



FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

PROSPECTUS

Emission d'un emprunt obligataire ordinaire d'un montant maximum de 2 milliards de dirhams

	Tranche A Non cotée	Tranche B Non cotée	Tranche C Non cotée
Type	Ordinaire	Ordinaire	Ordinaire
Montant maximum de l'opération	2 000 000 000 MAD		
Plafond	1 500 000 000 MAD	1 500 000 000 MAD	1 000 000 000 MAD
Nombre maximum de titres	15 000	15 000	10 000
Valeur nominale	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD
Taux d'intérêt facial	Fixe Entre 3,49% et 3,89% En référence au taux BdT amortissable 15 ans publié par Bank Al Maghrib en date du 21 juin 2019	Révisable annuellement Entre 2,77% et 3,17% Pour la 1 ^{ère} année, en référence aux TMP 6 mois (180 jours) publiés par Bank Al Maghrib	Révisable annuellement Entre 2,78% et 3,08% Pour la 1 ^{ère} année, en référence au taux BdT 52 semaines publié par Bank Al Maghrib en date du 21 juin 2019
Référentiel de taux	BDT	TMPI	BDT
Prime de risque	Entre 50 et 90 pbs	Entre 50 et 90 pbs	Entre 45 et 75 pbs
Maturité	15 ans	15 ans	15 ans
Négociabilité des titres	De gré à gré (Hors Bourse)	De gré à gré (Hors Bourse)	De gré à gré (Hors Bourse)
Mode de remboursement	Amortissement annuel linéaire du principal	Amortissement annuel linéaire du principal	Amortissement annuel linéaire du principal
Méthode d'allocation	Adjudication à la hollandaise avec priorité à la tranche B, puis A, puis C		

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 8 AU 10 JUILLET 2019 INCLUS

La souscription aux présentes obligations est strictement réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans le présent prospectus

Organismes Conseils



Organisme Centralisateur



Syndicat de Placement



VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 5 du Dahir n° 1-12-55 du 28 décembre 2012 portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, le présent prospectus a été visé par l'AMMC en date du 28 juin 2019 sous la référence n°VI/EM/018/2019.

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	4
DEFINITIONS	5
Partie I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES	8
I. Le Gouverneneur Directeur Général	9
II. Les commissaires aux comptes du FEC	10
III. Les conseillers financiers	11
IV. Le conseiller juridique	12
V. Le responsable de l'information et de la communication financière.....	13
Partie II. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	14
I. Structure de l'offre	15
II. Instruments financiers offerts.....	15
III. Cadre de l'Opération.....	20
IV. Déroulement de l'Opération.....	22
Partie III. PRESENTATION DU FEC	27
I. Présentation générale du fec.....	28
II. Gouvernance du fec	37
III. Activité de l'emetteur.....	50
IV. Démarche RSE.....	81
V. Politique d'investissement	82
Partie IV. SITUATION FINANCIERE	83
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux.....	84
Principaux indicateurs d'exploitation du FEC.....	87
I. Présentation du compte de produits et charges	88
II. Analyse du compte de produits et charges	89
III. Présentation du bilan.....	96
IV. Analyse des principaux postes de l'actif du bilan	97
V. Analyse des principaux postes du passif du bilan	104
VI. Analyse du hors bilan.....	111
VII. Tableau des flux de trésorerie	112
Partie V. STRATEGIE ET PERSPECTIVES	114
Partie VI. FACTEURS DE RISQUE	118
II. Gestion intégrée des risques.....	119
III. Risque de crédit.....	120
IV. Gestion Actif/Passif	122
V. Risques Opérationnels.....	123
VI. Risques de Non-Conformité.....	126
Partie VII. FAITS EXCEPTIONNELS	127
Partie VIII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	129
Partie IX. ANNEXES	131
I. Principe et méthodes comptables	132

II.	Documents consitutifs du FEC.....	132
III.	Rapports annuels et rapports des cacs sur les comptes sociaux	132
IV.	Communiqués de presse.....	132
V.	Bulletin de souscription aux obligations émises par le FEC	133
VI.	Méthodologie de calcul du taux d'intérêt facial.....	135
VII.	Rapports généraux des commissaires aux comptes.....	136

ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
CA	Conseil d'Administration
CAF	Capacité d'autofinancement
CE	Comité Exécutif
CES	Créances en Souffrance
CRI	Comité des Risques Interne
CT	Collectivité Territoriale
COBIT	Common Objectives for Business Information Technology
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
Dh	Dirhams
EHB	Engagements hors bilan
FACT	Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales
FCP	Fonds Commun de Placement
FEC	Fonds d'Équipement Communal
HT	Hors Taxes
KDH	Milliers de Dirhams
ICNE	Intérêts Courus et Non Echus
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque allemande de développement)
LDC	Ligne de Crédit
Mdh	Millions de Dirhams
Mrds	Milliards
MDM	Millions de Deutsch Mark
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
MOR	Morocco
MUS\$	Millions de Dollars américains
OPCVM	Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières
PCA	Plan de Continuité d'Activité
PCD	Plan Communal de Développement
PDU	Plan de Déplacements Urbain
PNB	Produit Net Bancaire
PNDM	Programme National de Gestion des Déchets Ménagers
Pts	Points
RA	Régies Autonomes
RAD	Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Électricité de Casablanca
ROE	Return On Equity – Retour/Rendement sur Fonds Propres
ROA	Return On Assets – Retour/Rendement sur Actifs
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TCN	Titres de Créances Négociables
TMB	Taille Minimum de Bloc
USAID	United States Agency for International Development
Var.	Variation

DEFINITIONS

Emetteur / Institution	Fait référence au FEC
Engagements de prêts	Prêts agréés par le Comité de Crédit du FEC et formalisés par des contrats signés par les parties.
Décaissement de prêts	Fonds mis à la disposition des emprunteurs en application des engagements qui leurs sont donnés.
Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales	Fonds ayant pour objectif d'accompagner les Collectivités Territoriales dans la formulation de leur vision de développement et dans l'identification de projets porteurs de développement.
Lignes de Crédits	Accord de financement de programmes d'investissements sur les moyen et long termes.
Mécanisme de Développement Propre	Mécanisme prévu dans le cadre du Protocole de Kyoto, permettant aux pays industrialisés d'atteindre leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en finançant des installations propres dans les pays en développement
Programme MEN	Programme de réhabilitation et de mise à niveau des établissements scolaires implantés en milieu rural et péri urbain, qui entre dans le cadre d'une convention-cadre signée entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère des Finances et le FEC en octobre 1999. Dans le cadre de cette convention, les Communes prennent en charge le lancement et la réalisation des travaux à financer par des prêts FEC, et le MEN alloue annuellement aux Communes concernées une dotation financière couvrant les remboursements du prêt FEC.
Opération	Fait référence à la présente opération d'émission obligataire

AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés dans le cadre de l'opération objet du présent prospectus.

Ainsi, l'investisseur doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres. A cette fin, l'investisseur est appelé à :

- **Attentivement prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations qui lui sont remis, et notamment celles figurant à la section « Facteurs de risques » ci-après ;**
- **Consulter, en cas de besoin, tout professionnel compétent en matière d'investissement dans les instruments financiers.**

Le présent prospectus ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des instruments financiers, objet du prospectus.

Les personnes en la possession desquelles ledit prospectus viendrait à se trouver, sont invitées s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les instruments financiers, objet du présent prospectus, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), ni le Fonds d'Équipement Communal, ni CFG Bank Corporate Finance, n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par les organismes en charge du placement.

PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 5 du Dahir n°1-12-55 du 28 décembre 2012 portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, le présent prospectus porte, notamment, sur l'organisation de l'Émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Le prospectus a été préparé par CFG Bank Corporate Finance et Société Générale Maroc conformément aux modalités fixées par la circulaire de l'AMMC.

Le contenu de ce prospectus a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- les commentaires et analyses fournis par le management du FEC notamment lors des due diligences effectuées auprès de celui-ci selon les standards de la profession ;
- les rapports de gestion du FEC relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- les liasses comptables et fiscales du FEC pour les exercices clos au 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes du FEC pour les exercices clos au 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration du FEC relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018 et l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- les prévisions d'activité et de résultats établies par la Direction Générale du FEC, portant sur l'exercice 2019.

En application des dispositions de l'article 1-23 de la circulaire de l'AMMC N°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, ce prospectus doit être :

- remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- tenu à la disposition du public selon les modalités suivantes :
 - ✓ il est disponible à tout moment dans les lieux suivants :
 - Siège social du FEC : Espace Oudayas. Angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka, B.P. 2175 Hay Riad, Rabat ;
 - Site Web du FEC : <https://www.fec.ma/> (Rubrique « Publications ») ;
 - Siège social de la Société Générale Maroc : 55 Boulevard Abdelmoumen, 20100 – Casablanca ;
 - Siège social de CFG Bank Corporate Finance : 5-7 Rue Ibnou Toufail, 20100 – Casablanca.
 - ✓ il est disponible sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma).

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

I. LE GOUVERNENEUR DIRECTEUR GENERAL

Identité

Dénomination ou raison sociale	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
Représentant légal	M. Omar LAHLOU
Fonction	Gouverneur, Directeur Général
Adresse	Espace Oudayas, angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka. BP: 2175 – Hay Ryad – 10100 Rabat - Maroc
Adresse électronique	fec_EO@fec.ma
Numéro de téléphone	05.37.56.60.90 / 91 / 92 / 93
Numéro de fax	05.37.56 60.94

Attestation

Objet : Emission d'obligations ordinaires du Fonds d'Équipement Communal

Le Gouverneur, Directeur Général du FEC atteste que les données du présent prospectus dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du FEC ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Rabat, le 27 juin 2019

M. Omar LAHLOU
Gouverneur, Directeur Général

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU FEC

Dénomination ou raison sociale	Deloitte Audit	Mazars Audit et Conseil	Fidaroc Grant Thornton
Prénom et nom	Sakina BENSOUA-KORACHI	Abou DIOP	Faïçal MEKOUAR
Fonction	Associée	Associé Gérant	Associé
Adresse	288, Boulevard Zerktouni - Casablanca	104 bis, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca	47, Rue Allal Ben Abdellah 5ème Etage - Casablanca
Numéro de téléphone et fax	Tél. : 05.22.22.40.25 Fax : 05.22.22.40.78	Tél. : 05.22. 42.34.23 Fax : 05.22. 42.34.02	Tél. : 05.22. 54.48.00 Fax : 05.22.29.66.70
E-mail	sbensouda@deloitte.com	abdou.diop@mazars.ma	f.mekouar@fidarocgt.ma
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2004	2019	2013
Date d'expiration du mandat	Conseil d'administration statuant sur les comptes 2021	Conseil d'administration statuant sur les comptes 2021	N.A

Attestation

Objet : Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états de synthèse sociaux annuels pour les exercices clos au 31 décembre 2016, 2017 et 2018

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent prospectus en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Deloitte Audit au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent prospectus, avec les états de synthèse précités.

Casablanca, le 24 juin 2019

M. Abou DIOP
Mazars Audit et Conseil
Associé Gérant

Mme. Sakina BENSOUA-KORACHI
Deloitte Audit
Associée

III. LES CONSEILLERS FINANCIERS

Identité

Dénomination ou raison sociale	CFG Bank Corporate Finance (CFG Finance)	Société Générale Maroc
Prénom et nom	Mohamed BENHADDOU	Abdelhaq BENSARI
Fonction	Gérant	Directeur du Conseil
Adresse	5-7 Rue Ibnou Toufail - Casablanca	55 Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Numéro de téléphone et fax	Tel : 05.22.92.27.50 Fax : 05.22.99.24.80	Tel : 05.22.43.86.11 Fax : 05.22.43.10.55
E-mail	m.benhaddou@cfgbank.com	abdelhaq.bensari@socgen.com

Attestation

Objet : Emission d'obligations ordinaires du Fonds d'Équipement Communal

Le présent prospectus a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient et de leur pertinence au regard de l'opération proposée.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du FEC à travers :

- les commentaires et analyses fournis par le management du FEC notamment lors des due diligences effectuées auprès de celui-ci selon les standards de la profession ;
- les rapports de gestion du FEC relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- les liasses comptables et fiscales du FEC pour les exercices clos au 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes du FEC pour les exercices clos au 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration du FEC relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018 et l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- les prévisions d'activité et de résultats établies par la Direction Générale du FEC, portant sur l'exercice 2019.

A notre connaissance, le prospectus contient toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du FEC ainsi que sur les droits rattachées aux titres proposés. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 26 juin 2019

Mohamed BENHADDOU
Gérant
CFG Bank Corporate Finance

Abdelhaq BENSARI
Directeur du Conseil
Société Générale Maroc

IV. LE CONSEILLER JURIDIQUE

Identité

Prénom et nom	Maître Mohammed TAJEDDINE HOUSSAINI
Fonction	Avocat agréé près de la Cour de Cassation
Adresse	78, avenue Allal Ben Abdallah, 2 ^{ème} étage
Numéro de téléphone et fax	Tél : 05.37.70.95.69 / Fax : 05.37.70.95.72
E-mail	houssainint@hotmail.com

Attestation

Objet : Emission d'obligations ordinaires du Fonds d'Equipelement Communal

Je soussigné Houssaini Mohammed Taj Eddine docteur en droit, avocat agréé près de la cour de cassation, atteste par la présente que l'opération objet du présent prospectus est conforme aux dispositions légales régissant le Fonds d'Equipelement Communal et à la législation marocaine en vigueur.

Rabat, le 24 juin 2019

Maître Mohammed TAJEDDINE HOUSSAINI
Avocat agréé près de la Cour de Cassation

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Responsable	M. Kacem SAHNOUN
Fonction	Directeur Financier
Adresse	Espace Oudayas, angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka - B.P. 2175 Hay Ryad - Rabat
Numéro de téléphone	05.37.56.90.15
Numéro de fax	05.37.56 90.71
E-mail	sahnoun@fec.ma

PARTIE II. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

I. STRUCTURE DE L'OFFRE

La présente Opération porte sur un montant global maximum de deux milliards (2 000 000 000) de dirhams.

Le FEC envisage l'émission de vingt mille (20 000) titres obligataires ordinaires, non cotés, d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams.

La présente Opération se décompose en trois tranches :

- **Tranche A** : obligations ordinaires non cotées à taux fixe, d'une maturité de 15 ans, amortissables linéairement, plafonnée à un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de dirhams et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams ;
- **Tranche B** : obligations ordinaires non cotées à taux révisable annuellement (sur la base de la moyenne arithmétique des Taux Moyens Pondérés JJ interbancaires observés sur une période de 180 jours), d'une maturité de 15 ans, amortissables linéairement, plafonnée à un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de dirhams et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams ;
- **Tranche C** : obligations ordinaires non cotées à taux révisable annuellement (sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor publiée par Bank Al Maghrib), d'une maturité de 15 ans, amortissables linéairement, plafonnée à un milliard (1 000 000 000) de dirhams et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams.

II. INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS

II.1. CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS A EMETTRE

Caractéristiques des titres de la Tranche A (Obligations ordinaires à taux fixe d'une maturité de 15 ans non cotées à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations ordinaires non cotées, entièrement dématérialisées par inscription en compte auprès des intermédiaires financiers habilités et admises aux opérations du Dépositaire Central (Maroclear).
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	1 500 000 000 Dh.
Nombre maximum de titres à émettre	15 000 obligations.
Valeur nominale unitaire	100 000 Dh.
Prix de souscription	Au pair, 100% de la valeur nominale.
Maturité	15 ans.
Période de souscription	Du 8 au 10 juillet 2019 inclus.
Date de jouissance	12 juillet 2019.
Date d'échéance	12 juillet 2034.
Méthode d'allocation	Adjudication à la hollandaise avec priorité à la tranche B, puis A, puis C.
Taux d'intérêt facial	Taux fixe (sera déterminé à l'issue de la souscription et communiqué par l'organisme centralisateur Société Générale Maroc aux investisseurs par tout moyen jugé utile (email, courrier, etc.)). Le taux d'intérêt facial est calculé en référence au taux souverain de maturité équivalente (15 ans amortissable annuellement, fixe), calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 21 juin 2019, soit un taux de 2,99%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 50 et 90 points de base, soit un taux compris entre 3,49% et 3,89%.
Prime de risque	Entre 50 et 90 points de base.
Mode de calcul des intérêts	Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : [capital restant dû x taux

	facial].
Païement du coupon	<p>Les coupons seront servis annuellement à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'émission, soit le 12 juillet de chaque année, ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée.</p> <p>Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette Opération.</p>
Négociabilité des titres	De gré à gré. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité de ces obligations.
Remboursement du principal	Le remboursement du principal de la tranche A de l'emprunt, objet du présent prospectus, sera effectué annuellement et de manière linéaire à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'émission ou le 1 ^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée.
Remboursement anticipé	<p>Le FEC s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations, objet de la présente émission.</p> <p>Toutefois, le FEC se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al-Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées, ne pourront être annulées qu'après l'accord de Bank Al-Maghrib.</p>
Clause d'assimilation	<p>Les obligations émises par le FEC ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où le FEC émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations de la tranche A, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
Rang de l'emprunt	Les obligations émises par le FEC et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Emetteur, venant au même rang entre eux et toutes les autres dettes chirographaires, présentes ou futures de l'Emetteur.
Garantie de remboursement	Les obligations émises par le FEC ne font l'objet d'aucune garantie.
Notation	Les obligations émises par le FEC n'ont pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.
Représentation des obligataires	<p>En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires, le Gouverneur Directeur Général du FEC en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration, tenu en date du 27 mai 2016 a désigné Hdid Consultants en tant que mandataire provisoire des détenteurs des obligations des tranches A, B et C, conformément aux dispositions légales en la matière. Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription et expirera à l'issue de l'élection des mandataires définitifs par l'Assemblée Générale des Obligataires. Le Gouverneur Directeur Général s'engage à ce que l'Assemblée Générale des Obligataires soit convoquée par le mandataire provisoire au plus tard trente jours avant le premier amortissement des tranches A, B et C prévu et ce afin de nommer le mandataire définitif.</p> <p>Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A, B et C de l'émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>

Caractéristiques des titres de la Tranche B (Obligations ordinaires à taux révisable annuellement d'une maturité de 15 ans non cotées à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations ordinaires non cotées, entièrement dématérialisées par inscription en compte auprès des intermédiaires financiers habilités et admises aux opérations du Dépositaire Central (Maroclear).
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	1 500 000 000 Dh.
Nombre maximum de titres à émettre	15 000 obligations.
Valeur nominale unitaire	100 000 Dh.
Prix de souscription	Au pair, 100% de la valeur nominale.
Maturité	15 ans.
Période de souscription	Du 8 au 10 juillet 2019 inclus.
Date de jouissance	12 juillet 2019.
Date d'échéance	12 juillet 2034.
Méthode d'allocation	Adjudication à la hollandaise avec priorité à la tranche B, puis A, puis C.
Taux d'intérêt facial	<p>Taux révisable annuellement</p> <p>Pour la première année, le taux de référence est calculé sur la base d'une moyenne arithmétique composée des Taux Moyens Pondérés JJ interbancaires, observés sur une période de 180 jours prenant fin le 20 juin 2019 tels que publiés par Bank Al Maghrib, soit un taux de 2,27%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 50 et 90 points de base, soit un taux compris entre 2,77% et 3,17%.</p> <p>Pour les années suivantes, le taux de référence est calculé sur la base d'une moyenne arithmétique des Taux Moyens Pondérés JJ interbancaires observés sur une période de 180 jours précédant la date d'anniversaire du coupon de cinq jours ouvrés, tels que publiés par Bank Al Maghrib.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque comprise entre 50 et 90 points de base retenue lors de l'adjudication.</p>
Prime de risque	Entre 50 et 90 points de base.
Date de détermination du taux d'intérêt	<p>Le taux d'intérêt sera révisé annuellement à la date d'anniversaire.</p> <p>Le nouveau taux sera déterminé au plus tard 5 jours ouvrés avant la date d'anniversaire et communiqué aux investisseurs par l'organisme domiciliataire par tout moyen jugé utile (email, courrier, etc.).</p>
Mode de calcul des intérêts	<p>Les intérêts seront calculés sur une base monétaire, soit : [capital restant dû x taux d'intérêt facial x (nombre de jours exact* / 360)]</p> <p>*Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.</p>
Paiement du coupon	<p>Les coupons seront servis annuellement à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'émission, soit le 12 juillet de chaque année, ou le 1^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée.</p> <p>Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette Opération.</p>
Négociabilité des titres	De gré à gré. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité de ces obligations.
Remboursement du principal	Le remboursement du principal de la tranche B de l'emprunt, objet du présent prospectus, sera effectué annuellement et de manière linéaire à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'émission ou le 1 ^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée.
Remboursement anticipé	<p>Le FEC s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations, objet de la présente émission.</p> <p>Toutefois, le FEC se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al-Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées, ne pourront être</p>

	annulées qu'après l'accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	<p>Les obligations émises par le FEC ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où le FEC émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations de la tranche B, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
Rang de l'emprunt	Les obligations émises par le FEC et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Emetteur, venant au même rang entre eux et toutes les autres dettes chirographaires, présentes ou futures de l'Emetteur.
Garantie de remboursement	Les obligations émises par le FEC ne font l'objet d'aucune garantie.
Notation	Les obligations émises par le FEC n'ont pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.
Représentation des obligataires	<p>En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires, le Directeur Général du FEC en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration, tenu en date du 27 mai 2016 a désigné Hdid Consultants en tant que mandataire provisoire des détenteurs des obligations des tranches A, B et C, conformément aux dispositions légales en la matière. Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription et expirera à l'issue de l'élection des mandataires définitifs par l'Assemblée Générale des Obligataires. Le Directeur Général s'engage à ce que l'Assemblée Générale des Obligataires soit convoquée par le mandataire provisoire au plus tard trente jours avant le premier amortissement des tranches A, B et C prévu et ce afin de nommer le mandataire définitif.</p> <p>Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A, B et C de l'émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>

Caractéristiques des titres de la Tranche C (Obligations à taux révisable annuellement d'une maturité de 15 ans non cotées à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations ordinaires non cotées, entièrement dématérialisées par inscription en compte auprès des intermédiaires financiers habilités et admises aux opérations du Dépositaire Central (Maroclear).
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	1 000 000 000 Dh.
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 obligations.
Valeur nominale unitaire	100 000 Dh.
Prix de souscription	Au pair, 100% de la valeur nominale.
Maturité	15 ans.
Période de souscription	Du 8 au 10 juillet 2019 inclus.
Date de jouissance	12 juillet 2019.
Date d'échéance	12 juillet 2034.
Méthode d'allocation	Adjudication à la hollandaise avec priorité à la tranche B, puis A, puis C.
Taux d'intérêt facial	<p>Taux révisable annuellement</p> <p>Pour la première année, le taux de référence est calculé en référence au taux souverain de maturité équivalente (52 semaines), calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 21 juin 2019, soit un taux de 2,33%,</p>

augmenté d'une prime de risque comprise entre 45 et 75 points de base, soit un taux compris entre 2,78% et 3,08%.

Pour les années suivantes, le taux d'intérêt nominal sera déterminé en référence au taux souverain de maturité équivalente (52 semaines), observé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib 5 jours ouvrés avant la date de paiement du coupon, augmenté d'une prime de risque (retenue lors de l'adjudication) comprise entre 45 et 75 points de base.

Dans le cas où le taux de référence n'est pas observé directement sur la courbe des taux de référence des Bons du Trésor du marché secondaire, la détermination du taux se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire).

Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $((\text{Taux actuariel} + 1) ^ (k / \text{nombre de jours exact}^*) - 1) \times 360/k$; où k : correspond à la maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines.

*Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.

Prime de risque	Entre 45 et 75 points de base.
Date de détermination du taux d'intérêt	Le taux d'intérêt sera révisé annuellement à la date d'anniversaire. Le nouveau taux sera déterminé au plus tard 5 jours ouvrés avant la date d'anniversaire et communiqué aux investisseurs par l'organisme domiciliataire par tout moyen jugé utile (email, courrier, etc.).
Mode de calcul des intérêts	Les intérêts seront calculés sur une base monétaire, soit : [capital restant dû x taux d'intérêt facial x (nombre de jours exact* / 360)] *Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.
Paieement du coupon	Les coupons seront servis annuellement à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'émission, soit le 12 juillet de chaque année, ou le 1 ^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette Opération.
Négociabilité des titres	De gré à gré. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité de ces obligations.
Remboursement du principal	Le remboursement du principal de la tranche C de l'emprunt, objet du présent prospectus, sera effectué annuellement et de manière linéaire à chaque date d'anniversaire de la date de jouissance de l'émission ou le 1 ^{er} jour ouvré suivant cette date si celle-ci n'est pas ouvrée.
Remboursement anticipé	Le FEC s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations, objet de la présente émission. Toutefois, le FEC se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al-Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées, ne pourront être annulées qu'après l'accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Les obligations émises par le FEC ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où le FEC émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations de la tranche C, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Les obligations émises par le FEC et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Emetteur, venant au même rang entre eux et toutes les autres dettes chirographaires, présentes ou futures de l'Emetteur.
Garantie de remboursement	Les obligations émises par le FEC ne font l'objet d'aucune garantie.

Notation	Les obligations émises par le FEC n'ont pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.
Représentation des obligataires	<p>En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires, le Directeur Général du FEC en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration, tenu en date du 27 mai 2016 a désigné Hdid Consultants en tant que mandataire provisoire des détenteurs des obligations des tranches A, B et C, conformément aux dispositions légales en la matière. Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription et expirera à l'issue de l'élection des mandataires définitifs par l'Assemblée Générale des Obligataires. Le Directeur Général s'engage à ce que l'Assemblée Générale des Obligataires soit convoquée par le mandataire provisoire au plus tard trente jours avant le premier amortissement des tranches A, B et C prévu et ce afin de nommer le mandataire définitif.</p> <p>Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A, B et C de l'émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>

II.2. FACTEURS DE RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS

Risque de liquidité

Les souscripteurs aux obligations ordinaires du Fonds d'Équipement Communal peuvent être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché secondaire de la dette privée. En effet, dépendamment des conditions du marché (liquidité, évolution de la courbe des taux, etc.) la liquidité des titres obligataires FEC peut se trouver momentanément affectée.

Toutefois, compte tenu du volume important de titres obligataires FEC en circulation sur le marché (suite à l'émission de 8 milliards de dirhams entre 2012 et 2018), le risque de liquidité associé à ce titre est limité.

Risque de taux

L'émission obligatoire objet du présent prospectus prévoit une tranche à taux fixe (tranche A), calculé sur la base de la courbe secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Al Maghrib en date du 21 juin 2019. Ainsi, la valeur des obligations à taux fixe pourrait varier à la hausse ou à la baisse, dépendamment de l'évolution de la courbe secondaire des taux publiée par Bank Al Maghrib.

III. CADRE DE L'OPERATION

III.1. CADRE GENERAL DE L'OPERATION

En vertu de l'article 5 de la loi n° 31-90 portant sur la réorganisation du Fonds d'Équipement Communal promulguée par le dahir n° 1-92-5 du 5 Safar 1413 (5 août 1992), telle que modifiée et complétée, le Conseil d'Administration, réuni en date du 27 mai 2016, a autorisé un programme d'emprunts obligataires pour un montant global plafonné à 6 milliards de dirhams.

Suite à deux émissions obligataires de 2 milliards de dirhams chacune réalisées respectivement en décembre 2017 et juillet 2018, le FEC souhaite poursuivre son programme en réalisant une nouvelle émission obligatoire pour un montant plafonné à 2 milliards de dirhams, objet du présent prospectus.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration, tenu en date du 27 mai 2016, le Directeur Général du FEC a fixé les modalités et les caractéristiques de la présente émission obligatoire :

- Montant maximal de l'Opération : deux milliards (2 000 000 000) de dirhams ;
- Nombre de titres maximal : vingt mille (20 000) obligations ;
- Valeur nominale : cent mille (100 000) dirhams ;

- Type : obligations ordinaires ;
- Maturité : 15 ans ;
- Taux de sortie et mode de remboursement :
 - ✓ Tranche A, obligations ordinaires non cotées, plafonnée à un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de dirhams : Taux fixe, en référence au taux souverain de maturité équivalente (15 ans amortissable annuellement, fixe), calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 21 juin 2019, soit un taux de 2,99%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 50 et 90 points de base, soit un taux d'intérêt facial compris entre 3,49% et 3,89%.
 - ✓ Tranche B, obligations ordinaires non cotées, plafonnée à un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de dirhams : Taux révisable annuellement, en référence à la moyenne arithmétique des Taux Moyens Pondérés JJ interbancaires observés sur une période de 180 jours (15 ans amortissable annuellement, révisable annuellement) en date du 21 juin 2019, soit un taux de 2,27%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 50 et 90 points de base, soit un taux d'intérêt facial compris entre 2,77% et 3,17% pour la première année.
 - ✓ Tranche C, obligations ordinaires non cotées, plafonnée à un milliard (1 000 000 000) de dirhams : Taux révisable annuellement, en référence au taux souverain de maturité équivalente (52 semaines), calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 21 juin 2019, soit un taux de 2,33%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 45 et 75 points de base, soit un taux d'intérêt facial compris entre 2,78% et 3,08% pour la première année.
- Date de jouissance : 12 juillet 2019.

Le montant total de l'Opération adjudgé sur l'ensemble des tranches ne devra pas excéder la somme de deux milliards (2 000 000 000) de dirhams.

Dans le cas où l'emprunt obligataire n'est pas totalement souscrit à l'expiration du délai de souscription, le montant de la présente émission pourra être limité aux montants effectivement souscrits, tel que décidé par le Gouverneur Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration tenu en date du 27 mai 2016.

III.2. OBJECTIFS DE L'OPERATION

L'évolution favorable de l'activité de crédit du FEC, ces dernières années, s'est naturellement traduite par une augmentation du niveau des décaissements et des besoins de financement lesquels ont nécessité une mobilisation croissante de ressources. Cette croissance sera maintenue au cours des prochaines années au vu des grands chantiers de développement des Collectivités Territoriales, principalement les Régions, lancés à l'échelle nationale.

Dans cette optique, le recours par le FEC au marché obligataire vise principalement :

- Le financement de son activité ;
- La diversification des sources de financement à long terme et la poursuite de l'optimisation des coûts de financement ;
- La consolidation de son image vis-à-vis des principaux partenaires et le renforcement de son positionnement en tant qu'émetteur régulier sur le marché obligataire.

III.3. CHARGES LIEES A L'OPERATION

Les frais de l'Opération à la charge de l'Emetteur sont de l'ordre de 0,12% HT du montant de l'Opération. Ils comprennent notamment les charges suivantes :

- les frais légaux ;
- les commissions de conseils financiers ;
- la commission de conseil juridique ;
- les frais de placement ;
- les frais de communication ;
- la commission relative à Maroclear ;
- la commission relative au visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux.

IV. DEROULEMENT DE L'OPERATION

IV.1. CALENDRIER DE L'OPERATION

N°	Etapes	Date
1	Obtention du visa de l'AMMC	28 juin 2019
2	Publication de l'extrait du prospectus sur le site de l'Emetteur	28 juin 2019
3	Publication du communiqué de presse par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales	1 ^{er} juillet 2019
4	Ouverture de la période de souscription	8 juillet 2019
5	Clôture de la période de souscription	10 juillet 2019
6	Centralisation des ordres de souscription par Société Générale Maroc	10 juillet 2019
7	Allocation des titres	10 juillet 2019
8	Communication des résultats de l'opération aux souscripteurs	11 juillet 2019
9	Règlement / Livraison	12 juillet 2019
10	Publication des résultats de l'Opération et des taux retenus dans un journal d'annonces légales par l'Emetteur	15 juillet 2019

IV.2. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaire financier	Nom	Adresse
Organismes Conseils	CFG Bank Corporate Finance Société Générale Maroc	5-7, rue Ibnou Toufail – Casablanca 55, boulevard Abdelmoumen – Casablanca
Organisme Centralisateur	Société Générale Maroc	55, boulevard Abdelmoumen – Casablanca
Syndicat de Placement	CFG Bank Société Générale Maroc	5-7, rue Ibnou Toufail – Casablanca 55, boulevard Abdelmoumen – Casablanca
Etablissement domiciliaire assurant le service financier de l'Emetteur	BMCI	26, place des Nations Unies - 20 100 – Casablanca

IV.3. MODALITES DE SOUSCRIPTION DES OBLIGATIONS

IV.3.1. Periode de souscription

La période de souscription à la présente émission débutera le 8 juillet 2019 et sera clôturée le 10 juillet 2019 inclus.

IV.3.2. Souscripteurs

Les souscripteurs visés sont les investisseurs qualifiés de droit marocain listés ci-dessous ¹ :

- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du 4 rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- les compagnies financières visées par le Dahir n° 1-14-193 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- les établissements de crédit visés par le Dahir n° 1-14-193 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi 17-99 portant code des assurances ;
- la Caisse de Dépôt et de Gestion ; et
- les organismes de pension et de retraite institués par des textes légaux propres ou visés au chapitre II du titre II de la loi 64-12 portant création de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale et soumis au contrôle de ladite autorité.

Les souscriptions doivent être faites en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs. La limitation de la souscription aux investisseurs qualifiés de droit marocain a pour objectif de faciliter la gestion des souscriptions sur le marché primaire. Il reste entendu que tout investisseur désirent acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

IV.3.3. Identification des souscripteurs

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. A cet effet, ils doivent obtenir, le cas échéant, une copie du document qui l'atteste et la joindre au bulletin de souscription.

Chaque membre du syndicat de placement doit s'assurer que le représentant bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal soit au titre d'un mandat dont il bénéficie.

Catégorie de souscripteur	Documents attestant de l'appartenance à la catégorie
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément ; et Numéro de certificat de dépôt au greffe du tribunal pour les FCP, ou numéro de registre de commerce pour les SICAV.
Investisseurs qualifiés de droit marocain (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.

¹ Sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires ainsi que des règles prudentielles les régissant

IV.3.4. Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés et la nature de la tranche souscrite et le taux souscrit en pourcentage par palier de un point de base (arrondi à deux chiffres après la virgule). Les demandes de souscription sont cumulatives quotidiennement, par montant de souscription, et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

L'émission obligatoire objet du présent prospectus prévoit des plafonds pour les tranches A, B et C :

- **Tranche A** : Plafonnée à un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de dirhams ;
- **Tranche B** : Plafonnée à un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de dirhams ;
- **Tranche C** : Plafonnée à un milliard (1 000 000 000) de dirhams.

Il n'est pas institué de plancher de souscription au titre au titre de l'émission d'obligations objet du présent prospectus.

Les souscripteurs adressent leurs demandes de souscription au syndicat de placement.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner pour l'emprunt à taux révisable et/ou à taux fixe. Les titres sont payables au comptant en un seul versement le 12 juillet 2019. Les ordres de souscription sont irrévocables au terme de la clôture de la période de souscription.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille comportant une clause expresse le permettant, le mandataire peut procéder à la souscription en lieu et place du mandant.

Tout bulletin de souscription doit être signé par le souscripteur ou son mandataire et transmis à l'un ou l'autre des membres du syndicat de placement. Toutes les souscriptions doivent être faites en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titre en faisant référence à la tranche souhaitée.

Les ordres de souscription seront collectés, tout au long de la période de souscription, par le biais des membres du syndicat de placement. Dès la clôture de la période de souscription, chaque souscripteur devra informer son teneur de compte de sa souscription dans le cadre de la présente Opération.

Chaque souscripteur devra formuler son ou ses ordre (s) de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, le montant de sa souscription, la tranche et le taux souhaité. Chaque souscripteur devra remettre à 16h00 au plus tard, tout au long de la période de souscription, un bulletin de souscription dûment signé, ferme et irrévocable, sous pli fermé au syndicat de placement ou l'envoyer par fax aux numéros 05 22 98 26 66 (CFG Bank) / 05 22 22 36 39 (Société Générale Maroc) selon le modèle joint en Annexe du présent Prospectus, au membre du syndicat de placement de son choix. Dans le cas où les bulletins de souscription sont envoyés par fax, l'organisme chargé du placement doit confirmer leur réception (par email ou tout autre moyen jugé utile). Les bulletins de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

Les membres du syndicat de placement s'engagent à ne pas accepter d'ordre de souscription collecté par une entité autre que celles constituant ledit syndicat, ou tout ordre collecté en dehors de la période de souscription.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification et les modalités susmentionnées seront frappées de nullité.

IV.4. MODALITES DE TRAITEMENT DES TITRES

IV.4.1. Modalités de centralisation des titres

Au cours de la période de souscription, chacun des membres du syndicat de placement devra transmettre quotidiennement au plus tard à 16h00 à Société Générale Maroc, un état récapitulatif et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues pendant la journée.

L'état quotidien de souscription doit parvenir à Société Générale Maroc, centralisateur de la présente émission, par fax au numéro 05 22 22 36 39, au plus tard à 16h00.

En cas de non souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être transmis avec la mention "Néant".

Lors du dernier jour de la période de souscription, soit le 10 juillet 2019, CFG Bank devra remettre à Société Générale Maroc au plus tard à 16h00, un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'elle aura reçues conformément aux modalités de souscriptions susmentionnées.

De même, Société Générale Maroc et CFG Bank devront remettre le 11 juillet 2019 à l'AMMC un état récapitulatif et définitif des souscriptions reçues par chacun des membres du syndicat de placement.

Il sera alors procédé, le 10 juillet 2019 à 17h30, au siège de Société Générale Maroc, en présence d'un représentant de chacun des membres du syndicat de placement et les représentants dûment désignés par le FEC et les organismes de conseil à :

- la consolidation de l'ensemble des demandes de souscriptions recevables c'est-à-dire toutes les demandes de souscriptions autres que celles frappées de nullité ;
- l'allocation selon la méthode définie ci-après.

IV.4.2. Modalités d'allocation des titres

L'allocation des obligations FEC sera effectuée à la clôture de la période de souscription, qui s'étale du 8 juillet 2019 au 10 juillet 2019 inclus, selon les souscriptions présentées par les membres du syndicat de placement.

Les demandes exprimées seront servies jusqu'à ce que le montant maximum de l'émission soit atteint.

La tranche B puis la tranche A seront servies en priorité par rapport à la tranche C dans la limite du plafond institué pour chacune des tranches, soit :

- **Tranche A** : un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de dirhams ;
- **Tranche B** : un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de dirhams ;
- **Tranche C** : un milliard (1 000 000 000) de dirhams.

Le montant adjugé pour les trois tranches confondues ne pourra, en aucun cas, dépasser 2 000 000 000 (deux milliards) de dirhams pour l'ensemble de l'émission.

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches A et B est supérieur ou égal au montant global de l'émission, aucun montant ne sera alloué à la tranche C.

Si le montant total des souscriptions reçues pour les tranches A et B est inférieur au montant global de l'émission, les obligations seront allouées en priorité à hauteur du montant total des souscriptions reçues pour les tranches B puis A, jusqu'à atteinte du plafond respectif de chaque tranche, à l'intérieur de la fourchette de taux indiquée (bornes comprises). Le reliquat sera alloué à la tranche C à l'intérieur de la fourchette de taux indiquée (bornes comprises) dans la limite du plafond de cette même tranche, soit 1 000 000 000 (un milliard) de dirhams.

Dans la limite du montant alloué à chaque tranche, l'allocation des obligations du FEC se fera selon la méthode d'adjudication dite à la hollandaise.

Méthode d'adjudication à la hollandaise

Les Co-Chefs de File du syndicat de placement retiendront les soumissions aux taux les plus bas jusqu'à ce que le plafond des tranches soit atteint dans la limite du montant de l'opération, soit 2 000 000 000 (deux milliards) de dirhams. Chaque investisseur retenu sera servi au taux avec lequel il a soumissionné et à la prime à l'émission demandée (par palier de un point de base).

Si le montant souscrit est supérieur au montant plafonné par tranche, les demandes exprimées aux taux les plus bas seront servies en priorité et intégralement. Celles retenues au taux le plus élevé, correspondant au taux limite retenu par tranche, feront l'objet d'une allocation au prorata, sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport :

« **Quantité de titres restants / Quantité demandée au taux limite** ».

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par pallier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

A l'issue de la séance d'allocation à laquelle assisteront les représentants dûment désignés par l'Emetteur, les organismes conseil et chacun des membres du syndicat de placement, un procès-verbal d'allocation (détaillé par catégorie de souscription, par tranche, par les membres syndicat de placement) sera établi par Société Générale Maroc.

L'allocation sera déclarée et reconnue « définitive et irrévocable » par Société Générale Maroc, les membres du syndicat de placement et l'Emetteur dès la signature dudit procès-verbal par les parties.

IV.4.3. Modalités d'annulation des titres

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans le présent prospectus ou la convention de placement est susceptible d'annulation par les membres du syndicat de placement.

Dans le cas où l'emprunt obligataire n'est pas totalement souscrit à l'expiration du délai de souscription, le montant de la présente émission pourra être limité au montant des souscriptions effectivement collectées.

IV.5. MODALITES DE REGLEMENT / LIVRAISON DES TITRES

IV.5.1. Modalités de règlement / livraison des titres

Le règlement/livraison entre l'Emetteur et les souscripteurs s'effectuera dans le cadre de la filière de gré à gré offerte par la plateforme de dénouement Maroclear et se fera à la date de jouissance prévue le 12 juillet 2019.

Les titres sont payables au comptant en un seul versement et seront inscrits au nom des souscripteurs le jour même, soit le 12 juillet 2019.

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur sont enregistrés dans son compte titres le jour du règlement/livraison.

IV.5.2. Domiciliation des titres

La BMCI est désignée en tant que domiciliataire de l'Opération, chargée de représenter le FEC auprès du Dépositaire Central et d'exécuter pour son compte toutes les opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission obligataire, objet du présent prospectus.

IV.5.3. Modalités de publication des résultats de l'Opération

Les résultats de l'Opération seront publiés le 15 juillet 2019 dans un journal d'annonces légales par le FEC.

PARTIE III. PRESENTATION DU FEC

I. PRESENTATION GENERALE DU FEC

I.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	Fonds d'Équipement Communal (FEC)
Siège social	Espace Oudayas. Angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka, B.P. 2175 Hay Riad, Rabat
Téléphone	05.37.56.60.90 à 93
Télécopie	05.37.56.90.94
Site Web	www.fec.ma
E-mail	fec_EO@fec.ma
Date de création	13 juin 1959
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social (article 3 et 3 bis de la loi n°31-90 promulguée par le Dahir n°1-92-5 du 05 safar 1413 (05 août 1992) portant réorganisation du Fonds d'Équipement Communal telle que modifiée et complétée par la loi 11-96)	<p>Le Fonds d'équipement communal est chargé de concourir au développement des collectivités locales; à cet effet, il peut:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ accorder aux collectivités locales, à leurs groupements ainsi qu'aux établissements publics locaux tous concours techniques ou financiers, notamment sous forme de prêts ou avances pour le financement des études et des travaux d'équipement ; ▪ assister les collectivités locales pour l'identification, l'évaluation et le suivi d'exécution de leurs projets ; ▪ prêter son concours sous quelque forme que ce soit à l'Etat et à tout organisme public pour l'étude et la réalisation de tous plans et programmes de développement des collectivités locales. <p>Le Fonds d'équipement communal peut également répartir entre ces collectivités locales toutes sommes dont la gestion lui serait confiée à cet effet.</p> <p>Il peut aussi faire toutes opérations mobilières ou immobilières civiles ou commerciales, liées à son objet, propres à lui permettre d'exercer les activités mentionnées ci-dessus.</p> <p>Pour l'accomplissement des missions qui lui sont imparties par la loi n°31-90, le Fonds d'équipement communal est habilité à effectuer toutes opérations que les banques sont habilitées à pratiquer en vertu du dahir portant loi n° 1-93-147 du 15 moharrem 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle , lequel a été abrogé et remplacé par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014.</p>
Capital social au 31 mai 2019	1 000 000 000 Dh
Répartition du capital	Capital détenu à 100% par l'Etat
Tribunaux compétents	Tribunaux de Rabat
Lieux de consultation des documents juridiques	Les documents juridiques peuvent être consultés au siège social du FEC
Textes législatifs et réglementaires	<p>Etablissement public régi notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la loi n°31-90, promulguée par le Dahir n°1-92-5 du 05 safar 1413 (05 août 1992) portant réorganisation du Fonds d'Équipement Communal telle que modifiée et complétée par la loi 11-96 ; ▪ Arrêté du Ministre des Finances, du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat n° 2549-96 du 24 jourmada II 1418 (27 octobre 1997) portant agrément du Fonds d'Équipement Communal en qualité de banque ; ▪ le décret n°2-90-351 du 19 Jourmada II 1413 (14 décembre 1992) pris pour application de la loi n°31-90 précitée ; ▪ la loi organique n° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le dahir n° 1-12-20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012), telle que modifiée et complétée ; ▪ Arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 09 octobre 1995 relatif à certains titres de créances

négociables.

De par son activité, le FEC est régi par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014.

Faisant appel public à l'épargne, le FEC est soumis aux dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier notamment :

- dahir n°1-13-21 du 13 mars 2013 portant promulgation de la loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois n° 34-96, 29-00, 52-01, 45-06 et 43-09 ;
- règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 1156-10 du 7 avril 2010 et par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 30-14 du 6 janvier 2014 ;
- loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, promulguée par le dahir n°1-12-55 du 28 décembre 2012 ;
- dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n° 23-01, 36-05 et 44-06 ;
- dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi n° 43-02 ;
- règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n° 1961-01 du 30 octobre 2001 et par l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ;
- règlement général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2169/16 du 14 juillet 2016 ;
- la circulaire de Bank Al Maghrib n° 2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux certificats de dépôt et son modificatif ;
- la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux de 2012 telle que complétée et modifiée en 2013 et 2014;
- dahir 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables modifié et complété par les lois n° 35-96 et 33-06 ;
- arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme du 10 juillet 2001 relatif à certains titres de créances négociables.

Régime fiscal

Le Fonds d'Équipement Communal, à l'instar des autres établissements bancaires, est assujéti à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37% et à la TVA applicable aux opérations bancaires au taux de 10%.

I.2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL

Au 31 mai 2019, le capital social du FEC est entièrement détenu par l'Etat et s'établit à 1 000 000 000 dirhams.

1.2.1 *Evolution du capital social*

Depuis sa création en 1959, le capital social du FEC a évolué de la manière suivante :

Date	Nature de l'opération	Débit (Kdh)	Crédit (Kdh)	Capital social (Kdh)
1959	Capital de démarrage	-	18 165	18 165
1978	Résultats nets de 1959 à 1978 affectés à 100%	-	32 869	51 034
1985	Dotation du Ministère des Finances	-	20 000	71 034
1986	Approvisionnement du fonds des prêts	3 289	-	67 745
1987	Approvisionnement du fonds des prêts	800	-	66 945
1988	Approvisionnement du fonds des prêts	440	-	66 505
1988	Dotation accordée par l'Etat	-	20 000	86 505
1989	Approvisionnement du fonds des prêts	2 254	-	84 251
1990	Approvisionnement du fonds des prêts	2 342	-	81 909
1991	Dotation provenant du fonds de prêt au personnel	-	252	82 162
1992	Approvisionnement du fonds des prêts au personnel	623	-	81 539
1993	Dotation accordée par l'Etat	-	75 000	156 539
1996	Dotation accordée par l'Etat ²	-	34 500	191 039
1997	Dotation accordée par l'Etat ³	-	85 500	276 539
1998	Dotation accordée par l'Etat ⁴	-	78 320	354 858
2015	Incorporation du fonds de réserve d'investissement	-	15 000	369 858
2015	Incorporation du fonds de réserve générale	-	630 142	1 000 000
Total		9 748	1 009 748	1 000 000

Source : FEC

Dans l'optique de la consolidation des réserves du FEC, le Conseil d'Administration du FEC tenu en date du 29 octobre 2014, a adopté une résolution pour porter le "Fonds de dotation (capital)" de 354,86 Mdh à 1 milliard de dirhams. Cette opération a été réalisée par l'incorporation d'un montant de 630 141 644,16 Dhs provenant du « Fonds de réserves générales » et de l'affectation du solde du compte "Fonds de réserves d'investissement" pour un montant de 15.000.000 Dhs.

1.2.2 *Dotations versées à l'Etat et politique de distribution des dotations*

Le FEC n'a versé aucune dotation à l'Etat entre 2016 et 2018.

Au cours des réunions du Conseil d'Administration du FEC, tenus le 25 octobre 2017, le 23 mai 2018 et le 29 mai 2019, les membres du Conseil ont débattu de la nécessité de renforcer les fonds propres de la banque afin qu'elle puisse accompagner les besoins de financement croissants des Collectivités Territoriales, suite notamment à la mise en œuvre de la régionalisation avancée. A cet effet, le Conseil d'Administration a décidé d'affecter au compte « Fonds de réserve générale », les résultats nets des exercices 2016, 2017 et 2018, soit respectivement 258 Mdh, 257 Mdh et 270 Mdh.

² Dotations provenant d'un don de 120 Mdh en deux versements à l'Etat octroyé par la KfW

³ Dotation provenant d'un don à l'Etat octroyé par la KfW

⁴ Dotation provenant d'un don à l'Etat octroyé par la KfW

I.3. ENDETTEMENT DU FEC

I.3.1 Dette privée

Certificats de dépôts

Au 31 mai 2019, la situation des titres de créances émis par le FEC sur le marché financier marocain se présente comme suit :

Encours des certificats de dépôt⁵

Au 31 mai 2019, l'encours des certificats de dépôt émis s'établit à 2 137 Mdh. L'encours hors intérêt cours non échus s'établit à 2 098 Mdh.

Date d'émission	Encours au 31/05/2019 (Dh)	Nombre de titres émis	Durée	Taux HT ⁶	Date d'échéance	Type de taux
26-juin-14	174 913 000	1 700	5 ans	3,06%	26-juin-19	Variable
26-juin-14	104 098 630	1 000	5 ans	4,40%	26-juin-19	Fixe
24-déc-14	151 941 125	1 500	7 ans	2,93%	24-déc-21	Variable
24-déc-14	151 841 750	1 500	5 ans	2,78%	24-déc-19	Variable
24-mars-15	329 772 840	3 280	7 ans	2,82%	24-mars-22	Variable
18-sept-17	356 695 111	3 500	5 ans	2,69%	18-sept-22	Variable
18-sept-17	306 838 356	3 000	5 ans	3,25%	18-sept-22	Fixe
06-oct-17	254 495 556	2 500	5 ans	2,72%	06-oct-22	Variable
06-oct-17	306 240 164	3 000	5 ans	3,19%	06-oct-22	Fixe
Total	2 136 836 532					

Source : FEC

Caractéristiques du programme d'émission de certificats de dépôt

Forme	Titres de créance négociables dématérialisés par inscription au Dépositaire Central (MAROCLEAR).
Nature	Certificats de dépôt
Plafond du programme	7 000 Mdh
Montant de l'encours au 31 mai 2019	2 137 Mdh
Valeur nominale⁷	100 000 Dh
Maturité	10 jours à 7 ans
Date de jouissance	A la date de règlement
Date d'échéance	A déterminer au cas par cas en fonction de la durée de l'emprunt
Taux d'intérêt	Fixe pour les maturités inférieures à une année Fixe ou révisable pour les maturités supérieures à une année Le taux d'intérêt est déterminé à chaque émission en fonction des conditions de marché
Prime de risque	Déterminée en fonction des conditions de marché au moment de la souscription
Paiement des intérêts	Payables annuellement à la date anniversaire de l'émission et, à l'échéance, pour la durée restant à courir lorsqu'elle est inférieure à une année
Remboursement du capital	<i>In fine</i>
Négociabilité des titres	Librement négociables sur le marché de gré à gré
Garantie	Les émissions des certificats de dépôt ne bénéficient d'aucune garantie

Source : FEC

⁵ Encours intégrant les intérêts courus non échus.

⁶ Les taux variables présentés ci-dessus correspondent au taux actuellement en vigueur.

⁷ En application de l'article 9 de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables et de l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme du 10 juillet 2001 relatif à certains titres de créances négociables, le montant unitaire des certificats de dépôt est fixé à 100.000 DH.

Emissions obligataires

Encours des emprunts obligataires⁸

Date d'émission	Types d'emprunt obligataire	Cotation	Encours au 31/05/2019 (Dh)	Durée	Taux HT ⁹	Spread (pbs)	Date d'échéance	Type de taux
20-janv-12	Ordinaire	Cotée & non cotée	543 555 799	15 ans	5,30%	109 pbs	20-janv-27	Fixe
08-déc-14	Ordinaire	Non cotée	635 495 496	15 ans	4,32%	100 pbs	08-déc-29	Révisable
08-déc-14	Ordinaire	Non cotée	153 238 785	10 ans	3,05%	60 pbs	08-déc-24	Révisable
13-juil-15	Ordinaire	Non cotée	599 447 145	15 ans	4,60%	90 pbs	13-juil-30	Fixe
13-juil-15	Ordinaire	Non cotée	287 734 056	10 ans	3,08%	68 pbs	13-juil-25	Révisable
13-oct-16	Ordinaire	Non cotée	284 213 631	15 ans	3,92%	70 pbs	13-oct-31	Fixe
13-oct-16	Ordinaire	Non cotée	229 244 625	10 ans	2,94%	50 pbs	13-oct-26	Révisable
13-oct-16	Ordinaire	Non cotée	402 784 554	15 ans	3,34%	90 pbs	13-oct-31	Révisable
06-déc-17	Ordinaire	Non cotée	760 896 497	15 ans	3,93%	70 pbs	06-déc-32	Fixe
06-déc-17	Ordinaire	Non cotée	202 891 000	10 ans	2,94%	50 pbs	06-déc-27	Révisable
06-déc-17	Ordinaire	Non cotée	947 742 444	15 ans	3,14%	70 pbs	06-déc-32	Révisable
19-juil-18	Ordinaire	Non cotée	1 033 350 137	15 ans	3,84%	60 pbs	19-juil-33	Fixe
19-juil-18	Subordonné	Non cotée	1 027 385 278	10 ans	3,11%	84 pbs	19-juil-28	Révisable
Total			7 107 979 447					

Source : FEC

Le FEC a procédé à l'émission de six emprunts obligataires (i) au 20 janvier 2012, (ii) au 8 décembre 2014, (iii) au 13 juillet 2015, (iv) au 13 octobre 2016, (v) au 6 décembre 2017 et (vi) au 19 juillet 2018. Les caractéristiques de ces emprunts sont résumées dans les tableaux suivants :

Emprunt obligataire du 20 janvier 2012

Caractéristiques de l'emprunt obligataire	Tranche A cotée	Tranche B non cotée	Tranche C cotée	Tranche D non cotée
Plafond		1 000 000 000 Dh		
Nombre maximum		10 000 obligations		
Valeur nominale		100 000 Dh		
Taux d'intérêt facial	<u>Révisable annuellement</u> Entre 4,40% et 4,60% pour la première année	<u>Révisable annuellement</u> Entre 4,40% et 4,60% pour la première année	<u>Fixe</u> Entre 5,11% et 5,31%	<u>Fixe</u> Entre 5,11% et 5,31%
Prime de risque	Entre 80 et 100 pbs	Entre 80 et 100 pbs	Entre 90 et 110 pbs	Entre 90 et 110 pbs
Maturité	10 ans	10 ans	15 ans	15 ans
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors Bourse)	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors Bourse)
Mode de remboursement	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	Amortissement annuel linéaire du principal	Amortissement annuel linéaire du principal
Mode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches C et D			

Source : FEC

⁸ Encours intégrant les intérêts courus non échus

⁹ Les taux variables présentés ci-dessus correspondent au taux actuellement en vigueur.

Les résultats d'attribution de cet emprunt par tranche et par catégorie de souscripteurs ressortent comme suit :

Résultats d'attribution par tranche (en kdh)	Tranche A cotée	Tranche B non cotée	Tranche C cotée	Tranche D non cotée	Total
Montant souscrit	-	1 203 000	150 000	1 215 000	2 568 000
Montant alloué	-	-	150 000	850 000	1 000 000

Source : FEC

Résultats d'attribution par catégories de souscripteurs (en kdh)	Ets. de Crédit	OPCVM	Sociétés d'assurance, organismes de retraite	Fonds d'investissement, fonds de pension	Autres	Total
Montant souscrit	540 000	1 458 000	450 000	-	120 000	2 568 000
Montant alloué	117 800	312 200	450 000	-	120 000	1 000 000

Source : FEC

Le montant total alloué a porté sur les tranches prioritaires d'une maturité de 15 ans au taux fixe de 5,30%.

Emprunt obligataire du 8 décembre 2014

Caractéristiques de l'emprunt obligataire	Tranche A Non cotée	Tranche B Non cotée	Tranche C Non cotée
Plafond		1 000 000 000 Dh	
Nombre maximum		10 000 obligations	
Valeur nominale		100 000 Dh	
Taux d'intérêt facial	<u>Révisable tous les 5 ans</u> Entre 4,12% et 4,32% pour la première période	<u>Fixe</u> Entre 4,70% et 4,90%	<u>Révisable annuellement</u> Entre 3,51% et 3,71% pour la première année
Prime de risque	Entre 80 et 100 pbs	Entre 90 et 110 pbs	Entre 60 et 80 pbs
Maturité	15 ans	15 ans	10 ans
Négociabilité des titres	De gré à gré (hors Bourse)	De gré à gré (hors Bourse)	De gré à gré (hors Bourse)
Mode de remboursement	Amortissement annuel linéaire du principal	Amortissement annuel linéaire du principal	<i>In fine</i>
Mode d'adjudication	Adjudication à la <u>hollandaise</u> avec priorité pour la <u>tranche A puis C puis B</u>		

Sources : FEC

Les résultats d'attribution de cet emprunt par tranche et par catégorie ressortent comme suit :

Résultats d'attribution par tranche (en kdh)	Tranche A Non cotée	Tranche B Non cotée	Tranche C Non cotée	Total
Montant souscrit	849 000	755 000	1 265 000	2 869 000
Montant alloué	849 000	-	151 000	1 000 000

Sources : FEC

Résultats d'attribution par catégories de souscripteurs (en kdh)	Ets. de Crédit	OPCVM	Sociétés d'assurance, organismes de retraite	Fonds d'investissement, fonds de pension	Autres	Total
Montant souscrit	500 000	1 479 000	240 000	650 000	-	2 869 000
Montant alloué	186 300	413 700	100 000	300 000	-	1 000 000

Sources : FEC

Emprunt obligataire du 13 juillet 2015

Caractéristiques de l'emprunt obligataire	Tranche A	Tranche B	Tranche C
	Non cotée	Non cotée	Non cotée
Plafond	Entre 700 000 000 et 1 000 000 000 Dh		
Nombre maximum	Entre 7 000 et 10 000 obligations		
Valeur nominale	100 000 Dh		
Taux d'intérêt facial	<u>Révisable tous les 5 ans</u> Entre 4,03% et 4,23% (taux correspondant aux 5 premières années)	<u>Fixe</u> Entre 4,60% et 4,80%	<u>Révisable annuellement</u> Entre 3,23% et 3,43% (taux correspondant à la première année)
Prime de risque	Entre 80 et 100 pbs	Entre 90 et 110 pbs	Entre 60 et 80 pbs
Maturité	15 ans	15 ans	10 ans
Négociabilité des titres	De gré à gré	De gré à gré	De gré à gré
Mode de remboursement	Amortissement annuel linéaire du principal	Amortissement annuel linéaire du principal	<i>In fine</i>
Mode d'allocation	Adjudication à la <u>Hollandaise</u>		

Sources : FEC

Les résultats d'attribution de cet emprunt par tranche et par catégorie ressortent comme suit :

Résultats d'attribution par tranche (en kdh)	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Total
	Non cotée	Non cotée	Non cotée	
Montant souscrit	-	2 119 800	500 000	2 619 800
Montant alloué	-	720 000	280 000	1 000 000

Sources : FEC

Résultats d'attribution par catégories de souscripteurs (en Kdh)	Ets. de Crédit	OPCVM	Sociétés d'assurance, organismes de retraite	Fonds d'investissement, fonds de pension	Autres	Total
Montant souscrit	700 000	1 130 000	339 800	450 000		2 619 800
Montant alloué	237 700	494 000	115 400	152 900		1 000 000

Sources : FEC

Emprunt obligataire du 13 octobre 2016

Caractéristiques de l'emprunt obligataire	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
	Non cotée	Non cotée	Non cotée	Non cotée
Plafond	1 000 000 000 Dh			
Nombre maximum	10 000 obligations			
Valeur nominale	100 000 Dh			
Taux d'intérêt facial	<u>Révisable tous les 5 ans</u> Entre 3,48% et 3,78% (taux correspondant aux 5 premières années)	<u>Fixe</u> Entre 3,92% et 4,22%	<u>Révisable annuellement</u> Entre 2,85% et 3,15% (taux correspondant à la première année)	<u>Révisable annuellement</u> Entre 3,05% et 3,35% (taux correspondant à la première année)
Prime de risque	Entre 70 et 100 pbs	Entre 70 et 100 pbs	Entre 50 et 80 pbs	Entre 70 et 100 pbs
Maturité	15 ans	15 ans	10 ans	15 ans
Négociabilité des titres	De gré à gré	De gré à gré	De gré à gré	De gré à gré
Mode de remboursement	Amortissement annuel linéaire du principal	Amortissement annuel linéaire du principal	<i>In fine</i>	Amortissement annuel linéaire du principal
Mode d'allocation	Adjudication à la <u>Hollandaise</u>			

Sources : FEC

Les résultats d'attribution de cet emprunt par tranche et par catégorie ressortent comme suit :

Résultats d'attribution par tranche (en kdh)	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Total
	Non cotée	Non cotée	Non cotée	Non cotée	
Montant souscrit	500 000	2 790 000	1 696 000	650 000	5 636 000
Montant alloué	0	320 000	225 000	455 000	1 000 000

Sources : FEC

Résultats d'attribution par catégories de souscripteurs (en kdh)	Ets. de Crédit	OPCVM	Sociétés d'assurance, organismes de retraite	Fonds d'investissement, fonds de pension	Autres	Total
	Montant souscrit	1 015 000	2 671 000	850 000	1 100 000	
Montant alloué	117 187	662 813	120 000	100 000		1 000 000

Sources : FEC

Emprunt obligataire du 6 décembre 2017

Caractéristiques de l'emprunt obligataire	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
	Non cotée	Non cotée	Non cotée	Non cotée
Plafond	Entre 1 500 000 000 Dh et 2 000 000 000 Dh			
Nombre maximum	Entre 15 000 et 20 000 obligations			
Valeur nominale	100 000 Dh			
Taux d'intérêt facial	<u>Révisable tous les 5 ans</u> Entre 3,42% et 3,72% (taux correspondant aux 5 premières années)	<u>Fixe</u> Entre 3,93% et 4,23%	<u>Révisable annuellement</u> Entre 2,77% et 3,07% (taux correspondant à la première année)	<u>Révisable annuellement</u> Entre 2,97% et 3,27% (taux correspondant à la première année)
Prime de risque	Entre 70 et 100 pbs	Entre 70 et 100 pbs	Entre 50 et 80 pbs	Entre 70 et 100 pbs
Maturité	15 ans	15 ans	10 ans	15 ans
Négoциabilité des titres	De gré à gré	De gré à gré	De gré à gré	De gré à gré
Mode de remboursement	Amortissement annuel linéaire du principal	Amortissement annuel linéaire du principal	<i>In fine</i>	Amortissement annuel linéaire du principal
Mode d'allocation	Adjudication à la Hollandaise sans priorité entre les tranches			

Sources : FEC

Les résultats d'attribution de cet emprunt par tranche et par catégorie ressortent comme suit :

Résultats d'attribution par tranche (en kdh)	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Total
	Non cotée	Non cotée	Non cotée	Non cotée	
Montant souscrit	134 000	6 906 000	1 299 000	4 927 500	13 266 500
Montant alloué	0	800 000	200 000	1 000 000	2 000 000

Sources : FEC

Résultats d'attribution par catégories de souscripteurs (en kdh)	Ets. de Crédit	OPCVM	Sociétés d'assurance, organismes de retraite	Fonds d'investissement, fonds de pension	Autres	Total
	Montant souscrit	1 336 000	8 490 500	2 090 000	1 050 000	
Montant alloué	159 000	1 419 300	230 400	125 000	66 300	2 000 000

Sources : FEC

Emprunt obligataire du 19 juillet 2018

Caractéristiques de l'emprunt obligataire	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche G	Tranche H	Tranche I	
	Non Cotée	Non Cotée	Non Cotée	Non Cotée	Cotée	Non Cotée	Cotée	Non Cotée	Cotée	
Type	Obligations ordinaires					Obligations subordonnées				
Plafond	2 000 000 000 Dh									
Nombre maximum	20 000 obligations									
Valeur nominale	100 000 Dh									
	Fixe	Révisable annuellement	Révisable annuellement	Fixe	Fixe	Révisable annuellement	Révisable annuellement	Révisable annuellement	Révisable annuellement	
Taux d'intérêt facial	Entre 3,84% et 4,14%	Entre 2,77% et 3,07%	Entre 2,87% et 3,17%	Entre 4,14% et 4,44%	4,14%	Entre 2,97% et 3,27%	2,97%	Entre 3,17% et 3,47%	3,17%	
	En référence au taux BdT amortissable 15 ans du 19/06/2018	Pour la 1 ^{ère} année en référence au TMP6M du 19/06/2018	Pour la 1 ^{ère} année en référence au TMP6M du 19/06/2018	En référence au taux BdT amortissable 15 ans du 19/06/2018	En référence au taux BdT amortissable 15 ans du 19/06/2018	Pour la 1 ^{ère} année en référence au TMP6M du 19/06/2018	Pour la 1 ^{ère} année en référence au TMP6M du 19/06/2018	Pour la 1 ^{ère} année en référence au TMP6M du 19/06/2018	Pour la 1 ^{ère} année en référence au TMP6M du 19/06/2018	
Prime de risque	Entre 60 et 90 pbs	Entre 50 et 80 pbs	Entre 60 et 90 pbs	Entre 90 et 120 pbs	90 pbs	Entre 70 et 100 pbs	70 pbs	Entre 90 et 120 pbs	90 pbs	
Prix de souscription	Au pair	Au pair	Au pair	Au pair	Entre 98,10% et 100,00% de la valeur nominale	Au pair	Entre 99,71% et 100,00% de la valeur nominale	Au pair	Entre 99,71% et 100,00% de la valeur nominale	
Taux actuariel brut	N/A	N/A	N/A	N/A	Entre 4,14% et 4,44%, soit un spread induit compris entre 90 et 120 pbs	N/A	Entre 2,97% et 3,27%, soit un spread induit compris entre 70 et 100 pbs	N/A	Entre 3,17% et 3,47%, soit un spread induit compris entre 90 et 120 pbs	
Maturité	15 ans	10 ans	15 ans	15 ans	15 ans	10 ans	10 ans	15 ans	15 ans	
Négoiability des titres	De gré à gré (Hors Bourse)	De gré à gré (Hors Bourse)	De gré à gré (Hors Bourse)	De gré à gré (Hors Bourse)	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (Hors Bourse)	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (Hors Bourse)	A la Bourse de Casablanca	
Mode de remboursement	Amortissement annuel linéaire du principal	<i>In fine</i>	Amortissement annuel linéaire du principal	Amortissement annuel linéaire du principal	Amortissement annuel linéaire du principal	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	Amortissement annuel linéaire du principal	Amortissement annuel linéaire du principal	
Mode d'allocation	Adjudication à la hollandaise sans priorisation entre les tranches									

Sources : FEC

Les résultats d'attribution de cet emprunt par tranche et par catégorie ressortent comme suit :

Résultats des attributions par tranche (en kdh)	Tranche A non cotée	Tranche B non cotée	Tranche C non cotée	Tranche D non cotée	Tranche E cotée	Tranche F non cotée	Tranche G cotée	Tranche H non cotée	Tranche I cotée	Total
Montant souscrit	1 883 000	400 000	300 000	1 560 000	325 000	1 135 000	-	80 000	-	5 683 000
Montant alloué	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-	2 000 000

Sources : FEC

Résultats d'attribution par catégories de souscripteurs (en kdh)	Ets. de Crédit	OPCVM	Sociétés d'Assurances, organismes de retraite et de prévoyance	Total
Montant souscrit	400 000	3 428 000	1 855 000	5 683 000
Montant alloué	245 000	1 203 800	551 200	2 000 000

Sources : FEC

I.3.2 Dette bancaire

L'évolution de la dette bancaire du Fonds d'Équipement Communal est présentée au niveau de la partie III du présent prospectus, section III.2 « Mobilisation des ressources ».

I.3.3 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Fonds d'Équipement Communal relatifs aux exercices 2016 à 2018 sont présentés au niveau de la partie V « Situation financière » section VI « Analyse du hors bilan » du présent prospectus.

I.4. NOTATION

A ce jour, le FEC ne fait l'objet d'aucune notation.

II. GOUVERNANCE DU FEC

II.1. ORGANES D'ADMINISTRATION

II.1.1. Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration du FEC est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet, en l'occurrence le Ministre de l'Intérieur qui, de par les dispositions de l'article 2 du décret n° 2-90-351 du 19 Joumada II 1413 (14 décembre 1992) pris pour l'application de la loi n° 31-90 portant réorganisation du Fonds d'Équipement Communal précitée, assure la tutelle du FEC, sous réserve des pouvoirs et attributions dévolus au Ministre des Finances par les lois et règlements sur les établissements publics.

Le Conseil d'Administration du FEC comprend, en outre, les membres suivants¹⁰ :

- 2 représentants du Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- 1 représentant du Ministère de la Santé ;
- 1 représentant du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau ;
- 1 représentant du Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable ;
- le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ou son représentant ;
- 8 conseillers communaux désignés par décision du Ministre de l'Intérieur et conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°31-90 portant réorganisation du Fonds d'Équipement Communal susvisée.

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 31-90 portant réorganisation du Fonds d'Équipement Communal précitée, le Commissaire du Gouvernement auprès du Fonds d'Équipement Communal assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

¹⁰ Le gouverneur de Bank Al Maghrib n'est plus membre du Conseil d'administration qui avait pris acte lors de sa réunion du 30 mai 2006 du retrait de BAM du Conseil d'administration du FEC.

Au 31 mai 2019, le Conseil d'Administration¹¹ est composé comme suit :

Président

Le chef du Gouvernement ou l'Autorité Gouvernementale Déléguée par lui à cet effet

**Membres du Conseil d'Administration
représentant l'Administration**

2 représentants du Ministère de l'Intérieur

Mme. Saadia LAAROUSSI
M. Hicham TALBY
Représentants du Ministère de l'Economie et des Finances

M. Abdelouahab BELMADANI
Représentant du Ministère de la Santé

M. Allal REKKADI
Représentant du Ministère de l'Energie, des Mines, et du
Développement Durable

M. Ahmed IMZEL Représentant du Ministère de
l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau

M. Khalid HATTAB
Directeur du Pôle Finance de la Caisse de Dépôt et de Gestion
(CDG), représentant le Directeur de la CDG

**Membres du Conseil d'Administration
représentant les Elus Locaux**

M. Mohammed BOUDRA
Président du Conseil Communal d'Al Hoceima
Préfecture d'Al Hoceima

M. Abdelaaziz OMARI
Président du Conseil Communal de Casablanca
Préfecture de Casablanca

Mme. Amina BOUHDOD
Présidente du Conseil Communal de Lagifate
Province de Taroudant

Mme. Hakima GHERMAL
Présidente du Conseil Communal d'Al Hamam
Province de Khenifra

M. Mohammed CHAOUKI
Président du Conseil Communal de Fom Jemaa
Province d'Azilal

M. Badr El MOUSSAOUI
Président du Conseil Communal d'El Marsa
Préfecture de Laayoune

M. El Mustapha AL GHAZAOUI
Président du Conseil Communal de Had Kourt
Province de Sidi Kacem

M. Mohammed MOUBDI
Président du Conseil Communal de Fkih Bensalah
Province de Fkih Ben Salah

Source : FEC

Conformément aux dispositions des articles 5 et 6 de la loi n°31-90 portant réorganisation du Fonds d'Equipement Communal précitée, le Conseil d'Administration :

- est investi de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration du Fonds. Il délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée ;
- prend ses décisions à la majorité des voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante ;
- peut décider de la création d'un comité de direction¹² auquel il délègue certains de ses pouvoirs et attributions et dont il fixe la composition et les modalités de fonctionnement.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n°2-90-351 pris pour l'application de la loi n°31-90 précitée, les pouvoirs et attributions du Conseil d'Administration consistent notamment à :

- arrêter le programme général annuel des prêts et le soumettre à l'approbation conjointe du Ministre de l'Intérieur et du Ministre des Finances ;
- fixer annuellement les régimes des prêts pour chaque secteur financé et chaque catégorie de bénéficiaires et les faire approuver par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Finances ;
- arrêter le budget et les modalités de financement ainsi que les comptes de l'exercice écoulé et le compte prévisionnel d'exploitation et décider de l'affectation des résultats ;
- se prononcer sur toute admission en non-valeur et la soumettre à l'approbation du Ministre de l'Intérieur et du Ministre des Finances ;
- autoriser le Directeur du Fonds à acquérir les immeubles et à contracter les emprunts ;

¹¹ Les membres du CA du FEC sont désignés, selon le cas, par voie réglementaire (huit représentants de l'Administration) et par décision du Ministre de l'Intérieur pour les Conseillers Communaux (article 4 de la loi régissant le FEC et article 3 de son décret d'application).

¹² A la veille de la présente opération, aucun comité de direction n'a été créé

- élaborer le statut du personnel du Fonds et le faire approuver dans les conditions prévues par la législation en vigueur pour le personnel des établissements publics.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2-90-351 précité, le Conseil d'Administration du FEC se réunit au moins 2 fois par an :

- avant le 31 mai pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé ;
- avant le 31 octobre pour examiner et arrêter le budget du Fonds et le programme prévisionnel de l'exercice suivant.

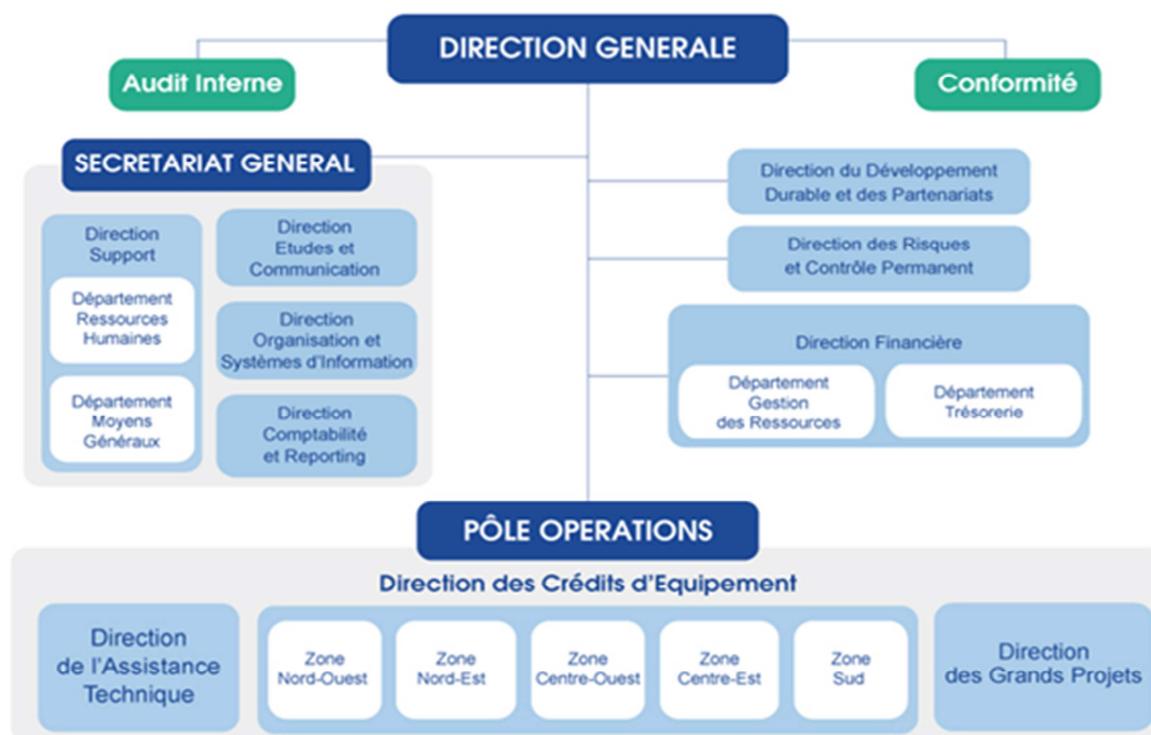
II.1.2 Commissaire du gouvernement

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 31-90 portant réorganisation du Fonds d'Équipement Communal, le contrôle de l'établissement par l'Etat est assuré par un Commissaire du Gouvernement chargé notamment de veiller à la conformité des décisions du FEC avec les dispositions de la loi n° 31-90 portant réorganisation du Fonds d'Équipement Communal précitée et la politique générale de l'Etat en matière financière.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°50/18/DEPP, Madame Nadia BOUKHEROUAA a été nommée Commissaire du Gouvernement du FEC depuis le 9 janvier 2018

II.1.3 Organigramme

Au 31 mai 2019, l'organigramme du FEC se présente comme suit¹³ :



Source : FEC

¹³ L'organigramme ci-dessus devra intégrer le conseil d'administration ainsi que les comités spécialisés et devra faire l'objet d'une approbation par le conseil d'administration.

II.1.4 Organigramme

Comités émanants du conseil d'administration

II.1.4.1 Comité d'audit et des risques

Le statut de banque a permis au Fonds d'Équipement Communal de s'aligner sur les pratiques de gouvernance les plus strictes. Ainsi, conformément à la réglementation bancaire, le FEC dispose depuis 2003 d'un Comité d'Audit chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la cohérence et de l'adéquation du dispositif de contrôle interne.

Conformément aux dispositions de la Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°4/W/2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit du 30 octobre 2014, le Conseil d'Administration du FEC a approuvé lors de sa réunion du 26 mai 2015, la proposition d'instituer un Comité d'Audit et des Risques compte tenu de la taille de l'Institution, et a fixé sa composition comme suit :

- le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (Président);
- le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale (Ministère de l'Intérieur);
- le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (Ministère de l'Economie et des Finances).

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent, au moins deux fois par an. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit du FEC est régi par une charte qui précise ses missions, sa composition, son périmètre d'intervention et ses règles de fonctionnement. Cette charte a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni le 27 mai 2016.

Les travaux du Comité d'Audit et des Risques ont pour double objectif d'assister le Conseil d'Administration dans l'évaluation de la qualité et la cohérence du dispositif de contrôle interne du FEC et de l'accompagner en matière de stratégie et de gestion des risques.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit et des Risques s'étend à l'ensemble des entités du FEC. Il intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels.

II.1.4.2 Comité de crédit

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 31-90 précitée, le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts et les avances dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 2-90-351 précité comprend, outre le Directeur Général du FEC qui le préside les représentants suivants :

- deux représentants du Ministère de l'Intérieur ;
- deux représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- un représentant de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le Comité de Crédit peut s'adjoindre, à titre consultatif, des représentants de tout ministère ou organisme dont l'avis lui paraît nécessaire.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 2-90-351 précité, ce comité se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois. Lorsque les circonstances l'exigent, le Comité de Crédit peut se réunir à la demande écrite de l'un de ses membres.

Comités émanant de la direction générale

II.1.4.3 Comité des risques internes

Le FEC dispose depuis 2009 d'un comité des risques interne, régi par une charte qui définit notamment ses missions, sa composition et les modalités de son fonctionnement, et ce conformément aux dispositions de la circulaire n° 4/W/2014 du Wali de Bank Al-Maghrib relative au contrôle interne des établissements de crédit du 30 octobre 2014.

Conformément à la décision de Monsieur le Gouverneur Directeur Général n°32 du 03 avril 2019, le comité des Risques Interne est chargé notamment de s'assurer de l'efficacité et de l'adéquation des dispositifs et moyens de mesure et de maîtrise des risques mis en place au sein de la Banque. Il est également chargé du suivi transversal et collégial des risques auxquels est exposée l'Institution et du pilotage et de la supervision de la mise en œuvre de la stratégie globale de gestion des risques par les différentes entités concernées.

Le Comité des Risques interne, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, a notamment pour mission :

1. En matière de gestion du risque Crédit :

- S'assurer de la cohérence des activités du FEC avec ses orientations stratégiques ainsi qu'avec son degré d'aversion aux risques ;
- Examiner la déclinaison des niveaux généraux d'aversion aux risques en limites internes et veiller au respect de ces limites ;
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance du risque de concentration du crédit ;
- Examiner et suivre l'évolution des créances en souffrance et des créances vulnérables et décider des mesures à entreprendre ;
- Examiner régulièrement la pertinence des stress-test, en évaluer les résultats, et engager les mesures visant l'atténuation des risques lorsque les stress-test révèlent des vulnérabilités ;

2. En matière de gestion du risque opérationnel :

- S'assurer du déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels dans les différentes entités de la Banque ;
- Procéder à une revue périodique de l'évolution de l'exposition aux risques opérationnels, des pertes et des incidents opérationnels ;
- Examiner et valider les évolutions de la cartographie des risques opérationnels ;
- Surveiller l'évolution du coût du risque opérationnel lors de la remontée des pertes opérationnelles ;
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de collecte et de remontée des incidents ;
- S'assurer du suivi de la formalisation des contrôles et gestion des risques au niveau des différentes entités du FEC ;
- Examiner et évaluer le dispositif de continuité de l'activité de la Banque ;
- Valider les reportings relatifs à la gestion des risques opérationnels à transmettre au CAR et/ou au CA.

3. En matière de gestion des risques liés aux activités externalisées :

- S'assurer du suivi des risques liés aux activités externalisées.

4. En matière de renforcement du système de contrôle interne :

- S'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne ;

- Effectuer une surveillance, effective et régulière, des mesures d'amélioration du système de contrôle interne et de renforcement de la culture du contrôle interne au niveau de différentes entités de la Banque ;
- S'assurer de la conformité des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- Traiter toute question liée à l'amélioration du dispositif de contrôle interne ;
- Examiner et valider le manuel de contrôle interne ;
- Examiner le rapport annuel sur le contrôle interne à transmettre à BAM ;
- Suivre la mise en œuvre de tous les plans d'actions afin de pallier aux dysfonctionnements relevés par les corps de contrôle interne et externe.

5. En matière de conformité aux exigences réglementaires et prudentielles :

En matière de conformité aux exigences réglementaires et prudentielles, le CRI s'assure de la conformité des dispositifs et des modèles de gestion des risques mis en place aux exigences de la réglementation prudentielle. Il veille également au respect des normes prudentielles applicables au FEC.

Dans ce cadre, le CRI veille notamment au respect :

- Des règles de solvabilité ;
- Du dispositif de limitation de la concentration du risque de crédit à l'égard d'une même contrepartie.

6. Gouvernance, supervision et contrôle externe du FEC :

Le CRI veille à la mise en œuvre des recommandations relevant de son champ d'intervention et émanant du Conseil d'Administration (CA), du Comité d'Audit et des Risques (CAR) ainsi que des intervenants de la supervision et du contrôle externe.

Le Comité des Risques interne est régi par une charte qui précise l'objectif, le domaine d'intervention, la composition ainsi que les rôles et responsabilités dudit comité.

Il se réunit, sur convocation de son président, au moins quatre fois par an, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Il se compose des membres suivants :

- le Chargé du Secrétariat Général ;
- le Directeur du Pôles des Opérations ;
- le Directeur Financier ;
- le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent ;
- le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting ;
- le Responsable Conformité et Gouvernance.

II.1.4.4 Asset/Liability Management Committee (Alco)

Le FEC dispose depuis 2017 d'un comité ALM-Trésorerie dont l'appellation, la mission, la composition et les modalités de fonctionnement ont été revues en 2019. Conformément à la décision de M. le Gouverneur, Directeur Général le comité ALCO, a notamment pour attributions :

- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la Banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des fonds propres...), conformément aux orientations stratégiques du Conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;

- d'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- De définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques taux et liquidité,
- De veiller aux équilibres bilanciaux de la Banque ;
- D'évaluer l'impact du lancement des nouveaux produits, ou toute nouvelle activité comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- De suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- De valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

Placé sous la présidence du Gouverneur, Directeur Général ou de la personne qu'il aura déléguée à cet effet, le comité ALCO est composé des membres suivants :

- Le chargé du secrétariat général ;
- Le Directeur du Pôle opérations ;
- Le Directeur Financier ;
- Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent ;
- Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting.

Le Comité ALCO est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le comité ALCO se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

II.1.4.5 Comité organisation et système d'information (Cosi)

Le FEC dispose depuis avril 2019 d'un COSI chargé du pilotage de la stratégie du FEC en matière d'organisation, de développement et de gouvernance des Systèmes d'Information.

Il a notamment pour missions de :

- Veiller à l'alignement de la stratégie informatique sur celle de la Banque ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du portefeuille des projets SI ;
- Emettre un avis sur les différentes composantes de la gouvernance des SI ;
- Emettre un avis sur les budgets alloués aux projets Organisation et Système d'Information ;
- Veiller au suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité SI ;
- S'assurer de la mise en œuvre des plans d'actions conçus en réponse aux problématiques relatives aux SI.

Placé sous la présidence du Gouverneur, Directeur Général ou de la personne qu'il aura déléguée à cet effet, le COSI est composé des membres suivants :

- Le Chargé du Secrétariat Général ;
- Le Directeur du Pôle Opérations ;
- Le Directeur Financier ;
- Le Directeur Délégué en charge de la Direction Organisation et Système d'Information ;
- Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et Contrôle Permanent ;
- Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting ;
- Le Directeur Délégué en charge de la Direction Support ;
- Le Responsable Organisation et Sécurité de l'Information.

Le COSI est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le COSI se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

II.3. ORGANES DE DIRECTION

L'organisation du FEC s'articule autour d'une Direction Générale et de 5 entités fonctionnelles :

- le Secrétariat Général ;
- le Pôle Opérations ;
- la Direction Financière ;
- la Direction des Risques et Contrôle Permanent ;
- la Direction du Développement Durable et des Partenariats.

Le FEC compte également dans son organisation deux entités directement rattachées à la Direction Générale :

- l'Audit Interne ;
- la Conformité.

II.3.1. La Direction Générale

Conformément à l'article 8 du décret n° 2-90-351 précité, le Directeur Général du Fonds d'Équipement Communal gère l'ensemble des services du Fonds et coordonne leur activité. Il agit au nom du Fonds, accomplit ou autorise tout acte ou opération relatifs à l'objet du Fonds dans le respect des décisions du conseil d'administration et, le cas échéant, des comités créés au sein du Fonds.

Il représente le Fonds vis-à-vis de l'Etat et de toutes autres personnes de droit public ou privé et fait tout acte conservatoire. Il exerce les actions judiciaires et y défend. Il recrute et nomme le personnel du Fonds dans le cadre des dispositions prévues par la réglementation en vigueur. En tant qu'ordonnateur, le Directeur Général engage les dépenses par acte, contrat ou marché, fait tenir la comptabilité des dépenses engagées, liquide et constate les dépenses et les recettes du Fonds.

II.3.2. Le Secrétariat Général

Le Secrétariat Général est en charge de la préparation et du suivi des réunions du Conseil d'Administration, de la gestion des ressources humaines et matérielles ainsi que de l'organisation, de la gestion et du développement des systèmes d'information. Il assure également l'élaboration et le suivi de l'exécution du budget ainsi que la gestion de la comptabilité et des reportings. Enfin, il est chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique de communication du FEC.

Le Secrétariat Général du FEC est composé de 4 Directions dont les principales missions se déclinent comme suit :

- la Direction Etudes et Communication est chargée de la réalisation d'études en rapport avec l'activité du FEC et de son environnement. Elle assure le suivi du cadre institutionnel, économique et financier du FEC. Cette Direction est également chargée de la mise en place d'un système de veille et de prospection quant aux évolutions du secteur local. Elle veille également à la mise à jour des statistiques sectorielles. Enfin, elle assure la mise en œuvre de la politique de communication du FEC ;
- la Direction Support est chargée de la gestion des ressources humaines, de l'acquisition et de la gestion des ressources matérielles de l'Institution. Elle est également chargée de l'élaboration et de

l'exécution du budget. La Direction Support comprend un Département Ressources Humaines et un Département Moyens Généraux ;

- *la Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information* est chargée de l'élaboration et de la mise à jour du plan directeur des systèmes d'information du FEC. Elle assure également l'étude, la sélection et la mise en œuvre des solutions de développement des systèmes d'information du FEC, selon les normes et les standards nécessaires à une évolution cohérente et durable. Par ailleurs, cette Direction est chargée de la mise en place et du suivi du plan de continuité d'activité du FEC ainsi que du développement d'une politique de traitement et de sécurisation de son outil informatique ;
- *la Direction Comptabilité et Reporting* est responsable de la mise en œuvre des plans d'actions qui lui sont assignés en matière de gestion comptable, visant à garantir la production, dans les délais, des états légaux et réglementaires. A cet effet, la Direction Comptabilité et Reporting est chargée principalement de la tenue de la comptabilité générale selon les normes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit et la production mensuelle des reportings réglementaires destinés à Bank Al-Maghrib.

II.3.3. Le Pôle Opérations

Le Pôle Opérations a pour mission de promouvoir et de développer les concours financiers au profit de la clientèle. Il est également chargé du développement et de la mobilisation d'expertise dans les domaines d'intervention des Collectivités Territoriales en vue de favoriser le renforcement de leur capacité de maîtrise d'ouvrage pour la conception et la mise en œuvre de leurs programmes et projets de développement. Ce Pôle regroupe 3 Directions dont les principales missions sont présentées ci-après :

- *la Direction des Crédits d'Équipement* est composée de 5 zones d'opérations chargées de la gestion et du suivi continu de la relation avec les clients à chaque étape de leurs projets, favorisant ainsi le principe de l'interlocuteur unique et une politique de proximité. En effet, elle assure une assistance aux Collectivités Territoriales pour la préparation de leurs projets de développement. Elle est également en charge de l'instruction des dossiers de demandes de prêts ainsi que de l'évaluation technique et financière des projets. Enfin, elle assure le suivi et la gestion du portefeuille des engagements ;
- *la Direction de l'Assistance Technique* est responsable de l'identification des besoins des Collectivités Territoriales en termes d'accompagnement, de la définition de moyens d'intervention appropriés ainsi que de la mise en œuvre et du suivi des actions d'accompagnement. Cette Direction assure également le développement d'expertise dans les domaines d'intervention des Collectivités Territoriales afin de favoriser le renforcement de leurs capacités de maîtrise d'ouvrage ;
- *la Direction des Grands Projets* a pour mission l'identification, la conception et la mise en œuvre de solutions opérationnelles, financières, fiscales et juridiques, adaptées aux projets les plus complexes. En effet, elle assure la recherche de modes innovants de financement pour les grands projets, notamment à travers les partenariats Public-Privé, ainsi que la structuration des propositions de financement. La Direction des Grands Projets est également chargée du développement d'une activité de conseil et d'ingénierie financière au profit de la clientèle du FEC.

II.3.4 La Direction Financière

La Direction Financière est responsable de la gestion et du développement de l'activité financière du FEC. Elle est composée de deux départements dont les principales missions sont détaillées comme suit :

- *le Département Trésorerie* est chargé de la gestion administrative et financière des opérations de décaissement et de recouvrement de prêts ainsi que de l'encaissement et le remboursement des

emprunts. Il assure également le suivi du recouvrement et la gestion des disponibilités courantes. Enfin, il est chargé de l'exécution et du suivi des opérations de trésorerie ainsi que de l'établissement des prévisions de trésorerie ;

- *le Département Gestion des Ressources* est chargé de la mobilisation et de la gestion des ressources financières. Il procède à l'élaboration et le suivi du plan de financement et effectue les différents travaux liés aux opérations de mobilisation de ressources. Il assure également la gestion et le suivi du portefeuille des emprunts. Enfin, il est chargé du suivi des relations financières avec les bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

II.3.5 La Direction des Risques et Contrôle Permanent

La Direction des Risques et Contrôle Permanent évalue les risques encourus par le FEC afin d'en assurer l'activité. Elle réalise des études et apporte un support en matière juridique. Elle intervient dans le processus d'agrément d'évaluation des projets préalablement à leur présentation au Comité de Crédit. Cette Direction est chargée également de valider les nouveaux instruments de financement et les nouvelles activités. Elle définit également les critères d'acceptation et les normes d'évaluation des dossiers de prêts. Enfin, elle assure le suivi et le contrôle des risques encourus par l'institution et définit des mesures afin de s'en prémunir. En application des nouvelles exigences réglementaires relatives au contrôle interne, le FEC a mis en place en 2015, la fonction de contrôle permanent qui a été confiée à la Direction des Risques.

II.3.6 La Direction du Développement Durable et des Partenariats

La Direction du Développement Durable et des Partenariats est responsable de la mise en place d'un système de veille technique portant sur les problématiques liées au développement durable. Elle mène ainsi des recherches et exploite des études portant sur le développement durable. Elle assure le développement et la promotion de toute forme d'expertise portant sur les technologies propres. Elle participe également à la sensibilisation et à la diffusion du concept de développement durable au niveau local et assure la recherche et le développement d'outils d'accompagnement et d'expertise nécessaires à l'animation du marché des Collectivités Territoriales. Enfin, elle est chargée du développement, de la mise en œuvre et du suivi des partenariats.

II.3.7 L'Audit Interne

La fonction de l'Audit Interne est directement rattachée à la Direction Générale. Elle est en charge des opérations d'audit portant sur l'organisation, les procédures et le fonctionnement du FEC.

Ses missions portent sur la préparation et le suivi des réunions du Comité d'Audit et des Risques, la réalisation des missions d'audit, l'évaluation de l'efficacité des processus de gestion et de gouvernance ainsi que des procédures internes.

Elle assiste également le contrôle externe dans le suivi et la mise en œuvre de leurs recommandations, la vérification de la mise en place de points de contrôle et dispositifs de sécurité, l'application rigoureuse du manuel des procédures ainsi que l'établissement des rapports et autres documents destinés à Bank Al-Maghrib.

II.3.8 La Conformité

La fonction Conformité est rattachée directement à la Direction Générale. Elle assure le suivi de la conformité des opérations et des actes du FEC au regard des dispositions légales et réglementaires en application des dispositions de Bank Al-Maghrib en la matière.

Ses missions portent essentiellement sur la mise en place d'une politique de conformité au sein du FEC, le recensement des normes en vigueur en matière de conformité, l'identification, l'évaluation et le suivi du risque de non-conformité par rapport aux normes en vigueur et l'établissement des

reportings et rapports relatifs à la conformité. Elle participe également à la vérification du respect de la politique de conformité ainsi que le recensement et la documentation des informations sur les problèmes de conformité.

II.3.9 *Curriculum Vitae*

Curriculum vitae des principaux dirigeants

M. Omar Lahlou (47 ans), Gouverneur, Directeur Général

M. Omar Lahlou a été nommé par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI que Dieu le Glorifie en date du 20 août 2018, Gouverneur, Directeur Général du Fonds d'Équipement Communal.

M. Omar Lahlou est Ingénieur titulaire d'un diplôme de Sup Elec Paris, promotion 1995. Il a entamé sa carrière en qualité d'Auditeur dans un cabinet international avant de rejoindre un groupe bancaire marocain.

En 1997, Omar Lahlou fonde une agence d'information financière et lance la notation des entreprises au Maroc en partenariat avec une agence internationale. En 1999, il co-fonde la banque d'affaires Atlas Capital, pour rejoindre, 9 ans plus tard, la Caisse de Dépôt et de Gestion où il a occupé le poste de Directeur Général de la loterie nationale, puis Directeur du pôle finance de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

M. Omar Lahlou a été Administrateur et Membre de Comités techniques (Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération, Comité d'Investissement) de compagnies marocaines de premier plan.

M. Kamal LAYACHI (56 ans), Secrétaire Général par Intérim et Directeur du Pôle Opérations

M. Kamal LAYACHI est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Approfondies en Finance des Entreprises de l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne. Il débute sa carrière professionnelle en 1986, au sein d'une banque commerciale marocaine (Wafabank), en tant qu'Adjoint au Responsable du Département « Stratégie et Planification ». Entre 1988 et 1996 il assure la Direction de succursales de la banque dans diverses villes du Maroc.

En 1997, M. LAYACHI intègre le FEC en tant que Chef de Département chargé de l'Évaluation des Projets puis, il est nommé Chef de l'Analyse du Risque de Contrepartie à partir de 1999. Il occupe entre 2002 et 2003 la fonction de Directeur des Engagements par intérim avant d'être nommé Directeur des Opérations en avril 2004.

Depuis le 1^{er} novembre 2008, M. LAYACHI est Directeur du Pôle Opérations. En 2015, il est également chargé du secrétariat général du FEC.

Curriculum vitae des membres de la Direction Financière participant à l'Opération

M. Kacem SAHNOUN (34 ans), Directeur Financier du FEC

M. Kacem SAHNOUN est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat en Actuariat-Finance en 2009 obtenu à l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA) et est titulaire d'un MBA en Ingénierie Financière de (Casablanca Finance City CFC - Ecole Hassania des travaux publics EHTP - Ecole Mohammedia d'ingénieurs EMI - et Al Akhawayn University).

M. Kacem SAHNOUN a commencé sa carrière professionnelle dans les cabinets de conseil notamment au sein de Deloitte Maroc en 2009. Il a ensuite intégré Axa Assurance Maroc en tant que Chargé d'Etudes Actuarielles et Support Technique Responsable des Etudes de Pricing de l'Assurance Non Vie. Par la suite il a intégré le groupe BMCE Bank of Africa où il a occupé plusieurs fonctions (ALM/Budget, Stratégie Financière, etc.) avant d'être nommé, Responsable Financier.

En 2018, M. Kacem SAHNOUN est nommé Directeur Financier du FEC.

Curriculum vitae des membres de la Direction Comptabilité et Reporting

M. Mohamed Jawad DOUKKALI (55 ans), Directeur Délégué chargé de la Direction Comptabilité et Reporting

M. DOUKKALI est titulaire d'un diplôme du Cycle Supérieur de Gestion de l'Institut Supérieur de Commerce et Administration des Entreprises (ISCAE) à Casablanca et d'une maîtrise en sciences économique de l'Université de Limoges - France, obtenue en 1987. Il débute sa carrière à la Caisse de Dépôt et de Gestion en Audit Interne et occupe les postes de Chef de Service Comptabilité, Responsable du Département de la Comptabilité puis de Sous-Directeur au Pôle Finances au sein du FEC.

Depuis juillet 2009, il est Directeur Délégué en Charge de la Direction Comptabilité et Reporting.

Curriculum vitae des membres de la Direction des Risques et Contrôle Permanent

Mme Hayat ZAIDI (51 ans), Directeur Délégué chargée de la Direction des Risques et Contrôle Permanent

Madame Hayat ZAIDI est Ingénieur d'Etat lauréate de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique de Casablanca (ENSEM), en Génie Electrique. Elle est Certifiée Associée en Risk Management (ARM54), par l'American Institute of Insurance AII. Madame ZAIDI a rejoint le FEC en mai 1994 où elle a successivement occupé les fonctions de Cadre Supérieur à la Direction des Crédits puis au sein de la Direction des Projets, de Chef de Service Recouvrements et Décaissements, de Contrôleur des Risques, de Responsable de Zone et de Contrôleur Principal des Risques.

En juillet 2009, Mme ZAIDI est nommée Directeur Délégué en Charge de la Direction des Risques du FEC.

Curriculum vitae des membres de la Direction Etudes et Communication

Mme Sanaâ BALAFREJ, (42 ans), Directeur Délégué chargée de la Direction Etudes et Communication

Mme Sanaâ BALAFREJ est diplômée de l'Ecole Supérieure Universitaire de Gestion à l'Université Toulouse I (France) et est titulaire d'une Maîtrise en Sciences et Techniques Comptables et Financières (MSTCF- Promotion 1999). Elle est également titulaire d'un Master en Sciences de Gestion, option Management de l'Université Mohammed V à Rabat.

Mme BALAFREJ débute sa carrière professionnelle en 1999 en tant qu'Auditeur Interne à l'Inspection Générale du Groupe Wafabank. En 2002, elle intègre le Fonds d'Équipement Communal en tant que Chef de service Comptabilité, puis Chargée de mission en 2005 et est responsable de certains projets avec la DGCL.

Depuis juillet 2009, Mme BALAFREJ est Directeur Délégué chargée de la Direction Etudes et Communication au sein du FEC.

A la date d'établissement du présent prospectus, il est à noter que l'ensemble des dirigeants du FEC présentés ci-dessus n'exercent pas d'autres fonctions que celles exercées au sein de la Société.

II.6. REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION¹⁴

Les membres du Conseil d'Administration n'ont perçu aucune rémunération au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

II.7. REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération brute globale perçue par les principaux dirigeants au titre des 3 derniers exercices est présentée ci-dessous :

Kdh	2016	2017	2018
Rémunération des principaux dirigeants	6 268	7 003	5 117

Source : FEC

II.8. PRETS ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MEMBRES DE DIRECTION

Les attributions de prêts à l'ensemble des dirigeants du FEC, au titre des 3 derniers exercices s'établissent comme suit :

Kdh	2016	2017	2018
Attributions de prêts	497	50	395

Source : FEC

II.9. PRETS ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le FEC n'accorde pas de prêt en faveur des membres du Conseil d'Administration.

¹⁴ Conformément à l'article 8 du Décret n° 2-90-351 du 14 décembre 1992 pris pour l'application de la loi 31-90 portant réorganisation du Fonds d'Equipement Communal, le Directeur Général recrute et nomme le personnel de la Banque dans le cadre des dispositions prévues par la réglementation en vigueur. A cet effet, les nominations des dirigeants de l'institution se font par des comités institués à cette fin, suite à des appels de candidatures (interne ou externe) et ce, conformément au "Cadre régissant les recrutements et la désignation aux postes de responsabilité au FEC " approuvé par le Conseil d'Administration réuni le 30 octobre 2013.

Le comité de rémunération concerne les membres du Conseil d'Administration qui ne sont pas rémunérés dans le cas du FEC. Par ailleurs, s'agissant des employés, le FEC dispose d'une grille de rémunération.

III. ACTIVITE DE L'EMETTEUR

III.1. HISTORIQUE DU FEC

Au lendemain de l'indépendance, les pouvoirs publics ont souhaité disposer d'instruments à même de les aider à mobiliser les ressources financières nécessaires au développement local.

C'est ainsi que fut créé en 1959 le Fonds d'Équipement Communal en tant qu'établissement public dont la gestion a été confiée à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) jusqu'en 1992. Depuis cette date, le FEC a traversé plusieurs étapes à l'aune des évolutions de l'économie marocaine et du secteur public. En 1997, le FEC a obtenu l'agrément de banque, ce qui lui a permis de consolider son rôle en matière de financement des investissements des Collectivités Territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Les principales étapes qu'a connues le FEC depuis sa création sont présentées ci-après :

1959	Création du FEC en tant qu'établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière en vertu du dahir n° 1-59-169 du 13 juin 1959. Jusqu'en 1992, la gestion du FEC était assurée par la Caisse de Dépôt et de Gestion.
1992	<p>Le FEC a connu, courant cette année, une profonde restructuration consacrée par la promulgation de la loi n°31-90 portant réorganisation du FEC telle qu'elle a été complétée et son décret d'application, qui avait pour objectif d'intensifier les concours de l'établissement pour les rendre compatibles avec les besoins des Collectivités Locales. Sur le plan institutionnel, cette restructuration a consacré l'autonomie du FEC en le dotant de ses propres instances de décision notamment à travers la mise en place d'un Conseil d'Administration investi de tous les pouvoirs et la nomination d'un Directeur Général. Elle a également donné lieu à une organisation comprenant les structures essentielles d'une institution financière.</p> <p>Au niveau financier, cette restructuration a initié un processus de renforcement des fonds propres dont le niveau a connu, depuis, une très nette amélioration suite à quatre augmentations de capital et à l'incorporation des résultats dans le fonds de dotation. Par ailleurs, le FEC a revu ses processus de gestion, de fonctionnement et d'intervention en adoptant les normes généralement observées par les institutions financières en matière d'évaluation, de gestion et de détermination des taux d'intérêt.</p> <p>Cette restructuration a été déterminante dans l'évolution du FEC dans la mesure où elle a contribué à relever le niveau des concours financiers, à réaliser un important saut qualitatif en matière d'évaluation technique et financière et à améliorer d'une manière significative les niveaux d'activité et de résultats de l'institution.</p>
1997	<p>La publication de l'arrêté du Ministère des Finances, du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat n° 2549-96 du 27 octobre 1997 portant agrément du FEC en qualité de banque, marque la transformation du FEC en établissement bancaire soumis au contrôle de la Banque Centrale, ce qui lui a permis d'adopter les normes bancaires les plus strictes et de rehausser ses standards de gouvernance.</p> <p>Ce nouveau cadre institutionnel aura également été un facteur déterminant dans la consolidation du rôle du FEC en tant qu'acteur financier habilité désormais à pratiquer toutes les opérations bancaires, ce qui lui a donné les moyens d'élargir ses ressources de financement en ayant accès au marché des capitaux.</p>
1998	Le FEC recourt au marché financier, pour la première fois, sans la garantie de l'Etat, par le biais d'un emprunt obligataire de 350 Mdh. Il accède au marché des titres de créances négociables par le lancement d'un programme de certificats de dépôts de 750 Mdh.
1999	Signature de la convention cadre entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), le Ministère des Finances et le FEC relative au programme de réhabilitation et mise à niveau des établissements scolaires implantés en milieu rural et péri-urbain. Au terme de cette Convention, les Communes prennent en charge le lancement et la réalisation des travaux à financer par des prêts FEC, et le MEN alloue annuellement aux Communes concernées une dotation financière couvrant les remboursements du prêt FEC. L'enveloppe globale relative à ce programme est de 1,5 milliard de dirhams.

2003	<p>Conformément à la législation bancaire en vigueur, le FEC a mis en place un Comité d'Audit. Ce Comité est chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la cohérence et de l'adéquation du système de contrôle interne et de prévention des risques. Ce Comité examine également les modalités et décisions d'arrêtés des comptes avant leur approbation par le Conseil d'Administration.</p> <p>Cette année a également été marquée par l'émission pour la première fois par le FEC d'obligations à taux révisable d'un montant de 400 Mdh et d'une maturité de 5 ans.</p>
2004	<p>Pour favoriser la proximité avec ses clients, le FEC s'est organisé en 4 zones géographiques (Nord, Est, Centre et Sud) permettant ainsi aux Collectivités Locales de disposer d'un seul interlocuteur qui est la zone d'opérations, chargée de les assister à tous les stades de leurs projets.</p> <p>L'année 2004 a également vu la création d'un Fonds d'Accompagnement des Collectivités Locales (FACL), doté d'une enveloppe initiale de 10 Mdh et ayant pour objectif d'accompagner les Collectivités Locales dans la formulation de leur vision de développement et dans l'identification de projets porteurs de développement.</p> <p>La mise en place des lignes de crédit par le FEC au cours de cette année a également permis d'encourager les Collectivités Locales à agir dans un cadre incitatif à la programmation et à la planification de leurs projets de développement.</p>
2005	<p>Les taux d'intérêt pratiqués par le FEC ont connu, au cours de cette année, une baisse reflétant ainsi la baisse du coût des ressources, elle-même conséquence de la tendance baissière des taux sur le marché depuis quelques années.</p> <p>Cette année a également été marquée par la suppression de la commission d'engagement¹⁵ prévue par les contrats de prêts consentis par le FEC aux Collectivités Locales et qui n'était pas adaptée au rythme et conditions d'exécution des projets locaux.</p>
2006	<p>Une nouvelle politique tarifaire a vu le jour en 2006. Elle permet le maintien du principe de similarité de risque entre Collectivités Locales avec l'application d'un taux différent en fonction de la maturité ou des garanties reçues, le cas échéant.</p>
2007	<p>Le FEC a été coopté à l'unanimité membre du Centre International pour le Crédit Communal qui regroupe, à l'échelle internationale, des institutions spécialisées dans le financement public local.</p> <p>Cette année a également connu l'adoption de la loi n° 47-06 relative à la fiscalité des Collectivités Locales, entrée en vigueur en 2008, qui a mis en place un système fiscal local innovant, unifié et simplifié en vue de permettre aux Collectivités Locales notamment de renforcer leurs ressources propres et d'améliorer les conditions de recouvrement de leurs ressources fiscales.</p>
2008	<p>Cette année a été marquée par le renforcement significatif de l'accompagnement par la dotation du Fonds d'Accompagnement des Collectivités Locales (FACL) d'une enveloppe supplémentaire de 25 Mdh et ce, en vue de renouveler les opérations de formation/accompagnement à la programmation des investissements locaux et d'étendre les actions d'accompagnement à des domaines plus spécifiques tels que la planification des déplacements urbains, la gestion des déchets solides et les TIC.</p> <p>Par ailleurs, le FEC recourt au marché financier à travers les émissions de certificats de dépôt sur des maturités de 1 à 2 ans pour un montant global de 1 270 Mdh.</p>
2009	<p>Dans le cadre du Programme national de gestion des Déchets Ménagers (PNDM) et suite à la conclusion d'un accord de partenariat avec la Banque Mondiale en matière de Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), le FEC a mis à la disposition des Collectivités Locales un dispositif d'appui technique, financier et juridique, ainsi qu'un cadre structuré visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la génération de crédits carbone pouvant être commercialisés sur le marché</p>

¹⁵ La commission d'engagement est une rémunération de la partie non utilisée d'un prêt que le FEC s'est engagé à mettre à disposition d'un client. Cette commission est un pourcentage prélevé à la source, sur la base du montant restant à débloquer par les Collectivités Territoriales, selon la durée séparant la date de signature du contrat de prêt et la date de déblocage effective du montant du prêt.

	<p>international.</p> <p>De son côté, le secteur local a connu d'importantes évolutions au cours de l'année 2009. En effet, la loi 17-08 portant charte communale, a apporté des ajustements allant dans le sens de la consécration de la bonne gouvernance locale, de l'assouplissement de la tutelle, de la modernisation des outils de partenariat et de l'amélioration des services rendus aux populations locales.</p> <p>L'année 2009 a également été marquée par la promulgation de la loi n°45-08 réformant la loi relative à l'organisation des finances des Collectivités Locales et de leurs groupements dont l'objectif est de moderniser le cadre de gestion financière locale en renforçant la transparence, en allégeant les contrôles préalables et ayant recours aux nouvelles techniques de gestion.</p> <p>L'année 2009 est également marquée par le recours du FEC au marché financier à travers les émissions de certificats de dépôt en tant que principale source de financement. Il procède à des émissions de certificats de dépôts sur des maturités comprises entre 1 et 5 ans, qui ont requis une augmentation du plafond du programme d'émission de 2 430 Mdh à 4 000 Mdh.</p> <p>Le FEC a participé à la 5^{ème} édition du Sommet Africités organisé par Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA), à Marrakech du 16 au 20 décembre 2009.</p>
2010	<p>En vertu de la Loi de Finances 2010, les intérêts des prêts contractés par les Collectivités Locales ont été assujettis à la TVA au taux de 10%.</p> <p>Le FEC a appliqué, à partir du 1^{er} janvier, une baisse des taux d'intérêt au profit des collectivités locales de 50 points de base, traduisant l'amélioration continue des indicateurs de risque.</p> <p>Par ailleurs, le FEC a conforté sa présence sur le marché des TCN par le biais d'émissions de certificats de dépôt pour un montant global de 2 212 Mdh, dont plus de la moitié sur 7 ans à taux révisable, et a procédé à une nouvelle extension du plafond du programme à 6 000 Mdh.</p>
2011	<p>En tant que membre du Centre International pour le Crédit Communal (CICC), le FEC a organisé à Marrakech, du 23 au 25 mars 2011, la 38^{ème} conférence annuelle du CICC sous le thème « Quelles perspectives pour le financement des infrastructures publiques locales ? ». En marge de cet événement, auquel ont été conviés tous les membres du CICC, représentés par leurs Présidents et Directeurs Généraux, s'est tenu le Comité Exécutif ainsi que l'Assemblée Générale.</p> <p>Cette conférence a permis d'échanger et de débattre sur l'avenir du financement des investissements locaux au regard du contexte économique et financier au lendemain de la crise, et de dégager des idées novatrices et des solutions pratiques pour mieux préparer les réponses des institutions financières spécialisées face à ces nouvelles tendances.</p> <p>Par ailleurs, le FEC a poursuivi sa politique de positionnement en tant qu'émetteur régulier sur le marché des TCN à travers l'émission d'un volume de certificats de dépôt de 1 650 Mdh et l'extension du plafond du programme à 7 000 Mdh.</p>
2012	<p>Dans le cadre du programme global d'émissions obligataires de 4 milliards de dirhams autorisé par le Conseil d'administration réuni en date du 29 octobre 2010, le FEC a procédé au placement d'un emprunt obligataire d'un milliard de dirhams sur 15 ans à taux fixe.</p> <p>Le FEC a poursuivi la mise en œuvre de sa politique de réduction des marges à travers une baisse progressive des taux d'intérêt au profit des collectivités locales dans le cadre de l'amélioration structurelle de ses indicateurs de risque et la croissance de son activité et a consenti une nouvelle baisse des taux d'intérêt de 25 points de base applicable à partir du 1^{er} juillet 2012.</p> <p>Le FEC a participé à la 6^{ème} édition du Sommet Africités organisé par Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA), à Dakar du 4 au 8 décembre 2012.</p>
2013	<p>Le FEC a participé au 4^{ème} Congrès Mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis organisé par Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), à Rabat du 1^{er} au 4 octobre 2013.</p> <p>Organisé pour la première fois en terre africaine et placé sous le thème « Imaginer la société, construire la démocratie », ce sommet a réuni près de 4 000 participants dont des Chefs d'Etat et de gouvernement, des Ministres, des maires, des représentants des institutions internationales et régionales, des bailleurs de fonds, des donneurs d'ordres publics et privés ainsi que les médias internationaux.</p>

	<p>Au regard de son rôle dans le financement du développement local, le FEC a pris part à cet événement aussi bien à travers l'animation de différentes sessions thématiques et side-events que la disposition d'un stand d'exposition dédié.</p>
2014	<p>Suite à l'approbation du Conseil d'Administration réuni le 29 octobre 2014, le FEC a procédé à la création d'un « Fonds d'Assistance aux Collectivités Territoriales », doté de 10 millions de Dhs, qui permettra le renforcement de la mission d'assistance aux CT.</p>
2015	<p>Dans le cadre du programme global d'émissions obligataires de 4 milliards de dirhams autorisé par le Conseil d'Administration réuni en date du 29 octobre 2010, le FEC a procédé à nouveau au placement d'un emprunt obligataire d'un milliard de dirhams sur des maturités de 15 ans et 10 ans à taux révisables.</p> <p>Le FEC a également réinstauré à compter du 1^{er} janvier 2015 la commission d'engagement sur les prêts. Cette commission perçue sur la base du montant non décaissé et non annulé du crédit, à compter de l'expiration du délai limite de retrait de la totalité du crédit, contribuera à accélérer l'exécution des projets et à activer la concrétisation des engagements de financement au profit des CT.</p> <p>Aussi, le Conseil d'Administration a décidé de l'augmentation du capital social du FEC à un milliard de dirhams par incorporation de réserves, qui est entrée en vigueur le 3 février 2015.</p> <p>En juillet 2015, trois nouvelles lois organiques relatives respectivement aux communes, aux Préfectures et Provinces et aux Régions ont été promulguées et mises en œuvre à l'issue des élections locales qui ont eu lieu le 4 septembre 2015.</p> <p>Le FEC a participé à la 7^{ème} édition du Sommet Africités organisé par Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA), à Johannesburg du 29 novembre au 3 décembre 2015.</p>
2016	<p>Dans le cadre du programme global d'émissions obligataires de 4 milliards de dirhams autorisé par le Conseil d'Administration réuni en date du 29 octobre 2010, le FEC a procédé au placement d'un 3^{ème} emprunt obligataire d'un milliard de dirhams sur des maturités de 15 ans et 10 ans.</p> <p>Le FEC a organisé le 20 janvier 2016 au siège du Ministère de l'Intérieur, une journée de sensibilisation en faveur des Présidents des grandes Villes marocaines sous le thème « <i>L'efficacité énergétique dans les villes, un enjeu stratégique</i> ». A cette occasion, les responsables locaux ont été sensibilisés autour de questions inhérentes à l'efficacité énergétique dans les domaines étroitement liés à leurs prérogatives, en l'occurrence, l'éclairage public, l'urbanisme, les transports publics urbains, ainsi que les bâtiments publics locaux. Cette rencontre a permis de prendre acte des besoins exprimés par les Collectivités Territoriales pour le financement de projets en matière d'efficacité énergétique. En vue d'y répondre, le FEC envisage de mettre en place, une nouvelle offre de financement destinée à la réalisation de projets de développement durable et de préservation de l'environnement.</p>
2017	<p>En juin 2017, trois décrets fixant les règles auxquelles sont soumises les opérations d'emprunt réalisées par les Régions, les Préfectures et Provinces et les Communes ont été adoptés.</p> <p>Le Fonds d'Équipement Communal a fait l'objet au cours du premier semestre de l'exercice 2017 d'un contrôle fiscal au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS), l'Impôt sur le Revenu (IR) et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) couvrant les exercices 2013 à 2015 inclus. Au cours du mois d'octobre 2017, l'Administration Fiscale a adressé une notification pour l'ensemble des exercices contrôlés dont les chefs de redressements ressortent un risque maximal de 13,6 Mdh.</p> <p>Dans le cadre de son nouveau programme d'émissions obligataires de 6 milliards de dirhams autorisé par le Conseil d'Administration réuni en date du 27 mai 2016, le FEC a procédé en décembre 2017 au placement d'un emprunt obligataire d'un montant de 2 milliards de dirhams sur des maturités de 15 ans et 10 ans.</p>

<p>2018</p>	<p>Le FEC a conclu un accord avec la Direction Générale des Impôts en règlement définitif et irrévocable du contrôle fiscal opéré au titre de l'IS, de l'IR et de la TVA couvrant les exercices 2013 à 2015 inclus.</p> <p>Le FEC a procédé en juillet 2018 à l'émission d'un emprunt obligataire (subordonné et ordinaire) d'un montant de 2 milliards de dirhams, sur des maturités de 15 ans et 10 ans.</p> <p>Le FEC a signé en date du 17 juillet 2018, avec l'Agence Française de Développement (AFD), une convention de crédit¹⁶ pour un montant total de 100 millions d'euros, destiné au financement des projets des Collectivités Territoriales à haut potentiel en « développement durable », dont 25% est destiné à des projets présentant un Co-Bénéfice Climat.</p> <p>Le FEC a signé en date du 13 février 2018, avec Le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Jeunesse et des Sports une convention cadre pour le financement d'un programme de construction des terrains de proximité au niveau des zones rurales et péri-urbaines.</p> <p>Le FEC a participé à la 8^{ème} édition du Sommet Africités organisé par Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA), à Marrakech du 20 au 23 novembre 2018.</p>
<p>2019</p>	<p>Le FEC a signé en date du 12 avril 2019, avec l'Agence Française de Développement (AFD), une convention de subvention destinée à renforcer les capacités techniques du FEC en matière environnementale et sociale (E&S) et les aligner selon les meilleures pratiques internationales afin de permettre au FEC de canaliser des financements compétitifs, issus de la finance climat.</p> <p>Le Conseil d'Administration du FEC, réuni le 29 mai 2019, a notamment approuvé l'élargissement des secteurs éligibles au financement par le FEC à tous les domaines de compétences des Collectivités Territoriales, tels que définis par les lois organiques n° 111-14, 112-14 et 113-14 relatives respectivement aux Régions, aux Préfectures et Provinces et aux Communes, et ce, dans l'attente de la refonte de la Déclaration de Politique Générale (DPG). Etant entendu que le FEC n'est habilité, de par les dispositions de la DPG, à financer que les programmes et projets d'investissements ainsi que les études y afférentes.</p>

III.2. MISSIONS

Fort de son expérience de 60 ans en matière de financement du secteur public local, le FEC a développé une expertise et capitalisé un savoir-faire qui consolident son rôle de partenaire technique et financier des Collectivités Territoriales et des porteurs de projets d'investissement locaux.

En tant que Banque, les motivations du FEC sont la maîtrise du risque et la recherche d'un niveau de rentabilité qui pérennise et sécurise son activité. En tant qu'institution dotée d'une mission d'utilité publique, le FEC veille au renforcement de l'expertise locale et à la promotion d'investissements porteurs de développement. La conjugaison de ces deux missions confère au FEC la force de son positionnement en tant que banque dédiée au financement du secteur public local.

La Banque offre ainsi à ses clients des produits et services adaptés à leurs besoins et s'attache à leur apporter l'assistance technique nécessaire pour le montage et la mise en œuvre de leurs projets d'équipement. Le FEC accompagne ainsi ses clients dans l'expression de leurs choix d'investissement et leur offre la possibilité de concrétiser des projets à forte valeur ajoutée. Ces projets visent l'amélioration du cadre de vie du citoyen et portent sur des domaines tels que la mise à niveau urbaine, la mobilité urbaine, le désenclavement rural, le développement des zones d'activité économique, le développement des infrastructures sportives et de loisirs, l'électrification rurale, l'assainissement et l'accès à l'eau potable, l'éclairage public, l'aménagement des espaces verts, la propreté et la protection de l'environnement, l'aménagement des équipements touristiques, la mise à niveau des établissements

¹⁶ Aucun tirage n'a été opéré en 2018.

scolaires, l'animation culturelle et artistique, le développement des équipements marchands, l'intégration des technologies de l'information et la promotion des technologies propres.

III.3. CADRE REGLEMENTAIRE ET MODALITES D'INTERVENTION DU FEC

III.3.1 *Aperçu du secteur local*

Le FEC apporte son concours financier et technique à l'ensemble des entités du secteur public local, à savoir les Collectivités Territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux.

Les Collectivités Territoriales ont pour principales missions d'administrer le territoire, de satisfaire les besoins de proximité du citoyen, d'aménager l'espace et de promouvoir le développement économique local.

A ce niveau, le Maroc a accompli d'importantes avancées en matière de décentralisation et de responsabilisation des élus locaux qui ont permis de doter le Royaume d'un système territorial moderne qui se rapproche des modèles les plus évolués de démocratie locale.

En effet, la politique de renforcement de la décentralisation conjuguée aux impératifs de mise à niveau économique a favorisé la montée en puissance du rôle des Collectivités Territoriales en matière de fourniture d'équipements collectifs et des services sociaux de base.

Dans le sillage de l'adoption de la Constitution du 1^{er} juillet 2011, un nouveau chantier de réformes, encore plus audacieuses et résolument orientées vers l'ancrage de la responsabilisation des acteurs locaux, a été ouvert et a permis de doter le Royaume d'un système territorial articulé autour de la régionalisation avancée.

En effet, trois lois organiques, chacune relative à un niveau de décentralisation, ont été adoptées en juin 2015. Il s'agit de la loi organique n° 111-14 relative aux Régions, la loi organique n° 112-14 relative aux Préfectures et Provinces et la loi organique n° 113-14 relative aux Communes. Le législateur marocain à travers les lois organiques régissant les Collectivités Territoriales a élargi les compétences de ces dernières (compétences propres, compétences partagées et compétences transférées), ce qui impliquera un accroissement notable de l'activité.

En date du 9 juin 2017, trois décrets fixant les règles auxquelles sont soumises les opérations d'emprunt réalisées par les Régions, les Préfectures et Provinces et les Collectivités Territoriales ont été adoptés.

Ces trois textes, à savoir (i) le décret n°2-17-294 fixant les règles auxquelles sont soumises les opérations d'emprunt réalisées par les Régions, (ii) le décret n°2-17-295 fixant les règles auxquelles sont soumises les opérations d'emprunt réalisées par les Préfectures ou Provinces et (iii) le décret n°2-17-296 fixant les règles auxquelles sont soumises les opérations d'emprunt réalisées par les Communes, ont fixé pour les trois niveaux de Collectivités Territoriales les modalités et conditions de recours à l'emprunt et les règles d'établissement des contrats de prêts.

Par ailleurs, les lois organiques précitées n'ont fait que reconduire l'inscription de la dette en tant que dépense obligatoire pour les Collectivités Territoriales ce qui impliquerait le maintien du profil de risque quasi souverain.

Ces textes ont permis la consécration du principe de libre administration qui confère à toutes les collectivités un pouvoir délibératif et un pouvoir exécutif réellement autonomes en même temps que le contrôle administratif sera limité aux aspects relatifs à la légalité des décisions.

Chaque type de Collectivité Territoriale est géré par un Conseil élu pour un mandat de 6 ans. Les membres des conseils des régions et des communes sont élus au suffrage universel direct. Les membres des conseils des préfectures et des provinces sont élus par un collège électoral formé des conseillers des communes relevant de la préfecture ou de la province concernée. Chaque Conseil élit parmi ses membres un président et des vice-présidents qui forment le bureau dudit conseil.

Dans le cadre de la consolidation d'une approche territoriale basée sur la décentralisation et la régionalisation et afin d'offrir un service de proximité au citoyen, le décret n° 2-17-618 portant Charte Nationale de la déconcentration administrative, a été publié le 26 décembre 2018.

Cette Charte prévoit notamment la création de "commissions régionales de coordination" pour superviser le bon déroulement des activités des services déconcentrés.

Présentation de la Collectivité Territoriale

Outre les compétences partagées avec l'Etat et celles transférables par ce dernier, la collectivité territoriale, échelon territorial de base, crée et gère les services et les équipements publics nécessaires à l'offre des services de proximité dans divers domaines dont notamment la voirie, le transport public urbain, les équipements culturels et sportifs, la distribution de l'eau potable et de l'électricité, l'éclairage public, l'assainissement liquide et solide et les stations de traitement des eaux usées, la collecte des déchets ménagers, la gestion des décharges publiques, des marchés de gros, des marchés communaux, des abattoirs, des gares routières de transport des voyageurs et des cimetières, etc.

Présentation de la Préfecture et de la Province

Outre les compétences partagées avec l'Etat et celles transférables par ce dernier, La préfecture ou la province, deuxième niveau de décentralisation, est chargée à l'intérieur de son ressort territorial, des missions de la promotion du développement social notamment en milieu rural de même que dans les espaces urbaines. Ses missions concernent également le renforcement de l'efficacité, de la mutualisation et de la coopération entre les communes situées dans le territoire de la préfecture ou de la province..

A cet effet : la préfecture ou la province œuvre à :

- Rendre disponible les équipements et les services de base notamment en milieu rural ;
- Mettre en œuvre le principe de mutualité entre les communes, à travers la réalisation d'actions, l'offre de prestations et la réalisation de projets ou d'activités en relation principalement avec le développement social dans le milieu rural ;
- Lutter contre l'exclusion et la précarité dans les différents secteurs sociaux.

Présentation de la Région

Dans le cadre de la politique de régionalisation avancée, la région a été investie des missions de promotion du développement intégré et durable à travers son organisation, sa coordination et son suivi, notamment en matière (i) d'amélioration de l'attractivité du territoire de la région et le renforcement de sa compétitivité économique et (ii) d'optimisation, valorisation et préservation des ressources naturelles et (iii) de contribution à la réalisation du développement durable.

A côté de ses compétences propres, la région peut exercer avec l'Etat, sur une base contractuelle, soit à l'initiative de l'Etat ou à la demande de la région, des compétences partagées qui touchent au développement économique, rural et social, à l'environnement à la culture et au tourisme.

Pour renforcer les ressources des Régions, la loi organique n° 111-14 prévoit que l'Etat affectera aux régions de manière progressive 5% du produit de l'IS, 5% du produit de l'IR et 20% du produit de la taxe sur les contrats d'assurance, auxquels s'ajouteront des dotations du budget général de l'Etat dans le but d'atteindre un plafond de 10 milliards de dirhams à l'horizon de 2021.

Enfin et dans le cadre de l'élaboration et le suivi des programmes de développement régionaux et des schémas régionaux d'aménagement du territoire, la région assure, sous l'impulsion du président du conseil régional, un rôle de prééminent par rapport aux autres collectivités territoriales, dans le respect des compétences propres de ces dernières (Constitution de 2011).

Ainsi, capitalisant sur plus de 50 ans de décentralisation, le dispositif actuel inscrit l'expérience marocaine de démocratie locale parmi les modèles les plus évolués.

Depuis février 2015¹⁷, l'organisation administrative du Royaume est articulée autour de trois niveaux de Collectivités Territoriales :

- 12 Régions ;
- 12 Préfectures et 63 Provinces ;
- 1 503 Communes.

Par ailleurs, les Collectivités Territoriales emploient près de 150 000 agents et réalisent près de 20% de l'investissement public.

III.4. ACTIVITE DU FEC

III.4.1 Activité de prêts

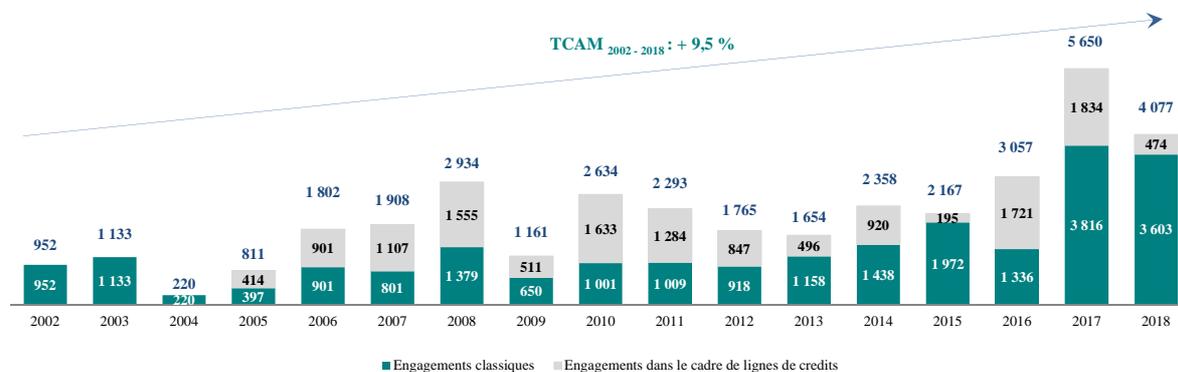
Dans le cadre de son activité, le FEC propose :

- des prêts classiques destinés à financer les projets d'investissement ;
- des lignes de crédit (LDC), mises en place depuis 2004, destinées au financement de programmes de développement. Ce type de financement permet aux Collectivités Territoriales de disposer de la visibilité nécessaire en vue de sécuriser le financement de leurs projets de développement. Il incite les Collectivités Territoriales à planifier leurs programmes d'investissements sur le moyen et long terme et leur permet, de par sa flexibilité, d'optimiser le financement des différentes composantes du programme.

III.4.2 Les engagements de prêts

L'évolution des engagements de prêts par exercice durant la période 2002 à 2018 se présente comme suit :

Evolution des engagements de prêts par exercice sur la période 2002 à 2018 (en Mdh)



Source : FEC

L'évolution de l'activité du FEC sur la période analysée permet de constater une cyclicité dans les engagements de prêts liés principalement à l'environnement institutionnel et politique du secteur local, caractérisé par le ralentissement de l'investissement local pendant les périodes pré électorales.

¹⁷ Suite à l'entrée en vigueur du Décret n°2-15-40 du 1^{er} Joumada I 1436 (20 février 2015) fixant le nombre des régions, leurs dénominations, leurs chefs-lieux ainsi que les préfectures et provinces qui les composent.

L'activité de la Banque a ainsi connu une évolution favorable au cours des dernières années grâce notamment aux actions entreprises par le FEC, en vue d'accompagner la mise en œuvre des projets et programmes d'investissement portés par les Collectivités Territoriales. Il s'agit notamment des programmes de mise à niveau des grandes villes du Royaume ayant marqué la période 2006-2014 ainsi que l'accompagnement, depuis l'année 2015, de la mise en œuvre des premiers programmes de développement territoriaux portés par les nouvelles Régions suite à l'avènement de la régionalisation avancée.

En 2016, les engagements de prêts se sont établis à 3 057 Mdh, soit une hausse de 41% par rapport à l'exercice précédent. Ces engagements ont porté sur le financement de 65 projets couvrant 7 secteurs d'intervention, avec une prédominance des projets dédiés à l'aménagement routier et à l'assainissement solide et liquide. L'avènement et la mise en œuvre de la régionalisation avancée et les nouvelles missions dédiées aux Régions notamment en matière de développement économique s'est traduit par un fort dynamisme des investissements des Régions et un recours plus accru à l'emprunt FEC pour le bouclage des plans de financement des programmes de développement territoriaux.

En 2017, le volume des prêts engagés a continué sa tendance haussière amorcée en 2016 marquant une évolution substantielle de 85%, avec un volume d'engagement de prêts qui a atteint un niveau record de 5 650 Mdh, en dépassement des prévisions de près de 26%. Les prêts engagés ont porté sur le financement de 62 projets couvrant 9 secteurs d'intervention portant sur un investissement total de 15 478 Mdh, soit un effet de levier par l'emprunt de près de 37%. Ce rebond de l'activité des prêts trouve son explication dans les éléments de contexte exposés ci-après.

En effet, au cours des dix dernières années, le Maroc s'est engagé dans une dynamique de développement soutenue, couronnée par le lancement dans plusieurs villes du Royaume de vastes programmes de développement territoriaux, conçus pour être un modèle urbain inédit basé sur une approche novatrice en termes de transversalité, d'intégration et de cohérence des interventions publiques, et alliant éléments fondamentaux qui structurent une métropole tournée vers l'avenir, à savoir (i) l'environnement urbain pour améliorer la qualité de vie des citoyens, (ii) l'environnement social pour valoriser le potentiel humain, (iii) l'environnement économique pour optimiser les atouts de la ville et (iv) l'environnement culturel pour ancrer l'identité et les valeurs d'ouverture de la ville tout en valorisant son patrimoine.

Cette dynamique n'a pas été sans interpeller le FEC, qui par sa longue expertise, est appelé aujourd'hui plus que jamais à jouer pleinement son rôle de financeur et d'accompagnateur du développement territorial et à contribuer ainsi à l'effort de mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation desdits programmes. A cet effet, le FEC a été appelé à mener une réflexion conjointe avec ses partenaires, notamment les Ministères de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances sur les mécanismes de financement susceptibles d'accompagner ces programmes de développement, ce qui a été concrétisé par l'adoption d'une résolution du Conseil d'Administration du FEC réuni le 27 mai 2016, l'autorisant à financer des opérations d'intérêt national au profit des Collectivités Territoriales (CT) et de leurs groupements, dans le cadre de montage spécifique à chaque opération.

C'est ainsi que plusieurs protocoles ont vu le jour à partir de mars 2017, co-signés par les Ministères de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances, les Collectivités Territoriales bénéficiaires et le Fonds d'Equipement Communal, en vertu desquels la Banque concourt au financement des programmes de développement territoriaux dont les sommes dues au titre du service de la dette relative aux crédits accordés dans ce cadre sont prises en charge par le Ministère de l'Intérieur (DGCL) à travers des remboursements directs.

Les financements engagés dans le cadre de ces Protocoles ont contribué au dynamisme de l'activité de prêt observé et représentent 60% du volume global des engagements de prêts au titre de l'année 2017, soit un montant de 3 400 Mdh dédié au financement des programmes de développement de 5 grandes villes du Royaume.

En 2018, le volume des prêts engagés est en repli par rapport au niveau réalisé en 2017 enregistrant ainsi un volume de 4 077 Mdh soit une baisse de 27,8%. Cette baisse du niveau de l'activité constatée en 2018 est principalement liée d'une part, au ralentissement du recours aux engagements de prêts

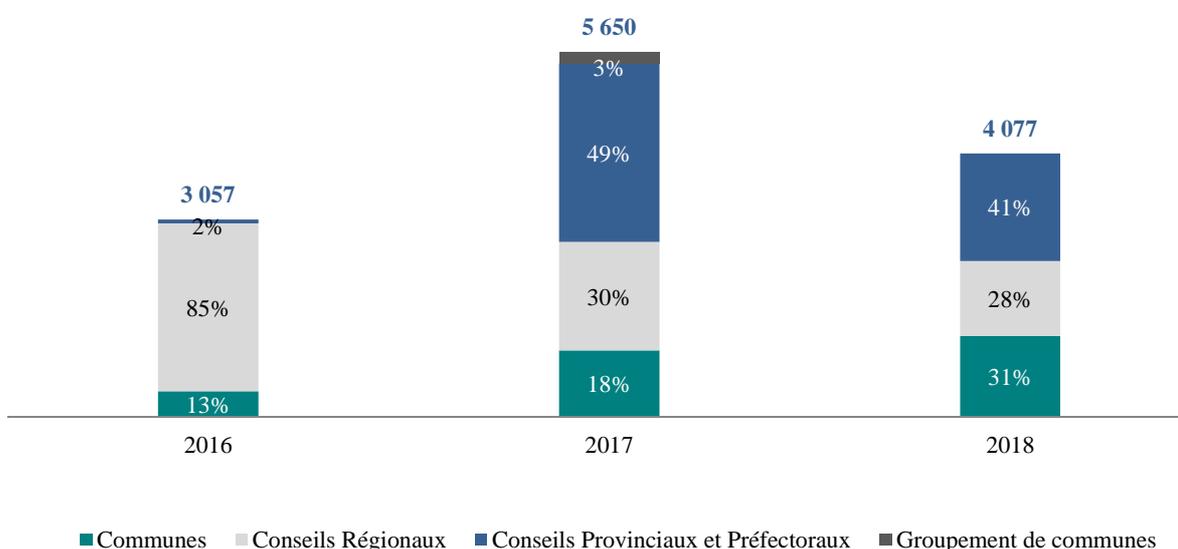
engagés dans le cadre de lignes de crédits. En effet, ce mode de financement était essentiellement utilisé par les conseils régionaux depuis 2016 pour le financement de programmes d'investissement sur une durée de 3 à 4 ans et dont la réalisation est tributaire de montages institutionnel et financier des projets et l'aboutissement des études y afférentes.

En 2018, les prêts engagés ont porté sur le financement de 94 projets au profit de 58 Collectivités Territoriales et couvrant 10 secteurs d'intervention.

a. Engagements de prêts par type d'emprunteur

L'évolution des engagements de prêts par type d'emprunteur se présente comme suit :

Répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur sur la période 2016-2018



Source : FEC

En totalisant 41% du volume total des engagements, soit un montant de 1 665 Mdh, les Conseils Provinciaux et Préfectoraux dominent la structure des engagements de prêt au titre de l'année 2018, suivi des Communes (31%) et des Conseils Régionaux (28%).

A noter que, la part des engagement de prêts accordés aux Conseil Provinciaux et Préfectoraux s'est considérablement renforcée entre 2016 et 2018, passant ainsi de 2% en 2016 à 41% en 2018. Cette tendance s'explique par la participation du FEC au financement de programmes de développement territoriaux.

b. Engagements de prêts par secteur d'intervention

L'évolution des engagements de prêts par secteur d'intervention se présente comme suit :

Secteur d'intervention	2016		2017		2018	
	En Mdh	En %	En Mdh	En %	En Mdh	En %
Aménagements urbains	447	15%	3 918	69%	2 252	55%
Transports urbains	0	0%	395	7%	113	3%
Equipements commerciaux	10	0%	52	1%	29	1%
Routes communales	1 370	45%	720	13%	1 076	26%
Equipements spécialisés	0	0%	95	2%	110	3%
Electricité	551	18%	90	2%	79	2%
Aménagement sportifs, touristiques et récréatifs	0	0%	336	6%	250	6%
Assainissements liquide et solide	579	19%	25	0%	138	3%
Eau potable	2	0%	19	0%	30	1%
Etudes & Hors Nomenclature	98	3%	0	0%	0	0%
Total	3 057	100%	5 650	100%	4 077	100%

Source : FEC

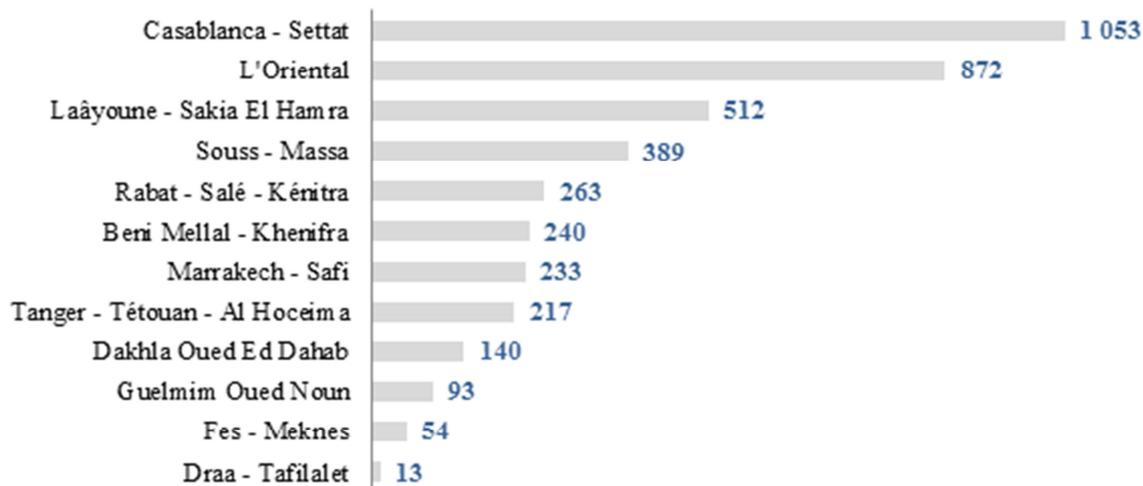
Au 31 décembre 2018, les engagements de prêts ont permis le financement de 94 projets couvrant 10 secteurs d'intervention avec une nette prédominance des secteurs des aménagements urbains (55%) et des routes communales (26%) qui totalisent un volume d'engagement de prêts au 31 décembre 2018 de 3 328 Mdh.

L'analyse de la répartition et de l'évolution des engagements de financement par secteur d'intervention sur la période 2016 - 2018 fait ressortir les points suivants :

- Le secteur des aménagements urbains représente en moyenne 46% du volume global des engagements de prêts sur la période analysée. Le volume des prêts engagés en 2018 pour le financement de projets sur ce secteur atteint 2 252 Mdh contre 3 918 Mdh soit un recul de 43% par rapport à 2017.
- Le secteur des routes communales représente en moyenne 28% des engagements sur la période analysée, et atteint 1 076 Mdh en 2018 contre 720 Mdh en 2017 et 1 370 Mdh en 2016. La progression enregistrée en 2018 découle principalement du financement (i) de projets dédiés au renforcement des infrastructures.
- Les secteurs de l'électricité et de l'assainissement liquide et solide, représentent à part égale en moyenne 7% du volume des engagements sur la période analysée. En 2018, le secteur de l'électricité a connu une légère baisse, passant ainsi de 90 Mdh en 2017 à 79 Mdh en 2018. Par ailleurs, le secteur de l'assainissement solide et liquide a affiché un volume d'engagements de prêts en hausse, passant de 25 Mdh en 2017 à 138 Mdh en 2018. Ces financements s'inscrivent dans le cadre des programmes de mise à niveau urbaine, de renforcement des infrastructures de base de centres ruraux et du programme de réduction des disparités en milieu rural.

c. Engagements de prêts par zone géographique

Répartition des engagements de prêts par Région¹⁸ en 2018 - en Mdh



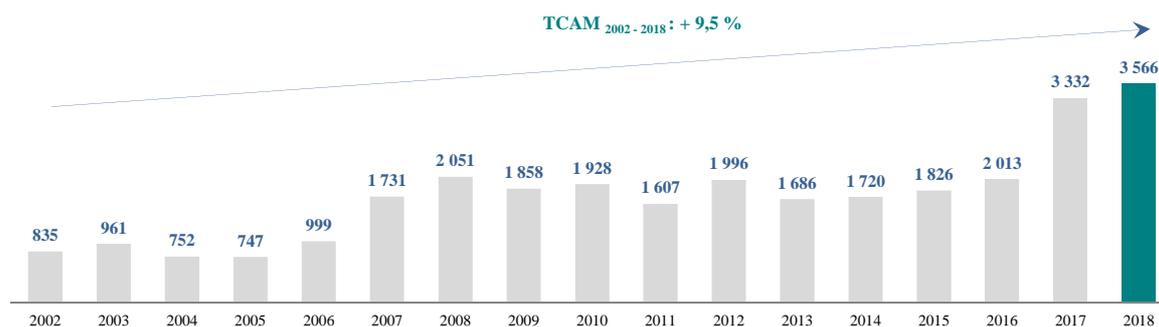
Source : FEC

L'analyse de la répartition des engagements de prêts par Région montre que les engagements au titre de l'exercice 2018 ont concerné les Collectivités Territoriales relevant des douze régions du Royaume.

Les Collectivités Territoriales de trois Régions ont totalisé près de 60% des engagements de prêts en 2018, avec un volume de 2 437 Mdh, à savoir Casablanca-Settat (26%), l'Oriental (21%) et Laâyoune-Sakia El Hamra (13%).

III.4.3 Les décaissements de prêts

L'évolution des décaissements de prêts durant la période 2002 à 2018 se présente comme suit :



Source : FEC

Le niveau de décaissement des prêts a franchi le cap du milliard de dirhams depuis 2007 et ce, grâce aux programmes de mise à niveau urbaine et à la mise en place des lignes de crédit qui ont permis aux Collectivités Territoriales de disposer de la visibilité nécessaire afin de :

- planifier leurs programmes d'investissements sur le moyen et long terme ;

¹⁸ Il s'agit des engagements accordés à l'ensemble des CT relevant de la région concernée.

- d'optimiser le financement des différentes composantes de ces programmes.

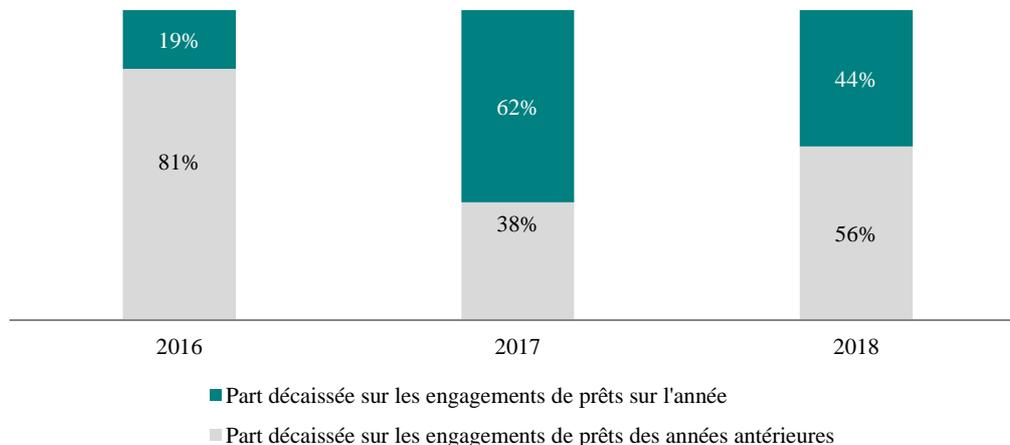
Au 31 décembre 2016, les décaissements de prêts, en hausse de 10% par rapport à l'année 2015, s'affichent à 2 013 Mdh. A travers 251 opérations de décaissements, le FEC a participé au financement de 219 projets couvrant différents secteurs d'infrastructures et de superstructures tant en milieu urbain que rural.

A fin 2017, les décaissements de prêts se sont renforcés considérablement, en hausse de 66% par rapport à 2016, atteignant 3 332 Mdh. Cette évolution est due principalement aux décaissements de prêts pour le financement de programmes de développement de divers Collectivités Territoriales, notamment des Conseils Préfectoraux, Provinciaux et Communaux. A travers ces décaissements de prêts, le FEC a participé au financement de 160 projets au profit de différentes catégories de Collectivités Territoriales.

Au 31 décembre 2018, les décaissements de prêts se sont établis à 3 566 Mdh , contre 3 332 Mdh l'année précédente, enregistrant ainsi une hausse de 7%. A travers ces décaissements, le FEC a participé au financement de 143 projets au profit de différentes catégories de Collectivités Territoriales et couvrant différents secteurs d'infrastructures et de superstructures tant en milieu urbain que rural. La hausse des décaissements réalisés sur l'année est la résultante de l'écoulement des engagements pris par le FEC notamment en 2017.

La structure des décaissements en fonction de l'année d'engagement des prêts au titre de l'exercice est illustrée dans le graphique ci-après :

Evolution de la structure des décaissements selon l'année d'engagement sur la période 2016-2018



Source : FEC

L'analyse de la structure des décaissements, présentée dans le graphique ci-dessus, montre que la part décaissée des engagements des années antérieures passe de 60% en moyenne du volume global des engagements donnés en 2016 et 2017 à 56% en 2018.

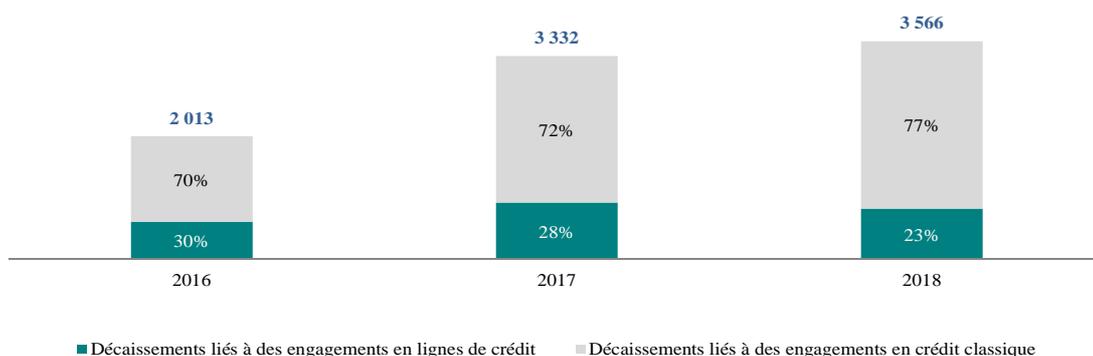
En 2018, la part décaissée des engagements de prêts de la même année représente 44% du volume total décaissé.

L'écart entre le volume des engagements de prêts et celui des décaissements est dû au fait que, les engagements de prêts se traduisent progressivement en décaissements en une ou plusieurs tranches, en fonction de la cadence d'exécution des projets.

a. Evolution des prêts décaissés par nature

Le graphique ci-dessous présente les décaissements de prêts par nature sur la période 2016 - 2018 :

Répartition des décaissements de prêts par nature - en Mdh



Au 31 décembre 2018, avec une part de 77%, les décaissements liés à des engagements en prêts classiques s'établissent à 2 736 Mdh contre 2 406 Mdh en 2017, soit une hausse de 14%.

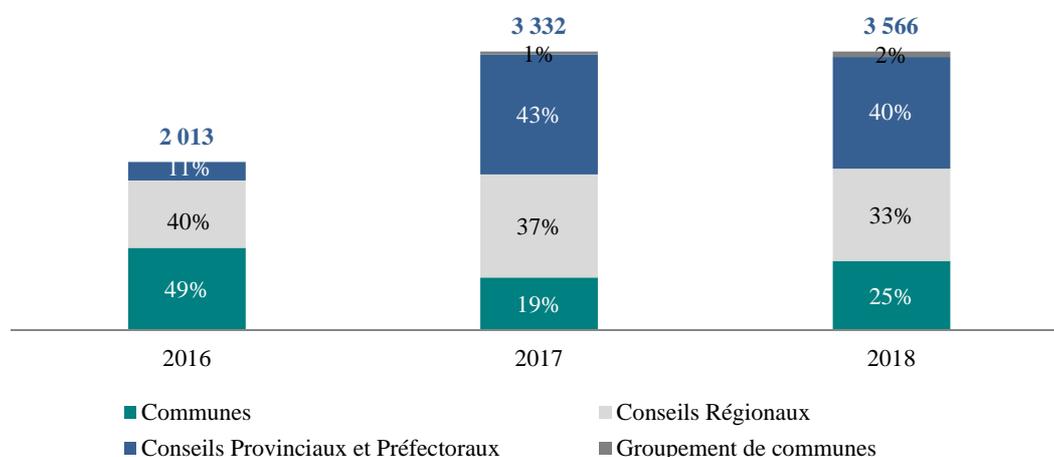
A fin 2018, les décaissements découlant d'engagements conclus dans le cadre de lignes de crédit s'élèvent à 830Mdh, contre 927 Mdh en 2017, soit une baisse de 10% par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'horizon analysé, la part décaissée des prêts attribués dans le cadre de lignes de crédits atteint en moyenne près de 27% du volume global des décaissements.

b. Evolution des prêts décaissés par type d'emprunteur

La répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur sur la période 2016 - 2018 est détaillée dans les graphiques suivants :

Répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur - en Mdh



Source : FEC

L'analyse du graphique présenté ci-dessus, fait ressortir une part prédominante des décaissements de prêts en faveur des Communes et des Conseils Régionaux en 2016, et en faveur des Conseils Régionaux et des Conseils Provinciaux et Préfectoraux sur la période 2017 - 2018. En effet :

- les décaissements de prêts effectués au profit des Communes se sont établis à 892 Mdh au 31 décembre 2018, soit 25% du total des décaissements durant l'année, contre 19% et 49% respectivement en 2017 et 2016.
- les décaissements de prêts opérés en faveur des Conseils Régionaux se sont établis à 1 187 Mdh au 31 décembre 2018, soit 33% du total des prêts décaissés durant l'année, contre 37% et 40% respectivement en 2017 et 2016.
- les décaissements réalisés au profit des Conseils Provinciaux et Préfectoraux se sont établis à 1 416 Mdh au 31 décembre 2018, soit 40% du total des décaissements réalisés durant l'année, contre 43% et 11% respectivement en 2017 et 2016. Ces décaissements se concentrent principalement sur des projets d'aménagements urbains et de routes communales.

c. Evolution des prêts décaissés par secteur d'intervention

Entre 2016 et 2018, les décaissements de prêts par secteur d'intervention se présentent comme suit :

Secteur d'intervention	2016		2017		2018	
	En Mdh	En %	En Mdh	En %	En Mdh	En %
Aménagements urbains	1 125	56%	1 836	55%	2 388	67%
Transports urbains	108	5%	344	10%	230	6%
Equipements commerciaux	48	2%	41	1%	80	2%
Routes communales	381	19%	441	13%	511	14%
Equipements spécialisés	6	0%	45	1%	49	1%
Electricité	135	7%	301	9%	65	2%
Assainissements liquide et solide	133	7%	117	4%	6	0%
Eau potable	28	1%	8	0%	7	0%
Equipements culturels, sportifs	49	2%	148	4%	219	6%
Etudes	-	0%	50	2%	11	0%
Hors nomenclature	-	0%	-	0%	-	0%
Total	2 013	100%	3 332	100%	3 566	100%

Source : FEC

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'analyse de la répartition des décaissements de prêts en 2018 par secteur d'intervention fait ressortir les points suivants :

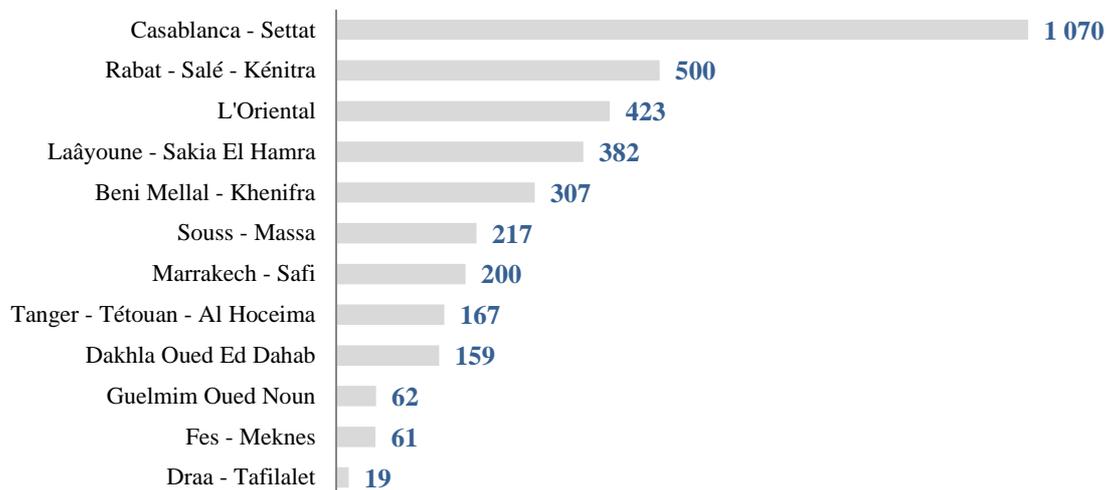
- le secteur des aménagements urbains continue d'occuper une place prépondérante dans la structure des décaissements avec une part moyenne de 59% sur la période 2016 à 2018
- le secteur des routes communales arrive en second rang dans la structure des prêts décaissés avec une part moyenne de 15 % sur la période analysée ;
- le secteur des transports urbains se place en 3^{ème} position avec une part moyenne de 7%.

d. Evolution des prêts décaissés par Région

L'analyse de la répartition des prêts décaissés par Région montre que les décaissements au titre de l'exercice 2018 ont concerné les Collectivités Territoriales relevant des douze régions du Royaume.

Les CT de trois Régions ont totalisé près de 56% des prêts décaissés en 2018, avec un volume de 1 992 MDH, à savoir Casablanca-Settat (30%), Rabat-Salé-Kenitra (14%) et l'Oriental (12%).

Répartition des décaissements de prêts par Région en 2018 - en Mdh

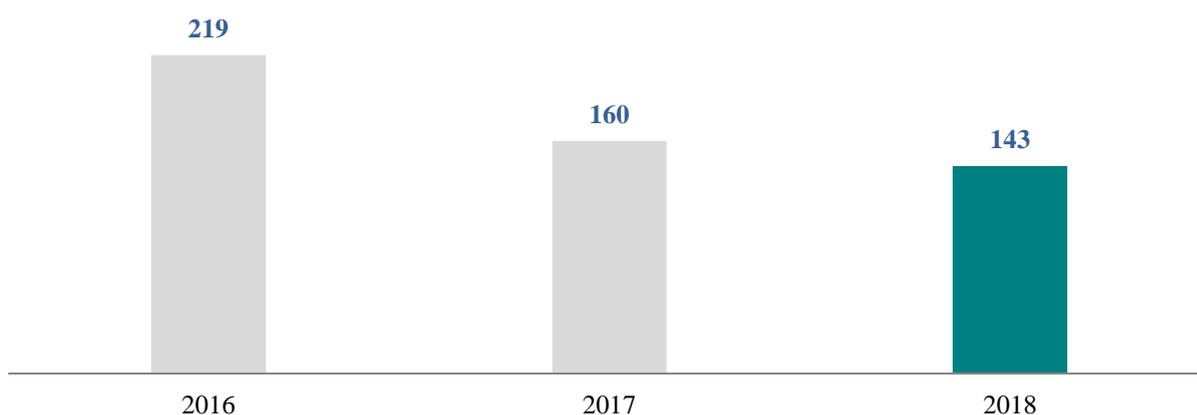


Source : FEC

e. Evolution des prêts décaissés en nombre de projets

La répartition des décaissements en nombre de projets sur la période 2016 à 2018 se présente comme suit :

Nombre de projets ayant fait l'objet de décaissements de prêts - en unité



Source : FEC

A fin 2018, le FEC a participé au financement de 143 projets et ce dans différents secteurs via un volume de décaissements de prêts de l'ordre de 3 566 Mdh.

III.4.4 Impact sur le stock des Engagements Hors Bilan (EHB)

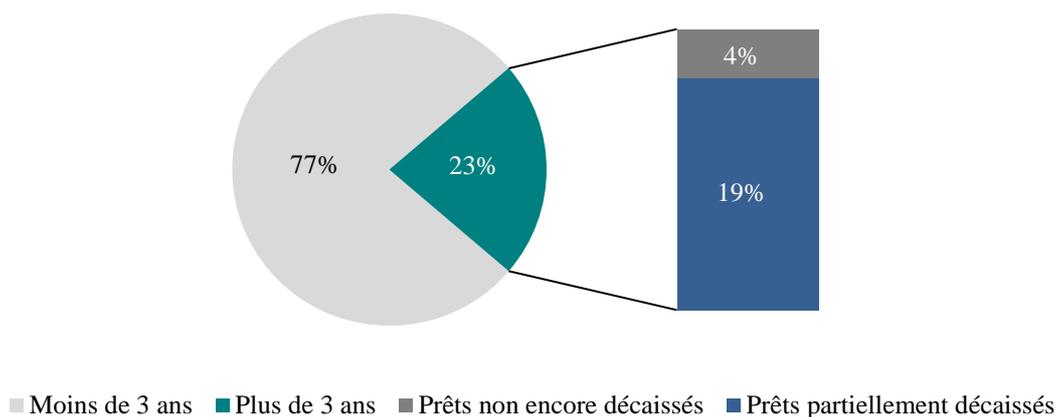
Le tableau suivant présente l'évolution du stock des engagements hors bilan sur la période 2016 à 2018 :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Engagements hors bilan au début de l'exercice	4 531	5 533	7 696	22,1%	39,1%
Engagements de l'exercice	3 056	5 650	4 077	84,8%	-27,8%
Décaissements	2 013	3 332	3 566	65,6%	7,0%
Annulations	42	154	76	267,6%	-50,8%
Engagements hors bilan à la fin de l'exercice	5 533	7 696	8 131	39,1%	5,7%

Source : FEC

A fin décembre 2018, le stock des engagements hors bilan enregistre une hausse de 5,7% pour s'établir à 8 131 Mdh contre 7 696 Mdh au titre de l'exercice 2017.

A fin décembre 2018, la répartition de ces engagements par ancienneté se présente comme suit :



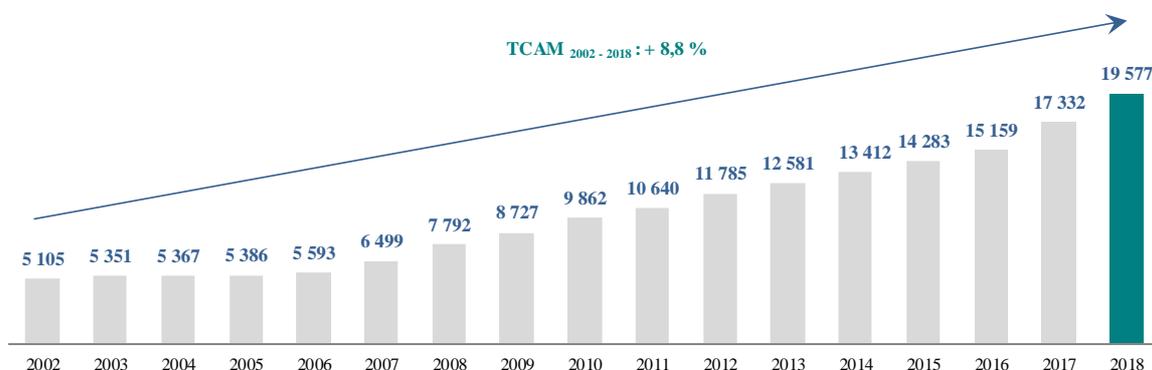
Source : FEC

L'analyse de la situation des engagements en hors bilan au terme de l'exercice 2018 par ancienneté, fait ressortir que 77% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Dans le but d'améliorer la gestion des engagements hors bilan, une procédure dédiée a été élaborée et modélisée, permettant notamment le suivi de ces engagements, la relance ciblée des prêts à décaisser et l'identification des prêts et reliquats des prêts éligibles à l'annulation.

III.4.5. Evolution de l'encours brut¹⁹

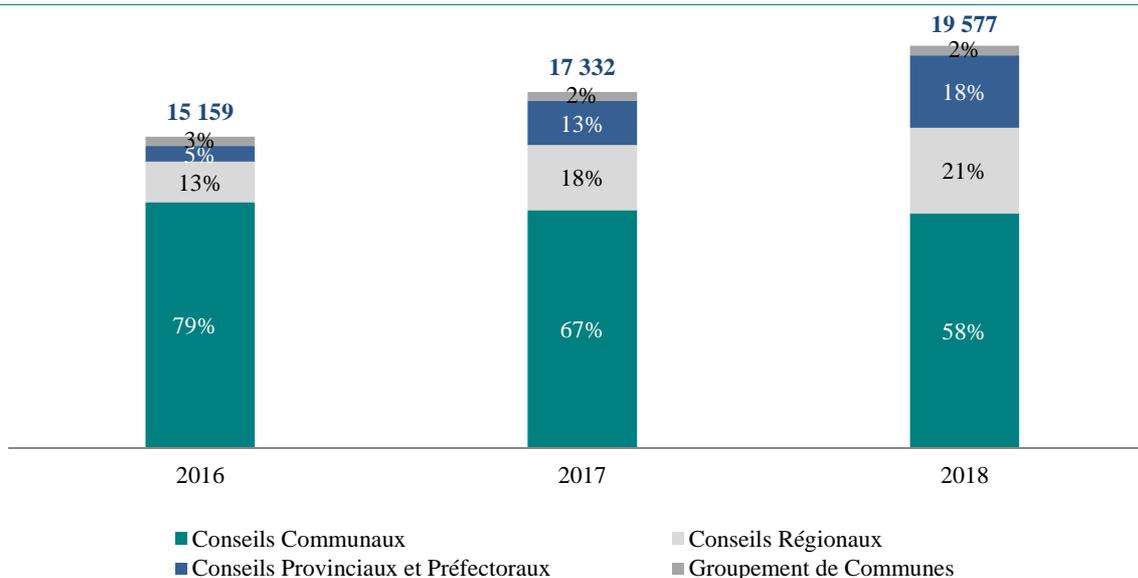
L'évolution de l'encours brut sur la période 2002 à 2018 se présente comme suit :



Source : FEC

Après une stabilité observée entre les années 2002 et 2006 autour d'un niveau moyen de 5,4 Mrds Dh, l'encours brut des prêts continue à progresser en passant de 5,6 Mrds Dh en 2006 à 19,5 Mrds Dh à fin décembre 2018, traduisant l'amélioration du niveau des décaissements de prêts.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de l'encours brut par type d'emprunteur sur la période 2016 - 2018 :



Source : FEC

L'encours enregistre une augmentation annuelle moyenne de 2 200 Mdh pour passer de 15 159 Mdh au 31 décembre 2016 à 19 577 Mdh au 31 décembre 2018.

La répartition de l'encours brut par type d'emprunteur montre la prédominance des Conseils Communaux avec une part moyenne de 68% dans l'encours global durant la période 2016 à 2018.

¹⁹Encours brut est le capital restant dû (montant décaissé diminué des amortissements du capital).

Au cours de cette même période, la part des encours relatifs aux Conseils Régionaux progresse et passe de 13% en 2016 à 21% du volume global de l'encours de prêts en 2018, reflétant l'intensité des investissements opérés par les régions au cours de ces trois dernières années.

La part des Conseils Provinciaux et Préfectoraux se renforce également en 2018 et atteint 18% de l'encours global contre 5% en 2016.

III.4.6. Politique de taux d'intérêt

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 30 mai 2006, a approuvé le principe de la mise en application, à partir du 1^{er} juillet 2006, de la modulation des taux d'intérêt en fonction de la durée des prêts, et a autorisé le FEC à pratiquer une tarification adaptée pour des opérations et des projets spécifiques des Collectivités Territoriales ou des Etablissements Publics Locaux.

En effet, cette décision avait fait suite à la réflexion menée par le FEC visant à adapter sa tarification afin d'accompagner le développement futur de ses clients. Cette mesure avait également permis de limiter l'impact de la perception d'un seul taux élevé à l'époque. La nouvelle politique tarifaire du FEC est basée sur les principes suivants :

- le maintien du principe de similarité du risque entre Collectivités Territoriales (pas de distinction entre catégorie d'emprunteurs) ;
- l'application de taux différents en fonction de la maturité du prêt ;
- la prise en compte de sûretés complémentaires (principalement pour les régies ou tout autre établissement public local).

Par ailleurs, compte tenu de l'amélioration significative du profil de risque du portefeuille des engagements, matérialisé par la quasi-disparition des situations de défaut de paiement des Collectivités Territoriales, les taux d'intérêt ont connu une réduction progressive au cours des 10 dernières années. Cette baisse des taux traduit l'évolution très favorable des indicateurs de risque du FEC qui lui a permis d'optimiser le coût de ses ressources. Cette baisse progressive des taux traduit également l'engagement de l'Institution à faire bénéficier ses clients des fruits de sa croissance.

A cet effet, la grille des taux appliqués par le FEC à la veille de la présente Opération se présente comme suit :

Maturité	1 ^{er} juillet 2012	1 ^{er} juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} juillet 2018	1 ^{er} janvier 2019
Jusqu'à 7 ans	6,25%	5,00%	4,58%	4,59%	4,49%
8-10 ans	6,50%	5,25%	4,83%	4,84%	4,74%
11-15 ans	6,75%	5,50%	5,08%	5,09%	4,99%

Source : FEC

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, réuni en date du 27 mai 2016 a autorisé le FEC à financer des opérations d'intérêt national au profit des Collectivités Territoriales et de leurs groupements, à travers des montages dédiés à chaque opération avec une tarification spécifique, et ce, dans le cadre du protocole cadre (Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Economie et des Finances et le FEC).

III.4.7. Fonds créés

A la veille de la présente Opération, le seul fonds actif du FEC est le « Fonds d'Assistance aux Collectivités Territoriales » (FACT). Ce fonds doté d'une enveloppe de 10 000 000 de dirhams, a été mis en place par le FEC, suite à l'approbation du Conseil d'Administration tenu en octobre 2014. Le FACT est destiné à financer l'assistance technique au profit des Collectivités Territoriales ainsi que les études en matière d'identification et de gestion de projets répondant à leurs besoins, pour lesquels le FEC est susceptible de participer au financement.

III.4.8. Les modalités de recouvrement des prêts

Conformément à la législation et la réglementation en vigueur²⁰ qui régit les Collectivités Territoriales, les annuités de prêts des Collectivités Territoriales constituent des dépenses obligatoires qu'elles doivent inscrire d'office dans leurs budgets.

Le FEC, la Collectivité Territoriale concernée ainsi que le Trésorier de rattachement veillent au remboursement des annuités de prêts afin d'éviter tout retard de paiement qui pourrait engendrer des intérêts de retard. Après approbation du budget, le Trésorier procède, sans mandatement préalable et au plus tard à la date d'échéance, au règlement de l'annuité ou des annuités dues.

Concernant les retards de paiement représentant un caractère exceptionnel, des concertations ont lieu avec les Collectivités Territoriales et les Trésoriers concernés, pour régulariser la situation²¹.

Ces modalités permettent au FEC d'atteindre, au terme de l'exercice 2018, un taux de recouvrement de prêts de 99,93%, confirmant ainsi la qualité de son portefeuille de prêts.

Le tableau suivant présente l'évolution du taux de recouvrement²² entre 2016 et 2018 :

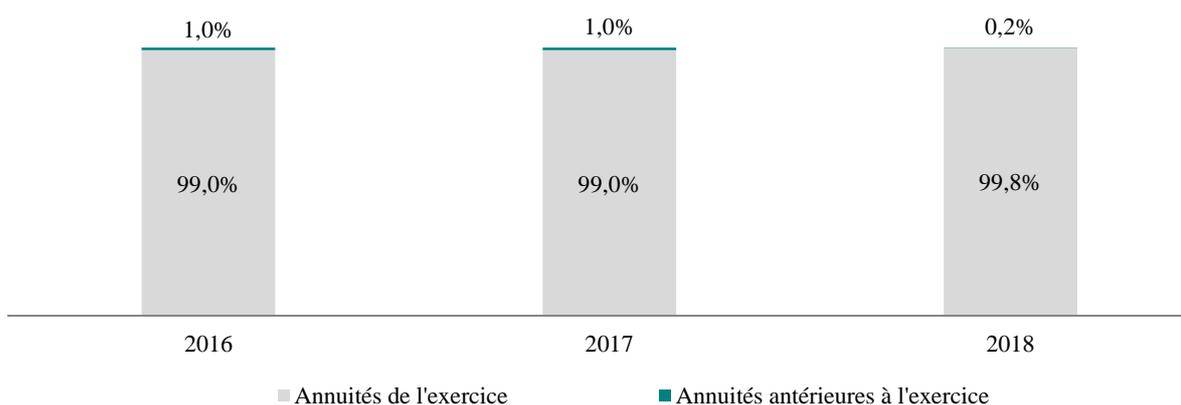
Exercices	Taux de recouvrement global	Taux de recouvrement (hors prêts MEN)
2016	99,84%	99,88%
2017	99,92%	99,92%
2018	99,93%	99,93%

Source : FEC

La répartition des recouvrements d'annuités par ancienneté des prêts sur la période 2016 - 2018 présentée dans les graphiques ci-dessous montre que les annuités relatives à l'exercice représentent en moyenne 99% des annuités recouvrées.

Au terme de l'exercice 2018, la proportion des recouvrements d'annuités de l'exercice s'élève à environ 100% des annuités recouvrées.

Répartition des recouvrements d'annuités par ancienneté des prêts sur la période 2016 - 2018 (en %)



Source : FEC

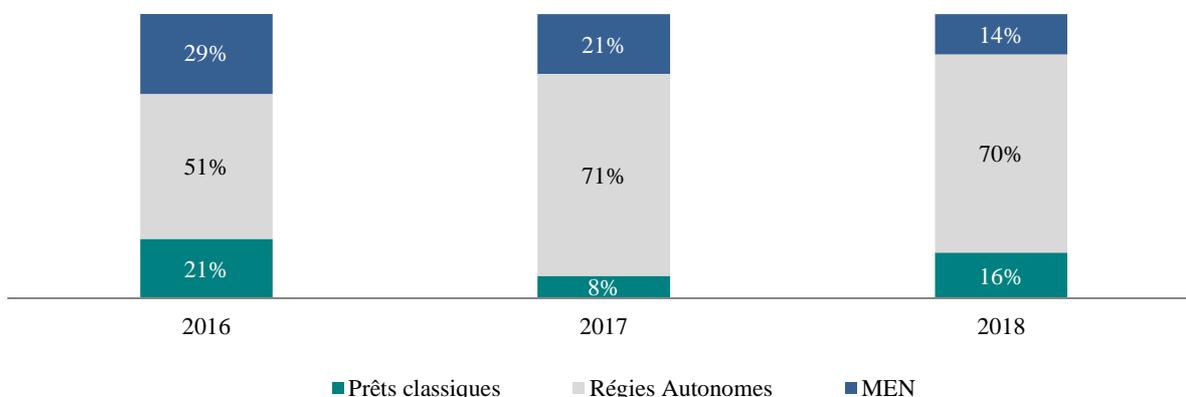
Par ailleurs, le total des impayés s'est établi à 14 Mdh en 2016, 9,7 Mdh en 2017 et 9,8 Mdh en 2018.

²⁰ Prévue dans le chapitre relatif au visa du budget au niveau des lois organiques relatives respectivement aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes

²¹ Les solutions sont identifiées au cas par cas avec les différentes parties prenantes

²² (Montant recouvré / Montant à recouvrer)

Le graphique ci-dessous présente la répartition de ces impayés par type d'emprunteur sur la période analysée :



Source : FEC

Les impayés provenant des prêts MEN représentent en moyenne 21% du total impayés sur la période 2016 - 2018. Au 31 décembre 2018, ils totalisent 1,4 Mdh et représentent également 14% du volume global des impayés.

Les impayés relatifs aux prêts accordés aux Collectivités Locales constituent en moyenne 15% du total des impayés sur la période. Au 31 décembre 2018, ils totalisent près de 1,6 Mdh et représentent 16% du volume global des impayés ;

Quant aux impayés des régies, ils se sont stabilisés au même niveau que l'année dernière 7 Mdh et ce, dans l'attente d'une solution structurelle suite à la liquidation de la RAD.

III.4.9. Mobilisation des ressources

La transformation du FEC en établissement bancaire en 1997 a été un facteur clé dans la consolidation de son rôle en tant qu'intermédiaire financier. Il s'est notamment donné les moyens d'élargir ses sources de financement, en faisant appel au marché des capitaux.

Le choix entre les différentes sources de financement est dicté par des stratégies de mobilisation des ressources qui cherchent à arbitrer entre les opportunités et les contraintes du marché d'une part et la volonté de diversification et de réduction du coût des ressources d'autre part et ce, dans le souci permanent de veiller aux équilibres Actif/Passif.

A cet effet, le FEC a lancé ses premières émissions obligataires dès 1992, et dès 1998 sans garantie de l'Etat. En parallèle, une part importante des ressources mobilisées au cours des années 90 provient des emprunts extérieurs et dont les derniers tirages sont intervenus en 2003. Ces lignes offraient des avantages notamment en termes de maturité et sont assorties d'un mécanisme de couverture du risque de change par le Trésor.

Depuis 2004, le FEC se finance principalement sur le marché financier marocain. En effet, les principales ressources financières du FEC sont constituées de certificats de dépôt, d'émissions obligataires et de crédits bancaires à moyen et long termes, représentant un volume annuel moyen de 3,3 milliards de dirhams sur la période 2016 - 2018.

Le tableau suivant présente les ressources mobilisées annuellement sur la période 2016 - 2018 :

Principales ressources financières (en Mdh)	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Certificats de dépôt	-	1 200	-	-	-100,0%
<i>En % du total</i>	-	25,0%	0,0%	-	-100,0%
Emprunts obligataires	1 000	2 000	2 000	100,0%	0,0%
<i>En % du total</i>	41,7%	41,7%	71,4%	0,0%	71,4%
Crédits à moyen et long terme	1 400	1 600	500	14,3%	-68,8%
<i>En % du total</i>	58,3%	33,3%	17,9%	-42,9%	-46,4%
Crédits à court terme	-	-	300	-	-
<i>En % du total</i>	-	-	10,7%	-	-
Emprunts extérieurs	-	-	-	-	-
<i>En % du total</i>	-	-	-	-	-
Total	2 400	4 800	2 800	100,0%	-41,7%

Source : FEC

Sur la période analysée, ces ressources se constituent principalement de :

- crédits bancaires à long terme, qui ont atteint 3 500 Mdh sur une maturité de 15 ans ;
- émission de 3 emprunts obligataires, d'un montant cumulé de 5 000 Mdh entre 2016 et 2018 ;
- certificats de dépôt, dont le montant total des émissions a atteint 1 200 Mdh sur une maturité de 5 ans.

Durant l'exercice 2018, le FEC s'est principalement financé via :

- une émission obligataire de 2 000 Mdh de dirhams réalisée en juillet 2018 ;
- une levée de crédits bancaires à long terme pour un montant global de 500 Mdh ;
- des emprunts court terme d'un montant de 300 Mdh.

Dans le cadre de la diversification de ces sources de financement à moyen et long terme, le FEC s'est financé au cours de la période étudiée aussi bien sur le marché des titres par le biais d'émissions obligataires et de certificats de dépôt, que par le recours aux crédits bancaires à long terme.

A noter que la hausse des ressources financières enregistrée en 2017 s'explique principalement par des besoins de financements plus importants au cours de cet exercice, en lien notamment avec le changement d'échelle au niveau de l'activité du FEC en termes d'engagements octroyés et de décaissements réalisés sur l'année.

L'évolution de l'encours²³ de ces ressources sur la période considérée, se présente comme suit :

Evolution de l'encours des ressources d'emprunt (en Mdh)	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Emprunts obligataires	3 637	5 414	7 098	48,9%	31,1%
<i>En % du total</i>	<i>26,9%</i>	<i>34,6%</i>	<i>42,0%</i>		
Certificats de dépôt	4 478	3 696	3 031	-17,5%	-18,0%
<i>En % du total</i>	<i>33,2%</i>	<i>23,7%</i>	<i>17,9%</i>		
Crédits à moyen et long terme	4 982	6 131	6 101	23,1%	-0,5%
<i>En % du total</i>	<i>36,9%</i>	<i>39,2%</i>	<i>36,1%</i>		
Crédits à court terme	-	-	300	-	0,0%
<i>En % du total</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>1,8%</i>		
Emprunts extérieurs	404	384	372	-5,0%	-3,1%
<i>En % du total</i>	<i>3,0%</i>	<i>2,5%</i>	<i>2,2%</i>		
Total	13 501	15 625	16 902	15,7%	8,2%

Source : FEC

L'évolution de l'encours des ressources, découlant de l'amélioration du niveau d'activité du FEC, permet de constater une tendance haussière de l'encours global sur la période, traduisant la stratégie d'ouverture du FEC sur le marché financier et son positionnement en tant qu'émetteur régulier sur le marché des titres. Cette présence soutenue par le biais d'émissions de certificats de dépôt et d'émissions obligataires, durant les dernières années, lui a permis d'améliorer les conditions de ses financements, notamment en termes de maturité, de taux et de *spread*.

La baisse de l'encours des certificats de dépôt entre 2016 et 2018 a été compensée par une hausse de l'encours des emprunts obligataires.

En effet, le FEC a eu recours à six emprunts obligataires pour un montant global de 8 000 Mdh (réalisés en janvier 2012, décembre 2014, juillet 2015, octobre 2016, décembre 2017 et juillet 2018). Ces émissions obligataires s'inscrivent dans le cadre de la politique de financement adoptée par le FEC privilégiant le recours aux ressources long terme offertes par le marché obligataire en adéquation avec les maturités des prêts accordés à la clientèle.

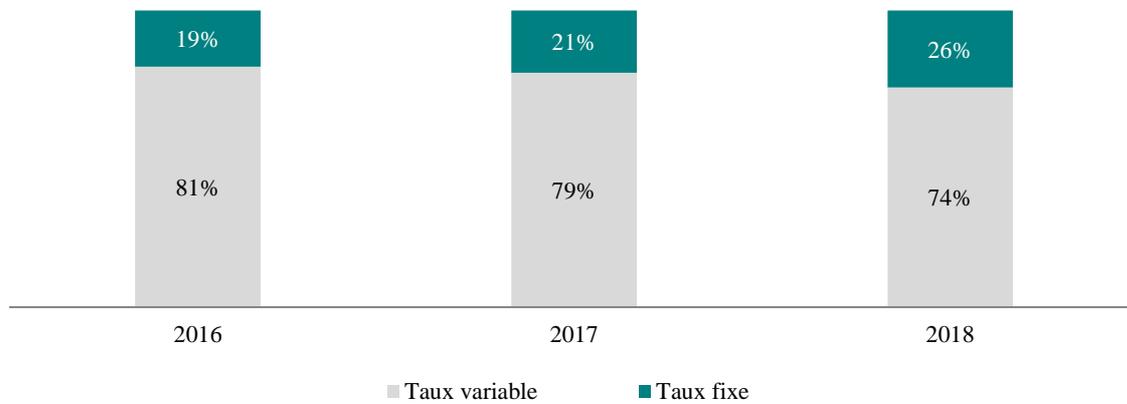
L'encours des crédits bancaires à long terme s'est légèrement déprécié de 0,5% et s'élève à 6 101 Mdh en 2018 contre 6 131 Mdh à fin 2017. Il a toutefois été marqué globalement par une hausse sur la période 2016-2018. En effet, le FEC tient à préserver la diversification de ses sources de financement sur le marché intérieur, en développant des relations pérennes avec les établissements de crédit de la place.

Le FEC n'ayant plus recours aux emprunts extérieurs au cours des dernières années, l'encours de cette ressource de financement a connu une baisse à fin décembre 2018 et s'établit à 372 Mdh contre 404 Mdh en 2016. A noter que le FEC a signé en juillet 2018 un contrat de financement avec l'AFD pour un montant de 100 millions d'Euros, dont le 1^{er} tirage a été opéré en février 2019.

Par ailleurs, les besoins en ressources du FEC sont appelés à croître au cours des années à venir et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'investissement des Collectivités Territoriales et la mise en place de la régionalisation avancée. La poursuite du recours au marché financier, dans un contexte de croissance de l'activité, associé à une bonne maîtrise des risques, permettra de diversifier les sources de financement pour mieux répondre aux besoins spécifiques de financement du secteur local en termes de volumes, de maturités et de taux.

²³ Ces encours tiennent compte des intérêts et des commissions courus et non échus. Les encours des emprunts extérieurs sont évalués au cours moyen de tirage.

Sur la période analysée, la structure de la dette du FEC par type de taux d'intérêt se présente comme suit :



Source : FEC

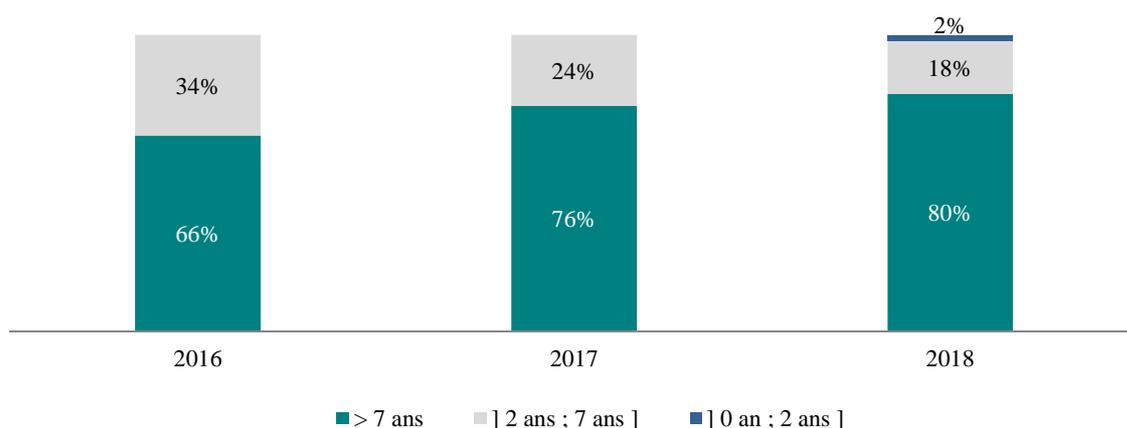
La structure de la dette par type de taux d'intérêt du FEC est restée quasi-stable sur la période analysée, avec une prédominance des ressources à taux variable, dont la part a représenté en moyenne 78% entre 2016 et 2018.

En effet, la politique de financement du FEC privilégie le recours à des ressources à taux variable, en adéquation avec les caractéristiques des prêts accordés à la clientèle.

Ainsi, les ressources mobilisées au cours des derniers exercices sont essentiellement à taux variable par le biais de crédits bancaires, d'emprunts obligataires (tranches à taux révisable) et de certificats de dépôts.

A noter que la part des ressources à taux fixe passe de 21% en 2017 à 26% en 2018 compte tenu principalement de la levée de un milliard dirhams à taux fixe dans le cadre de l'émission obligataire réalisée en 2018.

Entre 2016 et 2018, la structure de la dette du FEC par maturité se présente comme suit :



Source : FEC

En 2018, la structure de la dette par maturité enregistre un retrait des ressources à court terme au profit des ressources à long terme.

Sur la période analysée, la part ressources à long termes dans la structure de la dette du FEC a connu un accroissement soutenu en passant de 66% en 2016 à 80% au terme de l'exercice 2018.

Cette tendance s'explique principalement par la stratégie de financement adoptée par le FEC privilégiant les ressources à moyens et long termes en phase avec les maturités des crédits accordés aux Collectivités Territoriales. Les financements à court terme constituent pour le FEC des ressources relai, pour combler des besoins ponctuels de trésorerie en attendant la mise en place des financements à long terme.

III.5 VOLET RESSOURCES HUMAINES ET SOCIAL

III.5.1 Evolution de l'effectif et taux d'encadrement

L'évolution de l'effectif du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

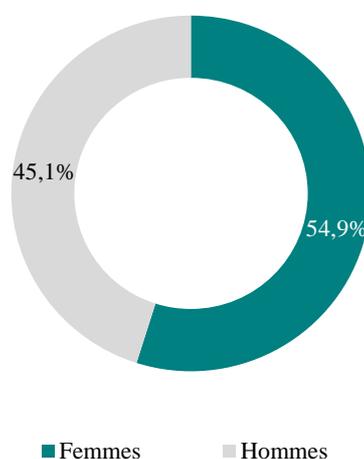
Répartition de l'effectif par catégorie	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Cadres	96	94	93	-2,1%	-1,1%
<i>Effectif Global</i>	106	103	102	-2,8%	-1,0%
<i>Dont effectif détaché ou mis à disposition du FEC</i>	4	2	2	-50,0%	0,0%
Taux d'encadrement	90,6%	91,3%	91,2%	0,7 pts	-0,1 pts

Source : FEC

Au 31 décembre 2018, l'effectif global du FEC est quasi stable avec 102 collaborateurs contre 103 à fin 2017. Par ailleurs, le taux d'encadrement a connu une hausse de 0,6 point sur la période 2016 - 2018, passant ainsi de 90,6% en 2015 à 91,2% au 31 décembre 2018.

III.5.2 Répartition de l'effectif par genre

Le graphique ci-dessous présente la répartition du personnel du FEC par genre à fin décembre 2018 :

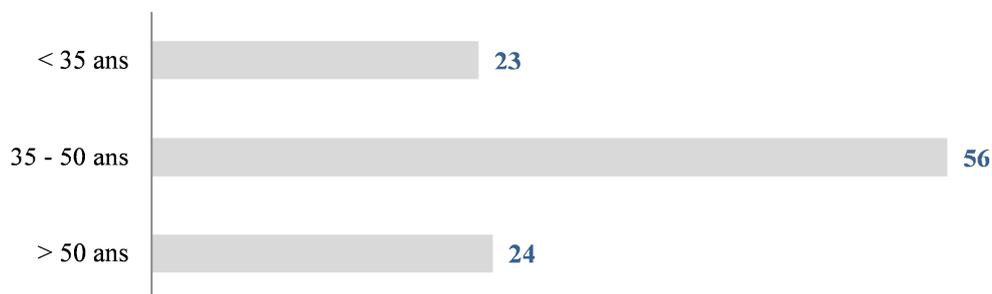


Source : FEC

L'effectif du FEC est composé de 45,1% de femmes et de 54,9% d'hommes. Ce dernier se caractérise donc par un quasi-équilibre entre les deux genres.

III.5.3 Pyramide des âges

La pyramide des âges du FEC, au terme de 2018, se présente comme suit :



Source : FEC

La pyramide des âges du FEC est marquée par une prépondérance du personnel âgé de moins de 50 ans, représentant 70,6% de l'effectif global.

III.5.4 Turnover

Le turnover au sein du FEC a évolué comme suit, sur la période considérée :

	2016	2017	2018
Recrutements	5	4	3
Départs	4	7	4
Effectif	106	103	102
Turnover	4,2%	5,3%	3,4%

Source : FEC

Le turnover enregistré s'établit à 4,2% en 2016, 5,3% en 2017 et 3,4% en 2018 reflétant ainsi une stabilité de l'effectif.

III.5.5 Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines occupe une place importante dans la stratégie de l'institution qui privilégie la valorisation du capital humain par le développement des compétences et la motivation du personnel, ce qui se traduit par :

- une politique de recrutement ciblée par le recrutement de profils adaptés aux besoins du métier ;
- la mise en place d'un système de formation sur mesure qui permet de faire évoluer les compétences au regard du développement et des besoins de la banque ;
- la mise en place d'outils d'évaluation internes des collaborateurs pour favoriser la reconnaissance du mérite et améliorer la gestion des ressources humaines ;
- le développement de la mobilité interne permettant à chacun de trouver au sein de l'Institution de nouvelles opportunités qui lui permettent d'apporter le meilleur de lui-même ;
- le développement de l'interaction entre les différentes structures afin de créer une synergie optimale entre elles.

III.5.6 Intéressements et participation du personnel

A ce jour, il n'existe aucun plan d'intéressement et de participation du personnel du FEC.

III.6. LES SYSTEMES D'INFORMATION

Dans le cadre du renforcement de son dispositif de contrôle interne et de prévention des risques, le FEC poursuit le renforcement et le développement de ses systèmes d'information. En effet, les systèmes d'information du FEC sont déployés pour répondre aux évolutions des besoins fonctionnels et réglementaires et se caractérisent notamment par :

- Une architecture fonctionnelle, basée sur un progiciel pour la gestion des crédits intégrant également un interpréteur comptable central à travers lequel sont traités l'ensemble des compte-rendu d'évènements émanant des systèmes opérationnels de gestion en lots ou pièces d'écritures comptables ;
- Des solutions dédiées au reporting et déclaration réglementaires sont déployés ;
- Des services d'Echange de Données Informatisés "EDI", sont mis en place, par protocole sécurisé et en mode crypté, garantissant les télétransmissions et télé déclarations du reporting et des déclarations réglementaires (connexion sécurisée avec Bank Al Maghrib, la TGR et la DGI) ;
- Un Système d'Information Documentaire Electronique, intégrant les documents relatifs aux processus "Activité des prêts" et "activités des emprunts" permettant la centralisation, le partage, le repérage et l'accès rapide aux documents stockés sous forme électronique ;
- Une plateforme de Business Intelligence centralisant des rapports pour le reporting transactionnel et décisionnel ;
- Une architecture technique basée sur un schéma en trois tiers (serveur d'application, serveur de données et serveur des clients) permettant la séparation des données des traitements, en vue de l'optimisation des temps de réponse applicatifs ;
- Des infrastructures technologiques garantissant le niveau de sécurité et de performance adéquat.

Dans le cadre d'amélioration de ses services, le FEC a mis des services en ligne « E-services » au profit de ses clients et ses partenaires. L'espace « E-services » au profit des clients permet d'améliorer l'efficacité et la qualité des services rendus aux Collectivités Territoriales en mettant à leur disposition, de façon intégrée, transparente, sécurisée et continue des services en ligne pour la gestion et le suivi de leurs dossiers de prêts durant toutes les étapes de leur traitement (consultation de compte, suivi des demandes et des correspondances, information et contact, téléchargement des documents relatifs aux dossiers).

Par ailleurs, l'espace mis en ligne au profit des partenaires est dédié au partage d'information concernant le suivi des prêts accordés aux Collectivités Territoriales. Cet espace intègre, d'une manière sécurisée, intégrée et continue des services dédiés au suivi des prêts accordés, les échéanciers des prêts, la situation des remboursements des échéances. Cet espace intègre également des rubriques documentaires pour la consultation et le téléchargement des correspondances et de la documentation afférente aux prêts accordés.

Par ailleurs, dans une optique de traduction des objectifs stratégiques du FEC et des besoins métiers en exigences systèmes d'information et services digitaux, le FEC a décidé de lancer une étude de définition de sa stratégie de transformation digitale sur un horizon moyen terme par le recours à un cabinet spécialisé. Au terme de l'étude, le FEC devra être doté de son plan de transformation digitale sur un horizon moyen terme traduisant de manière explicite :

- La stratégie de transformation digitale sur un horizon moyen terme en vue d'assurer la digitalisation aussi bien des processus internes du FEC que les processus externes interagissant avec son écosystème afin de garantir un gain de productivité et une efficacité opérationnelle ;
- Le plan opérationnel de la transformation digitale déclinant de façon concrète et détaillée l'organisation à adopter, les projets ordonnancés par priorité pour la mise en œuvre de la stratégie digitale ainsi que les budgets associés ;

- Le plan de conduite de changement de la transformation digitale.

III.7. LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE PREVENTION DES RISQUES

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables diffusées en interne et en externe ;
- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe d'Administration et l'Organe de Direction ;
- de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.

Le dispositif de contrôle interne du FEC se caractérise actuellement par l'existence :

- d'un mode de gouvernance qui répond d'une part, aux exigences de Bank Al-Maghrib en tant qu'établissement de crédit et d'autre part, aux bonnes pratiques en matière de gouvernance des établissements publics ;
- d'un Comité d'Audit et des Risques, chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la cohérence et de l'adéquation du système de contrôle interne et de prévention des risques ;
- d'un Comité de Crédit chargé d'examiner et d'approuver les prêts dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration ;
- d'une structure d'Audit Interne chargée de veiller au respect des procédures et des normes en vigueur ;
- d'une Direction des Risques et Contrôle Permanent chargée d'évaluer les risques encourus par le FEC en vue d'assurer la maîtrise et la sécurisation de l'activité ;
- d'un Comité des Risques Interne chargé de la mise en place et du suivi de la stratégie globale de gestion des risques ;
- d'une fonction de conformité rattachée à la Direction Générale chargée principalement du suivi du risque de non-conformité, défini comme étant le risque d'exposition du FEC à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux normes et pratiques applicables à l'activité du FEC ;
- d'un manuel de procédures générales détaillant chaque étape des processus et définissant les attributions et les responsabilités de chacun à travers des fiches de fonction, en veillant à une séparation claire entre les tâches d'initiation, d'exécution et de contrôle ;
- d'un manuel de procédures et d'organisation comptable ;
- d'un système d'information intégré qui couvre des activités métiers et support de la banque.

Contrôle organisationnel

Sur le plan organisationnel, le dispositif de contrôle interne du FEC s'articule autour de l'existence de points de contrôle à plusieurs niveaux :

- l'autocontrôle : Il s'agit des contrôles permanents ou de premier niveau qui permettent d'intégrer des mesures de sécurité dans le cadre du traitement des opérations. Ces contrôles sont prévus par le manuel de procédures générales du FEC ;
- les contrôles hiérarchiques qui permettent :
 - ✓ la détection des erreurs non décelées par les opérationnels (à travers l'autocontrôle) ;

- ✓ l'appréciation de l'efficacité des mesures de sécurité intégrées au traitement des opérations ;
- les contrôles exercés par la Direction des Risques et Contrôle Permanent qui évalue les risques encourus par le FEC en vue d'assurer la maîtrise et la sécurité de l'activité de prêts. La Direction des Risques et Contrôle Permanent intervient dans la validation des dossiers de prêts avant leur soumission au Comité de Crédit. Son intervention est articulée essentiellement dans le processus d'octroi de prêts.

Ce contrôle organisationnel a été renforcé par des systèmes d'information avec des points de contrôle clés au niveau de l'ensemble des processus. En effet, des contrôles automatisés ont été déployés à travers les fonctions des systèmes d'information mises en exploitation par le FEC. Aussi, pour les événements comptables, un principe de double validation a été instauré pour fiabiliser d'avantage les écritures comptables.

Dispositif de l'audit interne

L'audit interne du FEC est une structure indépendante, rattachée à la Direction Générale, qui permet d'évaluer périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne mis en place et d'améliorer le dispositif de gestion des risques et ce, à travers des missions d'audit conduites conformément à un plan d'audit annuel, approuvé par le Comité d'Audit et des Risques du FEC.

Ainsi, l'audit interne apporte au management une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise de ses opérations en recommandant des actions pour renforcer l'efficacité des contrôles, le cas échéant.

Dispositif de contrôle de la conformité

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la fonction conformité est chargée du suivi du risque de non-conformité, défini comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions, en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduites.

Le FEC dispose de sa politique de conformité qui énonce les grands principes en matière de conformité ainsi que les principaux risques de non-conformité auxquels le FEC peut être confronté. Il dispose également d'une Charte de conformité qui définit le cadre général de l'exercice de la fonction Conformité au sein du FEC, ses responsabilités, son organisation, son fonctionnement, son périmètre d'intervention, ses droits ainsi que les interactions avec les différentes entités opérationnelles de la Banque.

La fonction conformité procède à l'identification des sources potentielles de non-conformité à travers un recensement exhaustif des textes législatifs et réglementaires auxquels le FEC est soumis et ce, dans l'objectif de recenser et de classer les différents niveaux de risque de non-conformité encourus par la banque.

Par ailleurs et conformément à la directive de BAM n°49/G/2007 du 31 aout 2007 relative à la fonction "conformité", cette fonction assure également une veille réglementaire qui consiste notamment à suivre, identifier et anticiper toute nouvelle disposition légale ou réglementaire susceptible d'avoir une influence sur les activités ou sur la stratégie de l'établissement.

Dispositif de gestion des risques

Le dispositif global de gestion des risques est déclinée dans un document qui précise notamment :

- les principes de contrôle et de gouvernance des risques ;
- les structures de gouvernance des risques ;
- les risques encourus par le FEC ;
- la politique de leur gestion ;

- les responsables de leur gestion.

Par ailleurs et conformément aux textes réglementaires dont notamment la Directive de Bank Al-Maghrib n°29/G/2007, le FEC a procédé à l'actualisation de la cartographie des risques auxquels il est exposé. Cette cartographie des risques a été élaborée selon un référentiel méthodologique commun, définissant la sémantique, les concepts et les règles de gestion des risques au sein du FEC. La cartographie des risques, adossée à la taxonomie bâloise, a couvert les domaines « crédit », « support » et « systèmes d'information ».

La démarche adoptée s'articule autour des 3 phases suivantes :

- identification des risques : catégorie Bâloise propriétaire, entité gestionnaire, occurrence, impact, criticité, etc. ;
- évaluation des dispositifs de maîtrise qui leur sont alloués ;
- analyse des résultats de la cartographie et identification des leviers d'actions à mobiliser pour le renforcement des dispositifs de gestion des risques par l'amélioration du niveau de maîtrise et l'atténuation de l'exposition aux risques.

Les plans d'action issus de l'exploitation des résultats de ladite cartographie permettront le renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnels.

Manuel de procédures générales

Le FEC dispose d'un manuel de procédures générales qui couvrent l'ensemble des processus fonctionnels décrits à travers la cartographie générale des processus déclinés en procédures de pilotage, métiers et support. Ce manuel définit les attributions et les responsabilités des intervenants au niveau de chaque procédure tout en veillant à une séparation adéquate des tâches d'initiation, d'exécution, de validation et de contrôle.

Les procédures générales sont modélisées et centralisées au niveau d'un référentiel unique, structuré et normalisé dans l'outil MegaProcess tout en assurant sa publication à travers un site intranet accessible par tous les collaborateurs du FEC.

Le manuel des procédures générales est régulièrement mis à jour afin d'adapter les procédures aux évolutions des systèmes d'information du FEC, ou en vue d'intégrer de nouveaux modes opératoires, de nouvelles règles de gestion ou des nouveaux points de contrôle.

Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière comprend les procédures et les moyens mis en œuvre par le FEC afin de garantir que :

- toutes les opérations réalisées par le FEC soient fidèlement traduites en enregistrements comptables ;
- ces enregistrements soient conformes au Plan Comptable des Etablissements de Crédit et à la réglementation en vigueur ;
- les informations financières et comptables diffusées en interne et en externe soient fiables, complètes et intelligibles pour ses utilisateurs.

Le manuel de procédures et d'organisation comptable qui intègre l'ensemble des procédures opérationnelles, a été mis à jour en 2009 afin de :

- l'adapter au mode opératoire du progiciel SAB qui prévoit notamment l'automatisation de l'ensemble des tâches comptables pour permettre à la comptabilité de se recentrer autour du contrôle et du reporting ;
- couvrir certaines procédures non encore formalisées ;

La piste d'audit mise en place permet de reconstituer dans un ordre chronologique les opérations, de justifier toute information par une pièce d'origine et d'expliquer l'évolution des soldes d'un arrêté à l'autre par la conservation des mouvements ayant affecté les postes comptables.

Manuel de contrôle interne

Le FEC dispose depuis 2012 d'une nouvelle version du manuel de contrôle interne (MCI) qui constitue un outil supplémentaire lui permettant de veiller à la régularité et à la bonne application des procédures mises en place et vient ainsi compléter le dispositif de contrôle interne en matière de formalisation des points de contrôle.

Le MCI s'articule autour d'une série de fiches de contrôle couvrant la quasi-exhaustivité des domaines et processus. Ces fiches qui précisent l'objet ainsi que les modalités d'exécution et de formalisation des points de contrôle, impliquent l'ensemble des collaborateurs du FEC dans la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, en leur permettant notamment de/d' :

- effectuer avec diligence les activités de contrôle qui leur sont attribuées dans le cadre de leur travail;
- exécuter leurs tâches dans le respect des bases légales en vigueur ;
- s'assurer continuellement de l'utilisation adéquate, efficace et efficiente des ressources mises à leur disposition ;
- améliorer continuellement la qualité de leur propre travail.

Par son caractère évolutif, le MCI fait l'objet d'une mise à jour sur la base des :

- évolutions des pratiques opérationnelles ;
- évolutions de l'organisation ;
- évolutions du périmètre de couverture de la cartographie des risques opérationnels.

Systèmes d'information

Le FEC poursuit le renforcement des dispositifs de gestion de la sécurité de l'information en conformité avec la Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DNSSI) et les nouvelles références réglementaires, en l'occurrence la Directive de BAM n° 3/W/16, entrée en vigueur le 10 juin 2016 et fixant les règles minimales à observer par les établissements de crédit pour réaliser les tests d'intrusion des SI.

Ainsi, le FEC a poursuivi au cours de l'année 2018 l'opérationnalisation des actions de renforcement de la sécurité et qui se déclinent en des mesures techniques, organisationnelles et humaines permettant la mise en conformité avec les orientations de la DNSSI (Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) et le rehaussement du niveau de sécurité au sein du FEC.

Par ailleurs, en conformité avec les dispositions de la directive de BAM n° 3/W/16, le FEC a mis en œuvre les recommandations de la mission de tests d'intrusion, du son site web institutionnel et de la plateforme E-services, réalisée par la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI), qui ont permis de corriger les vulnérabilités mineures détectées.

En outre, et dans le but de tester continuellement l'efficacité des dispositifs de sécurité mis en place, une nouvelle mission de tests d'intrusion est en cours de lancement.

Dispositif de continuité de l'activité

Le FEC dispose, conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 et de la directive n°47/G/2007 de Bank Al-Maghrib, d'un Plan de Continuité d'Activité approuvé par le Conseil

d'Administration, permettant d'assurer selon divers scénarios de crise, le fonctionnement en mode dégradé ainsi que la reprise des activités.

La mise en œuvre du PCA du FEC a porté notamment sur la mise en place des :

- Dispositifs de continuité Système d'Information ;
- Dispositifs de continuité logistique ;
- Dispositifs de continuité ressources humaines ;
- Dispositifs de continuité des opérations.

Afin d'assurer le maintien opérationnel des dispositifs mis en place, le corpus documentaire PCA (Etude de criticité, Stratégie de continuité, procédures, plan de communication...) est mis à jour régulièrement et un plan de maintenance et du renforcement du PCA du FEC est en cours d'élaboration.

Au titre de l'exercice 2018, aucun sinistre majeur nécessitant l'activation du PCA, n'est survenu au FEC.

IV. DEMARCHE RSE

Soucieux des enjeux liés à la lutte contre les changements climatiques, le Maroc a élaboré des stratégies innovantes dans les domaines du développement durable et de l'économie verte lesquelles ont un impact direct sur les Collectivités Territoriales au Maroc.

Dans ce contexte et en tant que banque de développement local, le FEC s'apprête à lancer une consultation pour la mise en place d'un système de gestion environnementale et sociale en vue d'intégrer l'évaluation des risques environnementaux et sociaux dans son dispositif global de gestion des crédits et des risques, dans la continuité de la démarche adoptée depuis 1997 consistant en une catégorisation des projets en fonction de l'ampleur de leurs impacts sur l'environnement et les mesures à prendre pour les atténuer.

La mise en place d'un système de gestion environnementale et sociale permettra au FEC :

- D'identifier et évaluer les risques environnementaux et sociaux des projets des Collectivités Territoriales financés par le FEC ;
- D'assister les Collectivités Territoriales à prendre les mesures nécessaires pour l'atténuation des risques environnementaux et sociaux inhérents à la réalisation de leurs projets ;
- D'encourager les Collectivités Territoriales pour le montage de projets de développement durable et à co-bénéfice climatique ;
- De disposer d'opportunités de lever des financements environnementaux à faible coût ;
- D'améliorer son image au niveau du marché financier local et international.

Accidents du travail et litiges sociaux

Au titre des 3 derniers exercices, le Fonds d'Équipement Communal n'a recensé aucun accident du travail. De même, aucun litige social (collectif ou individuel) n'a été enregistré sur la période 2016 - 2018.

Représentants du personnel

A la date d'établissement du présent prospectus, le Fonds d'Équipement Communal dispose de deux représentants du personnel.

V. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'évolution des principaux investissements réalisés par le Fonds d'Équipement Communal au titre des 3 derniers exercices se présente comme suit :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Budget de fonctionnement et d'équipement	62	57	59	-8,1%	3,5%

Source : FEC

Le budget de fonctionnement et d'équipement du Fonds d'Équipement Communal demeure relativement stable sur la période analysée, passant ainsi de 62 Mdh en 2016 à 59 Mdh. Ces investissements ont principalement été engagés en vue de la poursuite de l'optimisation du système d'information.

PARTIE IV. SITUATION FINANCIERE

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES 2016

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Fonds d'Équipement Communal, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2.932.091 KMAD dont un bénéfice net de 257.863 KMAD.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Équipement Communal au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 mai 2017

M. Faiçal MEKOUAR
Fidaroc Grant Thornton
Associé

M. Ahmed BENABDELKHALEK
Deloitte Audit
Associé

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Fonds d'Équipement Communal, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 3.188.813 KMAD dont un bénéfice net de 256.722 KMAD.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Équipement Communal au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous soulignons que le Fonds d'Équipement Communal a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu pour les exercices 2013, 2014 et 2015. Ce contrôle fiscal a connu un dénouement en date du 10 mai 2018 sans impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2017.

Casablanca, le 23 mai 2018

M. Faïçal MEKOUAR
Fidaroc Grant Thornton
Associé

M. Ahmed BENABDELKHALEK
Deloitte Audit
Associé

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Fonds d'Équipement Communal, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 4.458.658 KMAD dont un bénéfice net de 269.846 KMAD.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Équipement Communal au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 mai 2019

M. Faïçal MEKOUAR
Fidaroc Grant Thornton
Associé

Mme. Sakina BENSOUDA-KORACHI
Deloitte Audit
Associé

PRINCIPAUX INDICATEURS D'EXPLOITATION DU FEC

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs d'exploitation du Fonds d'Équipement Communal (FEC) sur la période 2016 – 2018 :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Produit net bancaire	466,9	483,9	494,4	3,6%	2,2%
Résultat brut d'exploitation	409,5	427,7	437,3	4,4%	2,3%
Résultat net	257,9	256,7	269,8	-0,4%	5,1%
Créances sur la clientèle	16 261,8	18 720,8	20 286,3	15,1%	8,4%
Taux de Créances en souffrance	0,31%	0,06%	0,17%	-0,25 pt	0,11 pt

Source : FEC

Sur la période 2016 - 2018, l'analyse principaux indicateurs d'exploitation du Fonds d'Équipement Communal fait ressortir :

- Une augmentation annuelle moyenne du produit net bancaire de l'ordre de 2,9%, traduisant l'activité de prêt soutenue, ainsi que la qualité du portefeuille du FEC ;
- Un résultat brut d'exploitation et un résultat net en hausse annuelle moyenne respectivement de 3,3% et 2,3% sur la période, compte tenu de la progression du produit net bancaire et de la maîtrise des charges générales d'exploitation ;
- Des créances sur la clientèle en hausse constante, atteignant 20 286,3 Mdh en 2018 contre 16 261,8 Mdh en 2016, conséquence du renforcement du niveau d'activité du FEC.
- Un taux de créances en souffrance maîtrisé atteignant 0,17% en 2018.

I. PRESENTATION DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Le compte de produits et charges du Fonds d'Equipeement Communal (FEC) se présente comme suit sur la période 2016 - 2018 :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Produits d'exploitation bancaire	961,4	999,0	1 082,6	3,9%	8,4%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	6,1	8,6	7,0	40,0%	-18,3%
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	955,2	990,4	1 058,1	3,7%	6,8%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	-	-	-	ns	ns
Produits sur titres de propriété	-	-	-	ns	ns
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	ns	ns
Commissions sur prestations de service	-	-	-	ns	ns
Autres produits bancaires	-	-	17,4	ns	ns
Charges d'exploitation bancaire	494,5	515,1	588,1	4,2%	14,2%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	211,3	243,4	260,0	15,2%	6,8%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	-	ns	ns
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	282,9	271,5	327,7	-4,0%	20,7%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	-	-	-	ns	ns
Autres charges bancaires	0,3	0,2	0,4	-14,5%	76,6%
Produit Net Bancaire	466,9	483,9	494,4	3,6%	2,2%
Produits d'exploitation non bancaire	1,0	2,2	1,9	134,3%	-15,7%
Charges d'exploitation non bancaire	0,2	0,2	0,2	1,1%	12,5%
Charges générales d'exploitation	58,2	58,3	58,8	0,1%	0,9%
Charges de personnel	41,2	44,0	42,7	6,9%	-3,0%
Impôts et taxes	0,8	0,8	0,8	-1,0%	0,0%
Charges externes	8,9	6,7	7,2	-24,6%	8,0%
Autres charges générales d'exploitation	3,7	3,2	4,0	-13,4%	25,4%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	3,7	3,6	4,0	-2,8%	13,2%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	1,0	13,7	11,2	>100%	-18,3%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1,0	0,1	6,7	-87,8%	>100%
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	-	ns	ns
Autres dotations aux provisions	-	13,6	4,5	ns	-66,9%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	1,8	2,3	14,2	32,7%	>100%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1,8	2,3	0,6	32,7%	-72,5%
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	ns	ns
Autres reprises de provisions	-	-	13,6	ns	ns
Résultat courant	410,2	416,3	440,4	1,49%	5,8%
Produits non courants	0,0	0,1	0,3	280,3%	88,1%
Charges non courantes	-	0,0	10,0	-70,5%	>100%
Résultat avant impôts sur les résultats	410,2	416,5	430,6	1,5%	3,4%
Impôts sur les résultats	152,4	159,7	160,8	4,8%	0,7%
Résultat net	257,9	256,7	269,8	-0,4%	5,1%

Source : FEC

II. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

II.1. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les produits d'exploitation bancaire du FEC se présentent comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	6,1	8,6	7,0	40,0%	-18,3%
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	955,2	990,4	1 058,1	3,7%	6,8%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	-	-	-	ns	ns
Produits sur titres de propriété	-	-	-	ns	ns
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	ns	ns
Commissions sur prestations de service	-	-	-	ns	ns
Autres produits bancaires	-	-	17,4	ns	ns
Produits d'exploitation bancaire	961,4	999,0	1 082,6	3,9%	8,4%

Les intérêts et produits assimilés perçus au titre des prêts octroyés aux Collectivités Territoriales et aux régies autonomes, constituent en moyenne près de 98,7% du total des produits d'exploitation bancaire du FEC sur la période 2016-2018. Ces derniers ont affiché une croissance annuelle moyenne de 5,2% au titre de la même période.

Revue analytique 2017 - 2018

Les Produits d'Exploitation Bancaire s'établissent au 31 décembre 2018 à 1 082,6 Mdh contre 999,0 Mdh au 31 décembre 2017, en hausse de 83,6 Mdh soit 8,4%. La progression ainsi constatée est due essentiellement à :

- Sur le plan qualitatif, d'un taux de recouvrement de près de 100%, qui a permis de constater en produits la quasi-totalité des intérêts attendus de l'exercice ;
- Sur le plan quantitatif, de l'évolution de l'activité de prêts dont l'encours enregistre une augmentation annuelle moyenne de 2 200 MDH soit 13,64 % pour passer de 15 159 MDH au 31 décembre 2016 à 19 577 MDH au 31 décembre 2018.

La variation des Produits d'Exploitation Bancaire ainsi enregistrée s'explique simultanément par l'effet volume, de 125 Mdh diminuée par l'effet taux de 41 Mdh résultant de la baisse des intérêts des prêts, consécutif à la mise en place, à partir du 1er juillet 2016, d'une nouvelle grille tarifaire qui s'est traduite par la baisse des taux de sortie du FEC.

Le taux moyen de sortie²⁴ en 2018 a enregistré une légère baisse pour s'établir à 6,13% contre 6,36% en 2017.

Les intérêts et produits assimilés perçus au titre des prêts octroyés aux Collectivités Territoriales et aux régies autonomes représentent 98% du total des produits d'exploitation bancaire du FEC en 2018. Ces derniers ont affiché une croissance de 8,4% entre 2017 et 2018.

²⁴ Produits d'exploitation bancaires par rapport à l'encours brut moyen mensuel

Revue analytique 2016 - 2017

Les produits d'exploitation bancaire du FEC se sont établis au 31 décembre 2017 à 999,0 Mdh, contre 961,4 Mdh un an auparavant, soit une hausse de 37,6 Mdh (+3,9%). Cette situation s'explique essentiellement par l'accroissement des intérêts et produits sur opérations avec la clientèle de 3,7% suite notamment à :

- La hausse de l'encours brut moyen des prêts²⁵ de 1 525 Mdh (+10,4%) entre 2016 et 2017 ;
- La bonne qualité du portefeuille des prêts dont les CES ont atteint 11,7 Mdh, soit un taux de CES de 0,06%.

Par ailleurs, le taux moyen de sortie²⁶ a enregistré une baisse pour s'établir à 6,36% en 2017 contre 6,72% en 2016, en raison de baisses successives des taux de sortie, qui sont depuis le 01/07/2016 indexées sur la nouvelle grille de tarification, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 27 mai 2016.

II.2. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les charges d'exploitation bancaire du FEC ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	211,3	243,4	260,0	15,2%	6,8%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	-	ns	ns
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	282,9	271,5	327,7	-4,0%	20,7%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	-	-	-	ns	ns
Autres charges bancaires	0,3	0,2	0,4	-14,5%	76,6%
Charges d'exploitation bancaire	494,4	515,1	588,1	4,2%	14,2%

Source : FEC

La structure des charges d'exploitation bancaire reflète la spécificité du mode de financement du FEC qui, en l'absence de collecte de dépôts auprès de sa clientèle, se finance essentiellement par emprunts bancaires long terme et sur le marché à travers des émissions d'emprunt obligataire et des certificats de dépôt.

Sur la période 2016-2018, les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation annuelle moyenne de 9,07%.

Revue analytique 2017 - 2018

A fin 2018, les charges d'exploitation bancaire ont augmenté de 14,2% en raison de de l'évolution du volume des emprunts dont l'encours s'est établi à 16 703 Mdh au 31 décembre 2018 contre 15 437 Mdh au 31 décembre 2017, en augmentation de 1 266 Mdh.

Le taux moyen de refinancement²⁷ a connu une baisse de 10 points de base passant de 3,84% en 2017 à 3,74% en 2018.

²⁵ Encours brut moyen des prêts = [(encours brut des prêts mensuel de l'année n + encours brut des prêts mensuel de l'année n-1)/2]

²⁶ Produits d'exploitation bancaires par rapport à l'encours brut moyen mensuel

²⁷ Charges d'exploitation bancaires par rapport à l'encours moyen mensuel des ressources rémunérées.

Revue analytique 2016 - 2017

Les charges d'exploitation bancaire ont augmenté de 4,2% entre 2016 et 2017 à 515,1 Mdh. Cette situation s'explique essentiellement par la hausse des intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit de 15,2% (+32,1 Mdh) due à l'évolution de 11,4% de l'encours moyen des emprunts par rapport à 2016, et ce malgré la baisse de 4,0% (-11,4 Mdh) des intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis.

Le taux moyen de refinancement a enregistré une baisse de 19 points de base passant de 4,03% en 2016 à 3,84% en 2017.

II.3. PRODUIT NET BANCAIRE

II.3.1. Evolution et structure du PNB

Le Produit Net Bancaire (PNB) du FEC a évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Intérêts et produits assimilés	961,4	999,0	1 065,2	3,9%	6,6%
Intérêts et charges assimilées	494,2	514,9	587,8	4,2%	14,2%
Marge d'intérêt	467,2	484,1	477,4	3,6%	-1,4%
Résultat des opérations de crédit-bail et location	-	-	-	ns	ns
Commissions perçues	-	-	-	ns	ns
Commissions servies	0,3	0,2	0,4	-14,5%	76,6%
Marge sur commissions	-0,3	-0,2	0,4	-14,5%	-76,6%
Résultat des opérations de marché	-	-	17,4	ns	ns
Produit Net Bancaire	466,9	483,9	494,4	3,6%	2,2%
PNB / Encours brut moyen	3,17%	2,98%	2,68%	-19 pbs	-30 pbs

Source : FEC

Sur la période 2016-2018, le Produit Net Bancaire a enregistré une progression annuelle moyenne de 2,91%.

Revue analytique 2017 - 2018

Le PNB du FEC a augmenté de 2,2% en 2018 pour s'établir à 494,4 Mdh au 31 décembre 2018 contre 483,9 Mdh au 31 décembre 2017.

Revue analytique 2016 - 2017

A fin 2017, le produit net bancaire (PNB) du FEC s'est établi à 483,9 Mdh, en hausse de 3,6% par rapport à 2016 traduisant l'activité de prêt soutenue, ainsi que la qualité du portefeuille du FEC.

II.3.2. Coefficient d'exploitation bancaire

Le coefficient d'exploitation du FEC a évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Produits d'exploitation bancaire	961,4	999,0	1 082,6	3,9%	8,4%
Charges d'exploitation bancaire	494,5	515,1	588,1	4,2%	14,2%
Produit Net Bancaire (1)	466,9	483,9	494,4	3,6%	2,2%
Charges de personnel	41,2	44,0	42,7	6,8%	-3,0%
Impôts et taxes	0,8	0,8	0,8	-1,0%	0,0%
Charges externes	8,9	6,7	7,2	-24,6%	8,0%
Autres charges générales d'exploitation	3,7	3,2	4,0	-13,4%	25,4%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	3,7	3,6	4,0	-2,8%	13,2%
Charges générales d'exploitation (2)	58,2	58,3	58,8	0,1%	0,9%
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	12,5%	12,0%	11,9%	-43 pbs	-10 pt

Source : FEC

Il est à préciser que le FEC ne dispose pas d'agences de représentation à travers le territoire, ce qui limite les charges générales d'exploitation et permet de situer le coefficient d'exploitation à un niveau largement inférieur à celui du secteur bancaire. Néanmoins le coefficient d'exploitation a marqué une amélioration constante au cours des 3 derniers exercices passant de 12,47 en 2016 à 11,89 en 2018.

Revue analytique 2017 - 2018

Les charges générales d'exploitation se sont élevées à 58,8 Mdh, en quasi-stagnation par rapport au 31/12/2017.

Les charges générales d'exploitation sont constituées principalement des charges du personnel à hauteur de 73%, des charges externes pour 20% et des dotations aux amortissements des immobilisations pour 7%.

Le coefficient d'exploitation, qui exprime la part des charges générales d'exploitation absorbée par le PNB, a poursuivi son amélioration en 2018, passant de 12,0% en 2017 à 11,9% (-10 points de base). Cette amélioration est due à la progression du PNB d'une part et à la stagnation des charges générales d'exploitation d'autre part.

Revue analytique 2016 - 2017

A fin 2017, le coefficient d'exploitation du FEC s'est établi à 12,0%, marquant ainsi une baisse de 43 points de base par rapport à 2016 qui est due d'une part à la hausse du PNB de 3,6% entre 2016 et 2017 et d'autre part, à la stagnation des charges générales d'exploitation sur la même période.

II.4. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

L'évolution du résultat brut d'exploitation du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Produit Net Bancaire	466,9	483,9	494,4	3,6%	2,2%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	-	ns	ns
Autres produits d'exploitation non bancaire	1,0	2,2	1,9	134,3%	-15,7%
Autres charges d'exploitation non bancaire	0,2	0,2	0,2	1,1%	12,5%
Charges générales d'exploitation	58,2	58,3	58,8	0,1%	0,9%
Résultat Brut d'Exploitation	409,5	427,7	437,3	4,4%	2,3%

Source : FEC

Le résultat brut d'exploitation s'est inscrit à la hausse sur les trois derniers exercices, avec une évolution annuelle moyenne de 3,34%.

Revue analytique 2017 - 2018

A fin 2018, le résultat brut d'exploitation du FEC affiche une hausse de 2,3% par rapport à 2017 en s'établissant à 437,3 Mdh, grâce notamment à l'augmentation du PNB du FEC (+2,2%) sur la période et à la maîtrise des charges générales d'exploitation autour de 58 Mdh.

Revue analytique 2016 - 2017

A fin 2017, le résultat brut d'exploitation du FEC s'est établi à 427,7 Mdh, en hausse de 4,4% par rapport à 2016. Cette situation est due essentiellement à un accroissement du PNB du FEC (+3,6%) sur la période.

Coût du risque

L'évolution du coût du risque du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Dotations aux provisions	1,0	0,1	6,7	-87,8%	>100%
Reprises sur provisions	1,8	2,3	0,6	32,7%	-72,5%
Coût du risque	-0,7	-2,2	6,1	<-100%	>100%

Source : FEC

Les dotations et reprises sur provisions sont liées aux créances en souffrance comptabilisées par le FEC.

A fin 2018, le coût du risque du FEC s'est établi 6,1 Mdh à fin 2018. Cette situation s'explique par la hausse des dotations aux provisions de 6,6 Mdh, essentiellement du fait de la constitution de provisions sur diverses autres créances.

A fin 2017, le coût du risque du FEC s'élève à -2,2 Mdh soit une baisse de 1,5 Mdh. Cette situation est liée notamment à des reprises sur provisions nettement supérieures aux dotations aux provisions de l'année conjuguées à la baisse de base de recouvrement des créances.

II.5. RESULTAT NET

Le résultat net du FEC a évolué comme suit sur la période considérée :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Résultat Brut d'Exploitation	409,5	427,7	437,3	4,4%	2,3%
Dotations nettes des reprises aux provisions	-0,7	-2,2	6,1	<-100%	>100%
Autres dotations nettes des reprises *	-	13,6	-9,1	ns	<-100%
Résultat courant	410,2	416,3	440,4	1,5%	5,8%
Résultat non courant	0,0	0,1	-9,7	>100%	<-100%
Impôt sur les résultats	152,4	159,7	160,8	4,8%	0,7%
Résultat net	257,9	256,7	269,8	-0,4%	5,1%
Résultat net / Encours brut moyen	1,75%	1,58%	1,46%	-17 pbs	-12 pbs

Source : FEC – (*) Dotations aux provisions pour risques et charges nettes des reprises.

Revue analytique 2017 - 2018

Le résultat net s'établit à 269,8 Mdh, en hausse de 13,1 Mdh ou 5,1% par rapport au 31 décembre 2017. Cette hausse est principalement due à la croissance du résultat brut d'exploitation de 2,3% en 2018

Le ratio « résultat net / Encours brut moyen » s'établit à 1,46% en 2018 contre 1,58% en 2017 reflétant ainsi l'effort consenti par le FEC au profit des CT en matière de tarification.

Les autres dotations aux provisions se sont élevées à 4,5 Mdh en 2018, tandis que les autres reprises de provisions ont atteint 13,6 Mdh. De ce fait, les autres dotations nettes des reprises se sont établies à -9,1 Mdh sur la même période.

Revue analytique 2016 - 2017

En 2017, le résultat net s'inscrit en légère baisse par rapport à 2016 (-0,4%) s'établissant à 256,7 Mdh. Ce recul du résultat net s'explique par la constitution d'une provision pour risques généraux correspondant au montant des redressements notifiés par la DGI, suite au contrôle fiscal qui s'est déroulé au FEC du 10 mars au 11 août 2017, soit 13,58 Mdh.

Le ratio « résultat net / encours brut moyen » s'établit à 1,58% en 2017 contre 1,75% en 2016.

Par ailleurs, l'évolution de l'autofinancement de l'établissement se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Résultat net de l'exercice	257,9	256,7	269,8	-0,4%	5,1%
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3,7	3,6	4,0	-2,8%	13,2%
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	13,6	4,5	ns	-66,9%
(-) Reprises de provisions	-	-	13,6	ns	ns
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,1	0,4	-	>100%	-100,0%
Capacité d'autofinancement	261,4	273,5	264,8	4,6%	-3,2%
(-) Bénéfices distribués	-	-	-	ns	ns
Autofinancement	261,4	273,5	264,8	4,6%	-3,2%

Source : FEC

En l'absence de distribution de dividendes au profit de l'Etat, l'autofinancement du FEC s'est établi à 264,8 Mdh en 2018, enregistrant ainsi une baisse de 3,2% par rapport à 2017. Cette évolution est principalement due à la reprise de provisions de 13,6 Mdh d'une part, et à la constitution de provisions pour risques généraux de 4,5 Mdh au cours de l'exercice 2018 d'autre part.

L'autofinancement du FEC s'est établi à 273,5 Mdh en 2017, enregistrant ainsi une hausse de 4,6% par rapport à 2016. Cette évolution est principalement due à la dotation aux provisions pour risques généraux constituée au cours de l'exercice 2017.

II.6. RENTABILITE DES FONDS PROPRES ET RENTABILITE DES ACTIFS

Les indicateurs de rentabilité du FEC se présentent comme suit :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Résultat net	257,9	256,7	269,8	-0,4%	5,1%
Fonds propres ²⁸	2 932,1	3 188,8	3 458,7	8,8%	8,5%
Total bilan	16 476,3	18 859,5	20 392,0	14,5%	8,1%
Return On Equity (ROE) (*)	8,8%	8,1%	7,8%	-0,7 pt	-0,3 pt
Return On Assets (ROA) (**)	1,6%	1,4%	1,3%	- 0,2 pt	-0,1 pt

(*) ROE = résultat net / fonds propres (**) ROA = résultat net / total bilan

Source : FEC

Revue analytique 2017 - 2018

Les ROE et ROA ont atteint respectivement 7,8% et 1,3% en 2018, affichant ainsi des baisses respectives de 0,3 point et 0,1 point par rapport à 2017 du fait de la croissance plus rapide des fonds propres et du total bilan par rapport au résultat net en 2018.

Revue analytique 2016 - 2017

A fin 2017, le ROE et le ROA du FEC s'établissent respectivement à 8,1% et 1,4%, affichant ainsi des baisses respectives de 0,7 point et 0,2 point par rapport à 2016 qui s'expliquent essentiellement par la légère baisse du résultat net (-0,4%) en 2017.

²⁸ Hors provisions pour risques et charges

III. PRESENTATION DU BILAN

Le bilan du FEC se présente comme suit, sur les trois derniers exercices (2016, 2017 et 2018) :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Actif	16 476,3	18 859,5	20 392,0	14,5%	8,1%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	98,8	28,6	1,0	-71,04%	-96,3%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2,8	2,9	1,7	5,29%	-42,0%
Créances sur la clientèle	16 261,8	18 720,8	20 286,3	15,12%	8,4%
Créances acquises par affacturage	-	-	-	ns	ns
Titres de transaction et de placement	-	-	-	ns	ns
Autres actifs	57,4	53,0	49,2	-7,59%	-7,2%
Titres d'investissement	-	-	-	ns	ns
Titres de participation et emplois assimilés	0,0	0,0	0,0	ns	0,0%
Créances subordonnées	-	-	-	ns	ns
Immobilisation en crédit-bail et en location	-	-	-	ns	ns
Immobilisations incorporelles	1,5	1,1	0,7	-24,53%	-36,7%
Immobilisations corporelles	54,0	52,9	53,0	-2,0%	0,2%
Passif	16 476,3	18 859,5	20 392,0	14,46%	8,1%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	ns	ns
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 385,9	6 516,1	6 772,7	20,98%	3,9%
Dépôts de la clientèle	-	-	-	ns	ns
Titres de créances émis	8 115,2	9 110,8	9 129,4	12,27%	0,2%
Autres passifs	43,1	30,2	26,7	-29,95%	-11,6%
Provisions pour risques et charges	-	13,6	4,5	ns	-66,9%
Provisions réglementées	-	-	-	ns	ns
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	ns	ns
Dettes subordonnées	-	-	1 000,0	ns	ns
Ecart de réévaluation	-	-	-	ns	ns
Réserves et primes liées au capital	1 674,2	1 932,1	2 188,8	15,40%	13,3%
Capital	1 000,0	1 000,0	1 000,0	0,00%	0,0%
Actionnaires, capital non versé (-)	-	-	-	ns	ns
Report à nouveau (+/-)	-	-	-	ns	ns
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	ns	ns
Résultat net de l'exercice (+/-)	257,9	256,7	269,8	-0,46%	5,1%

Source : FEC

IV. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

IV.1. CREDITS

L'évolution des prêts accordés par le FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Créances sur les établissements de crédits et assimilés (C1)	2,8	2,9	1,7	6,9%	-42,0%
A vue	2,8	2,9	1,7	6,9%	-42,0%
A terme	-	0,0	-	ns	ns
Créances sur la clientèle (C2)	16 261,8	18 720,8	20 286,3	15,1%	8,4%
Crédits de trésorerie et à la consommation	3,9	3,0	1,8	-22,3%	-40,1%
Crédits à l'équipement	15 124,4	17 330,4	19 553,1	14,6%	12,8%
Crédits immobiliers	25,5	23,0	22,4	-9,6%	-2,4%
Créances acquises par affacturage	-	-	-	ns	ns
Autres crédits	488,5	704,2	24,6	44,1%	-96,5%
Intérêts courus à recevoir	619,5	660,1	684,4	6,6%	3,7%
Total crédits (C1) + (C2)	16 264,6	18 723,9	20 288,0	15,1%	8,4%

Source : FEC

Revue analytique 2017-2018

A fin 2018, le total des créances sur la clientèle s'élève à 20 286,3 Mdh, en progression de 8,4% par rapport à fin 2017. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- L'accroissement de l'encours des crédits à l'équipement de 12,8% en 2018 (soit +2 222,5 Mdh par rapport à 2017). Cette variation résulte du niveau des décaissements de prêts qui se sont établis à 3 566 Mdh au 31 décembre 2018 contre 3 332 Mdh à la même période de l'année précédente, enregistrant ainsi une hausse de 7%.
- La baisse des autres crédits dont le montant à fin 2018 s'élève à 24,6 Mdh contre 704,2 Mdh à fin 2017. Cette baisse enregistrée s'explique par l'absence en 2018 des valeurs reçues en pension à terme.

Revue analytique 2016 - 2017

A fin 2017, le total des créances du FEC s'établit à 18 723,9 Mdh, en hausse de 15,1% par rapport à 2016. Cette évolution est due principalement à l'augmentation des créances sur la clientèle, dont l'encours à fin 2017 s'élève à 18 720,8 Mdh, composé essentiellement des crédits à l'équipement (92,6% des créances sur la clientèle). La hausse de l'encours des crédits à l'équipement est de 14,6% en 2017 (soit +2 206,1 Mdh par rapport à 2016).

IV.2. CREANCES EN SOUFFRANCE (CES)

Les créances en souffrance du FEC ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Créances sur la clientèle brutes (1)	16 273,1	18 730,1	20 296,4	15,1%	8,4%
Créances en souffrance brutes (2)	50,1	11,7	34,7	-76,7%	>100%
Créances pré-douteuses	32,0	-	-	-100%	ns
Créances douteuses	3,1	1,2	27,0	-61,0%	>100%
Créances compromises	15,0	10,5	7,7	-30,1%	-26,6%
Provisions sur créances en souffrance (3)	8,5	6,3	8,2	-25,9%	30,9%
Agios réservés²⁹ (4)	2,6	1,0	1,9	-62,9%	94,5%
Créances en souffrance nettes (2) - (3) - (4)	39,0	4,4	24,6	-88,6%	>100%
Taux de Créances en souffrance(2) / (1)	0,31%	0,06%	0,17%	-0,25 pt	0,11 pt

Source : FEC

De par son statut de banque au service du développement territorial, le FEC fait de l'amélioration du profil de risque du portefeuille de prêts, l'une de ses principales priorités. Cela se reflète à travers les actions entreprises par la Banque en termes de recouvrement d'impayés, qui se sont avérées efficaces, dans la mesure où le taux des créances en souffrance est passé de 23,2% en 2005 à 8,0% en 2008, puis à moins de 1% depuis 2010.

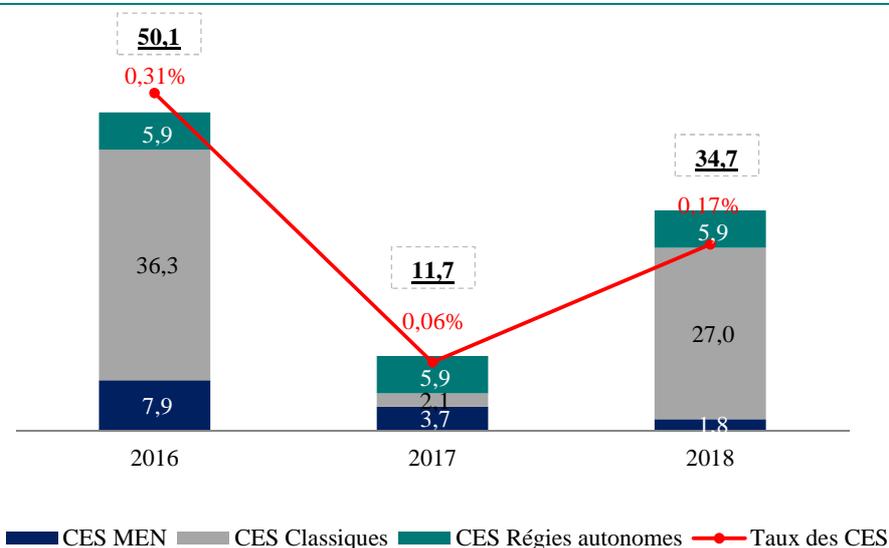
Par ailleurs, il est à préciser que les créances en souffrance correspondent à deux catégories de prêts accordés par le FEC :

- **Les créances en souffrance liées aux crédits classiques accordés principalement aux Collectivités Territoriales et aux régions autonomes.** Il y a lieu de souligner que, lors de la préparation et l'approbation des budgets communaux, les annuités de prêts contractés par les Collectivités Territoriales sont considérées comme des dépenses obligatoires conformément à l'article 41 de la loi n° 45.08 sur les finances locales. Ainsi, les impayés enregistrés au titre de ces créances résultent principalement des retards de paiement ;
- **Les créances en souffrance relatives aux prêts accordés dans le cadre du programme MEN.** A cet effet, il y a lieu de rappeler qu'en date du 27 octobre 1999, une convention quadripartite portant sur la réalisation d'un programme de réhabilitation et de mise à niveau des infrastructures scolaires en milieu rural et périurbain, a été signée entre les Ministères de l'Education Nationale, de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances et le Fonds d'Equipement Communal. Cette convention qui porte sur un programme global de 1,5 milliard de dirhams a été concrétisée en prêts du FEC au profit de 932 Collectivités Territoriales à hauteur de 947 Mdh, représentant au 31 décembre 2018 un encours de 13 Mdh. Le remboursement de ces prêts au FEC est pris en charge par le Ministère de l'Education Nationale et assuré par le biais de dotations annuelles versées par ce Ministère aux budgets des Collectivités Territoriales. Cependant, la complexité et la longueur des procédures budgétaires et comptables ainsi que la multiplicité des intervenants ont conduit à des retards de remboursement des prêts accordés dans le cadre du programme MEN d'un montant de 8 Mdh et 4 Mdh respectivement en 2016 et 2017. Aujourd'hui, les créances en souffrance relatives au programme MEN sont en recul et passent de 8 Mdh en 2016 à 2 Mdh en 2018 constituées des échéances impayées antérieures à 2016. Depuis cette date, le remboursement des échéances se fait directement par le MEN au FEC. Toutefois, bien que les créances relatives au programme MEN soit considérées comme des créances en souffrance en application de la réglementation bancaire, ces créances restent à caractère conjoncturel et sont assimilées à des

²⁹ Les agios réservés sont constitués des intérêts des échéances échues et des intérêts courus non échus qui se rapportent aux créances en souffrance

créances sur l'Etat et de ce fait ne présentent pas de risque pour le FEC. Le taux de provisionnement des créances en souffrance MEN au 31/12/2018 est de 28,4 %.

L'évolution des créances en souffrance brutes se présente comme suit, sur la période 2016-2018 :



Source : FEC

Revue analytique 2017-2018

A fin 2018, les créances en souffrance brutes du FEC s'établissent à 34,7 Mdh contre de 11,7 Mdh à fin 2017, marquant une hausse due essentiellement à l'augmentation des créances en souffrance des prêts classiques qui se sont établies à 27,0 Mdh en 2018 contre 2,1 Mdh en 2017 (prêts classiques relatifs à 4 Collectivités Territoriales).

Le taux de créances en souffrance s'établit à 0,17% en 2018.

Revue analytique 2016 - 2017

A fin 2017, les créances en souffrance brutes du FEC ont accusé une baisse significative par rapport à 2016 passant de 50,1 Mdh à 11,7 Mdh due essentiellement à la diminution des créances en souffrance des prêts classiques qui se sont établies à 2,1 Mdh en 2017 contre 36,3 Mdh en 2016, soit une baisse de 94,2%. Cette situation s'explique par les efforts de recouvrement entrepris auprès des partenaires. Le taux de créances en souffrance s'établit quant à lui à 0,06% en 2017.

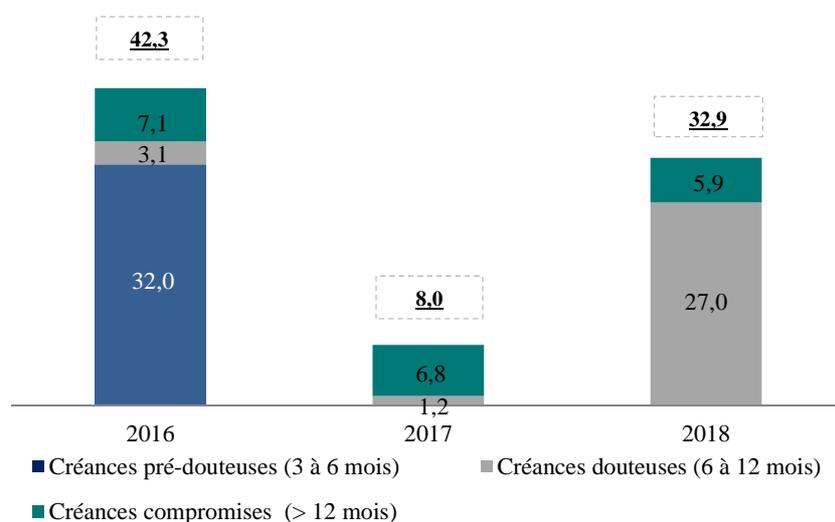
IV.2.1 Créances en souffrance des prêts classiques et régies

L'évolution des créances en souffrance relatives aux prêts classiques et régies du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Créances en souffrance brutes (1)	42,3	8,0	32,9	-81,0%	>100%
Créances pré-douteuses	32,0	-	-	-100%	ns
Créances douteuses	3,1	1,2	27,0	-61,0%	>100%
Créances compromises	7,1	6,8	5,9	-4,4%	-12,8%
Provisions sur créances en souffrance (2)	7,1	5,6	7,9	-20,5%	41,1%
Agios réservés (3)	2,0	0,7	1,7	-65,6%	>100%
Créances en souffrance nettes	33,2	1,7	23,3	-94,9%	>100%
Taux de provisionnement [(2)+(3)] / (1)	21,5%	78,7%	29,2%	5 718 pbs	-4 947 pbs
Taux de couverture (2) / [(1)-(3)]	17,6%	76,7%	25,4%	5 908 pbs	-5 129 pbs

Source : FEC

L'évolution des créances en souffrance brutes relatives aux prêts classiques et régies entre 2016 et 2018 est présentée dans le graphique suivant :



Source : FEC

Revue analytique 2017-2018

A fin 2018, Les créances en souffrance brutes des prêts classiques et régies autonomes s'établissent à 32,9 Mdh contre 8,0 Mdh à fin 2017, soit une hausse de 24,9 Mdh. Cette situation s'explique principalement par la hausse des créances douteuses (+25,8 Mdh) relatives à l'apparition de retards de paiement de 4 Collectivités Territoriales.

Les créances compromises ont enregistré quant à elles une baisse de 0,9 Mdh pour atteindre 5,9 Mdh en 2018 correspondant aux échéances non réglées au FEC au moment de la liquidation de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Electricité de Casablanca (RAD).

Les créances en souffrance nettes se sont établies à 23,3 Mdh à fin 2018, enregistrant une augmentation de 21,6 Mdh lié à la hausse des créances en souffrance brutes.

Le taux de provisionnement s'établit à 29,2%, soit une baisse de 4 947 points de base par rapport à 2017. Cette évolution s'explique principalement par la prédominance des créances en souffrance douteuses en 2018, qui ont nécessité un montant de provisions moins élevé en valeur relative.

Ainsi le taux de couverture a enregistré une baisse de 5 129 points de base pour atteindre 25,4% à fin 2018.

Revue analytique 2016 – 2017

Les créances en souffrance brutes des prêts classiques et régies autonomes s'établissent au 31 décembre 2017 à 8,0 Mdh en baisse de 81,0% (-34,2 Mdh), suite à l'absence de créances pré douteuses au titre de l'exercice 2017 et à la diminution constatée au niveau des créances douteuses (-1,9 Mdh) et compromises (-0,3 Mdh).

De ce fait, les créances en souffrance nettes se sont établies à 1,7 Mdh à fin 2017, accusant une diminution de 94,9% (-31,5 Mdh) liée essentiellement à la baisse des créances en souffrance brutes.

Le taux de provisionnement s'établit à 78,7%, soit une hausse de 5 718 points de base par rapport à 2016. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des créances en souffrance brutes en 2017.

Ainsi le taux de couverture a enregistré une baisse de 5 129 points de base pour atteindre 76,7% à fin 2017.

IV.2.2 Créances en souffrance relatives au programme MEN

Les créances en souffrance relatives au programme MEN ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Créances en souffrance brutes (1)	7,9	3,7	1,8	-53,3%	-52,1%
Créances pré-douteuses	-	-	-	ns	ns
Créances douteuses	-	-	-	ns	ns
Créances compromises	7,9	3,7	1,8	-53,3%	-52,1%
Provisions sur créances en souffrance (2)	1,4	0,7	0,3	-52,7%	-54,0%
Agios réservés (3)	0,6	0,3	0,2	-53,8%	-31,4%
Créances en souffrance nettes	5,9	2,7	1,3	-53,4%	-53,7%
Taux de provisionnement [(2)+(3)] / (1)	25,3%	25,9%	28,4%	57 pbs	252 pbs
Taux de couverture (2) / [(1)-(3)]	19,2%	19,9%	19,8%	68 pbs	-9 pbs

Source : FEC

L'évolution des créances en souffrance relatives au programme MEN entre 2016 et 2018 est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des créances en souffrance brutes relatives au programme MEN entre 2016 et 2018 – (en Mdh)



Source : FEC

Revue analytique 2017-2018

A fin 2018, les créances en souffrance relatives au programme MEN s'établissent à 1,8 Mdh contre 3,7 Mdh à fin 2017 marquant ainsi une baisse de 52,1% sur la période considérée.

Les créances en souffrance relatives au Ministère de l'Education Nationale sont constituées des échéances impayées antérieures au 01/01/2016. A partir de cette date, le remboursement des échéances s'opère directement par le MEN au FEC.

Le taux de provisionnement s'établit à 28,4%, soit une hausse de 252 points de base par rapport à 2017 suite à la baisse des créances compromises. Ainsi le taux de couverture a enregistré une baisse de 9 points de base pour atteindre 19,8% à fin 2018.

Revue analytique 2016 - 2017

Au titre de 2017, les créances en souffrance relatives au programme MEN ont enregistré une baisse de 4,2 Mdh pour s'établir à 3,7 Mdh. Cette diminution est due à la poursuite des efforts de recouvrement entrepris par le FEC auprès des Collectivités Territoriales.

Le taux de provisionnement s'établit à 25,9%, soit une hausse de 57 points de base par rapport à 2016 suite à la baisse des créances compromises. Ainsi le taux de couverture a enregistré une hausse de 68 points de base pour atteindre 19,9% à fin 2017.

IV.2.3 Provisions sur créances en souffrance

L'encours des provisions sur créances en souffrance a évolué comme suit, durant les trois derniers exercices (2016, 2017 et 2018) :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Créances en souffrance brutes(1)	50,1	11,7	34,7	-76,7%	196,3%
Provisions sur créances en souffrance(2)	8,5	6,3	8,2	-25,9%	30,9%
Agios réservés(3)	2,6	1,0	1,9	-62,9%	94,5%
Taux de provisionnement [(2)+(3)] / (1)	23,2%	62,1%	29,2%	3 886 pbs	-3 288 pbs
Taux de couverture (2) / [(1)-(3)]	18,1%	58,7%	25,1%	4 055 pbs	-3 352 pbs

Source : FEC

Revue analytique 2017-2018

Au titre de l'exercice 2018, le stock de provisions sur créances en souffrance s'établit à 8,2 Mdh soit à peu près au même niveau qu'en 2016. Cette évolution s'explique par la hausse du niveau des créances en souffrance en 2018.

Le taux de provisionnement s'établit à 29,2%, soit une baisse de 3 288 points de base par rapport à 2017. Cette évolution s'explique principalement par la prédominance des créances en souffrance douteuses en 2018.

Ainsi le taux de couverture a enregistré une baisse de 3 352 points de base pour atteindre 25,1% à fin 2018.

Revue analytique 2016 - 2017

A fin 2017, le stock de provisions sur créances en souffrance a reculé de 25,9% pour atteindre 6,3 Mdh. Cette évolution s'explique par le recul du niveau des créances en souffrance en 2017. Le taux de provisionnement et de couverture a enregistré une hausse respective pour s'établir à 62,1% et 58,7% en 2017.

Règles de provisionnement des créances en souffrance

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur (lettre circulaire n°25/G/97, circulaires n°19/G/2002 et n°38/G/2004), provisionnées à hauteur de :
 - ✓ 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - ✓ 50 % pour les créances douteuses,
 - ✓ 100 % pour les créances compromises.

Aussi, il est à noter que les créances sur les Collectivités Territoriales bénéficient d'une pondération réglementaire de 20%.

IV.3. AUTRES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

IV.3.1 Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

L'évolution de ce poste se présente comme suit, sur les trois derniers exercices (2016, 2017 et 2018) :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	98,8	28,6	1,0	-71,1%	-96,3%

Source : FEC

Ce poste correspond au solde comptable du compte courant du FEC ouvert auprès de la Trésorerie générale et de Bank Al-Maghrib.

Au titre des exercices 2018 et 2017, ce compte s'établit, respectivement à 1,0 Mdh (soit -27,6 Mdh par rapport à 2017) et à 28,6 Mdh (soit -70,2 Mdh par rapport à 2016), en raison d'une baisse des avoirs à la Trésorerie Générale liée à une hausse conjoncturelle des décaissements en fin d'exercice.

IV.3.2 Autres actifs

L'évolution de ce poste se présente comme suit, sur les trois derniers exercices :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Autres actifs	57,4	53,0	49,2	-7,6%	-7,2%

Source : FEC

A fin 2018, les autres actifs s'élèvent à 49,2 Mdh, en légère baisse comparativement à 2017. Ce poste correspond principalement à des créances sur l'Etat, notamment en matière de couverture du risque de change et de TVA.

A fin 2017, ce poste s'élève à 53,0 Mdh, en baisse de 7,6% par rapport à fin 2016.

V. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU PASSIF DU BILAN

V.1 DEPOTS

De par la particularité de son portefeuille de clients, composé essentiellement des Collectivités Territoriales et des régions autonomes, le FEC n'exerce pas d'activité de collecte de dépôts auprès de sa clientèle. Le recours à l'emprunt bancaire et au marché financier constitue ainsi les deux principales sources de financement de la Banque.

V.2 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'encours des dettes envers les établissements de crédit du FEC a évolué comme suit, durant les trois derniers exercices (2016, 2017 et 2018) :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Emprunts de trésorerie	-	-	300	ns	ns
Emprunts financiers *	5 385,9	6 516,1	6 472,7	21,0%	-0,7%
Dettes envers les établissements de crédit	5 385,9	6 516,1	6 772,7	21,0%	3,9%

Source : FEC – (*) Y compris autres dettes et intérêts courus à payer

L'emprunt bancaire représente près de 40% des ressources d'emprunt totales à fin 2016, 42% à fin 2017 et 40% à fin 2018.

Revue analytique 2017 - 2018

A la fin de l'exercice 2018, l'encours des dettes auprès des établissements de crédit atteint 6 772,7 Mdh, marquant une hausse de 3,9% par rapport à 2017. Cette situation s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La baisse de l'encours des emprunts financiers composé à hauteur de 94 % par des crédits long terme locaux ,s'est établi à 6 472,7 Mdh à fin 2018 contre 6 516,1 Mdh au 31 décembre 2017 ;
- La constatation d'un encours des emprunts de trésorerie de 300 Mdh à la fin de la période considérée. Cet encours concernent des avances contractées sur le marché interbancaire, pour faire face à des besoins conjoncturels de trésorerie en fin d'exercice 2018.

Revue analytique 2016 - 2017

A fin 2017, l'encours des dettes auprès des établissements de crédit s'établit à 6 516,1 Mdh, enregistrant une hausse de 21,0% par rapport à 2016 suite, principalement, à l'augmentation de l'encours des emprunts financiers sur la période.

V.2.1 Emprunts locaux

Les caractéristiques de l'encours d'emprunts locaux se présentent comme suit, sur la période considérée :

Mdh	Encours au 31/12/2016	Encours au 31/12/2017	Encours au 31/12/2018	Durée	Taux HT
Moyen et long terme	4 982,0	6 131,4	6 100,7	entre 5 et 15 ans	entre 3,59% et 4,80%
Court terme	-	-	300,1	< 2 mois	entre 2,45% et 2,60%
Total Encours	4 982,0	6 131,4	6 400,8	-	-

Source : FEC

A fin 2018, l'encours des emprunts locaux s'établit à 6 400,8 Mdh et représente près de 94,5% de l'encours total d'emprunts auprès des établissements de crédit.

Au titre de l'exercice 2018, le FEC a procédé à deux tirages sur une ligne de crédit bancaire pour un montant total de 500 Mdh sur une maturité de 15 ans.

A fin 2017, l'encours des emprunts locaux s'élève à 6 131,4 Mdh portant la part de cet encours à près de 94,1 % de l'encours total d'emprunts auprès des établissements de crédit.

V.2.2 Emprunts internationaux

Les caractéristiques de l'encours d'emprunts auprès des bailleurs de fonds étrangers, se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	Encours au 31/12/2016	Encours au 31/12/2017	Encours au 31/12/2018	Devise	Durée	Taux HT
KFW (15 MDM)	176	181	181	Euros	40 ans	0,75%
KFW (6 MDM)	77	79	79	Euros	40 ans	0,75%
USAID (8,5 MUS\$)	15	10	6	Dollars	30 ans	9,28%
USAID (9 MUS\$)	30	24	20	Dollars	30 ans	7,29%
USAID (15 MUS\$)	106	91	86	Dollars	30 ans	7,55%

Total Encours	404	385	372	-	-	-
----------------------	------------	------------	------------	---	---	---

Source : FEC

A fin 2018, l'encours des emprunts extérieurs a repris son trend baissier pour atteindre 372 Mdh contre 385 Mdh à fin 2017. Ce repli est dû au remboursement des échéances des emprunts existants et à l'absence du recours à ce type d'emprunt durant la période considérée.

V.3 TITRES DE CREANCES EMIS

L'évolution de l'encours des titres de créances émis durant les trois derniers exercices, se présente comme suit :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Titres de créances négociables	4 478,0	3 696,5	3 031,1	-17,5%	-18,0%
Emprunts obligataires	3 637,2	5 414,3	6 098,3	48,9%	12,6%
Autres titres de créances émis	-	-	-	ns	ns
Titres de créances émis	8 115,2	9 110,8	9 129,4	12,3%	0,2%

Source : FEC

Au cours de la période 2016 à 2018, le FEC a maintenu une présence régulière sur le marché financier avec une évolution plus importante sur le segment obligataire. En effet, la part des emprunts obligataires dans l'encours des titres de créances émis est passée de 45% en 2016 à 67% en 2018.

Revue analytique 2017-2018

Au titre de l'exercice 2018, l'encours des titres de créances émis a enregistré une hausse par rapport à l'exercice 2017 pour atteindre 9 129,4 Mdh. Cette évolution résulte d'un effet combiné de :

- la hausse de l'encours des emprunts obligataires qui est passé de 5 414,3 Mdh à fin 2017 à 6 098,3 Mdh à fin 2018 suite à une émission obligataire lancée au mois de juillet 2018 de 2 000 Mdh, dont 1 000 Mdh en subordonné ;
- la baisse de l'encours des titres de créances négociables qui est passé de 3 696,5 Mdh à fin 2017 à 3 031,1 Mdh à fin 2018 compte tenu de l'absence d'émission de certificats de dépôts par le FEC courant 2018.

Revue analytique 2016 - 2017

Au titre de l'exercice 2017, l'encours des titres de créances émis a enregistré une augmentation par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 9 110,8 Mdh. Cette hausse s'explique par un effet combiné de :

- la hausse de l'encours des emprunts obligataires qui est passé de 3 637,2 Mdh à fin 2016 à 5 414,3 Mdh à fin 2017 suite à une émission obligataire lancée au mois de novembre 2017 de 2 000 Mdh ;
- la baisse de l'encours des titres de créances négociables qui est passé de 4 478,0 Mdh à fin 2016 à 3 696,5 Mdh à fin 2017.

En effet, le FEC a profité des conditions favorables du marché obligataire afin de se financer sur des maturités à long terme.

V.4 AUTRES PASSIFS

L'évolution des autres passifs se présente comme suit, sur les trois derniers exercices :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Autres passifs	43,1	30,2	26,7	-30,0%	-11,6%

Source : FEC

Ce poste correspond essentiellement aux dettes envers l'Etat relatives à l'IS ainsi qu'aux écarts de conversion sur les emprunts extérieurs constatés à la fin de chaque exercice.

A fin 2018, les autres passifs se sont établis à près de 26,7 Mdh, en baisse de 11,6% par rapport à fin 2017. Cette diminution est due essentiellement à la baisse du compte sommes dues à l'Etat.

Au titre de l'exercice 2017, les autres passifs se sont établis à 30,2 Mdh, en repli de 30,0% par rapport à l'exercice précédent suite, principalement, à la diminution du compte sommes dues à l'Etat.

V.5 FONDS PROPRES

Les fonds propres et assimilés du FEC ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Capital	1 000,0	1 000,0	1 000,0	0,0%	0,0%
Réserves et primes liées au capital	1 674,2	1 932,1	2 188,8	15,4%	13,3%
Résultat net de l'exercice	257,9	256,7	269,8	-0,4%	5,1%
Dettes subordonnées	-	-	1 000,0	ns	ns
Fonds propres & assimilés	2 932,1	3 188,8	4 458,7	8,8%	39,8%

Source : FEC

Les fonds propres et assimilés du FEC se sont établis à 4 458,7 Mdh à fin 2018, soit une hausse de 39,8% par rapport à fin 2017.

Revue analytique 2017-2018

L'incorporation du résultat réalisé au titre de l'exercice 2017 en réserves ainsi que la constatation d'un résultat net de 269,8 Mdh et de dettes subordonnées de 1000 Mdh au titre de l'exercice 2018, ont contribué à l'amélioration des fonds propres du FEC. Ces derniers se sont accrus de 39,8% pour atteindre 4 458,7 Mdh à fin 2018.

Revue analytique 2016 - 2017

A fin 2017, les fonds propres ont atteint 3 188,8 Mdh contre 2 932,1 Mdh au titre de l'exercice précédent et ce, compte tenu d'un résultat net de 256,7 au titre de l'exercice 2017 et à l'incorporation du résultat enregistré au titre de l'exercice 2016.

V.6 TOTAL BILAN

Le total bilan du FEC a connu une nette amélioration durant les trois derniers exercices (2016, 2017 et 2018), avec une croissance annuelle moyenne de 11,3%. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation annuelle des créances sur la clientèle de 11,7% sur la période 2016-2018. Ces dernières représentent en moyenne 99,1% du total actif au titre de la même période.

L'analyse de la structure du bilan fait ressortir que l'actif est composé quasi-exclusivement des créances sur la clientèle.

Le passif est caractérisé par la prédominance des dettes de financement qui en représentent 78%. Il y a lieu de noter que, suite à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné de 1 MMDH, la part relative des fonds propres a connu une augmentation, passant de 17% à fin 2017 à 22% à fin 2018.

Revue analytique 2017-2018

A fin 2018, le total bilan du FEC a enregistré une progression de 8,1% (+1 532,5 Mdh) pour s'établir à 20 392,0 Mdh. Cette évolution provient essentiellement des effets conjugués suivants :

- au niveau de l'actif : par l'évolution des créances sur la clientèle nettes de plus de 1 565,5 Mdh.
- au niveau du passif : principalement par l'augmentation des dettes subordonnées de 1 000,0 Mdh.

Revue analytique 2016 - 2017

A fin 2017, le total bilan du FEC a évolué à la hausse de 14,5% (+2 383,2 Mdh) pour s'établir à 18 859,5 Mdh. Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- au niveau de l'actif : par l'accroissement des créances sur la clientèle nettes de plus de 2 459,0 Mdh.
- au niveau du passif : par la progression des dettes de financement de prêt de 2 125,8 Mdh.

V.7 RATIO DE TRANSFORMATION

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Encours emplois	15 702,0	17 386,3	19 577,8	10,7 pts	12,6 pts
Encours ressources (y c fonds propres)	16 074,0	18 447,8	20 162,1	-0,9 pt	9,3 pts
Ratio de transformation	97,7%	94,2%	97,1%	11,8 pts	3,0 pts

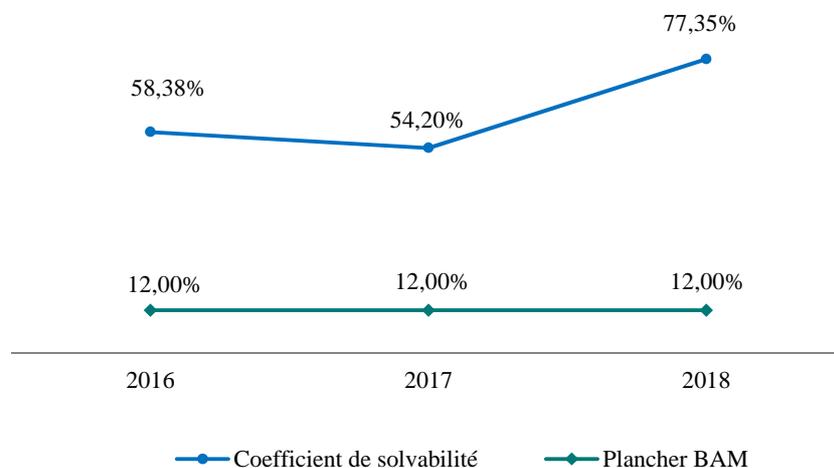
Source : FEC

V.8 RATIOS PRUDENTIELS

Le FEC veille au respect des ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib destinés à préserver les équilibres financiers des établissements de crédit et à couvrir les risques, à savoir le coefficient de solvabilité, le coefficient de division des risques et le coefficient de liquidité.

V.8.1. Ratio de solvabilité³⁰

L'évolution du ratio de solvabilité du FEC se présente comme suit, sur la période 2016 - 2018 :



Source : FEC

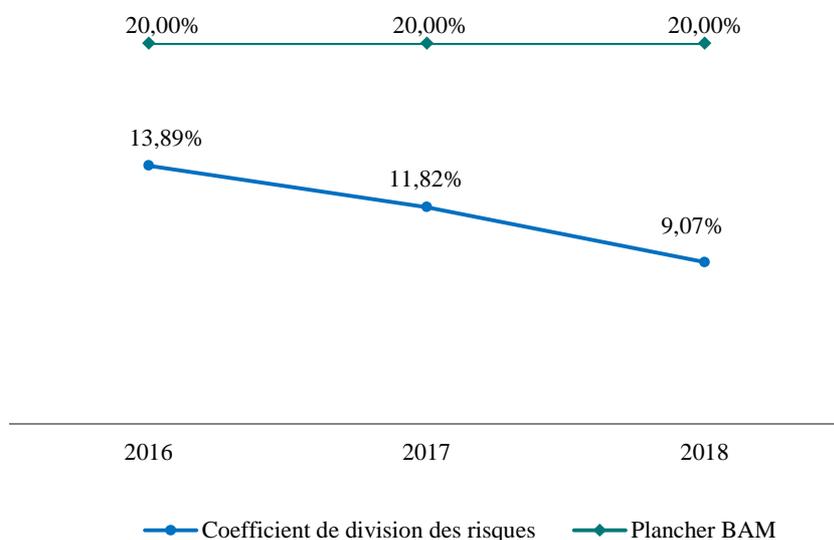
Dans le cadre de la gestion globale des risques, le FEC a intégré pour la première fois, au 31 décembre 2011, dans la mesure du risque, le risque opérationnel selon les modalités définies dans la circulaire 26/G/2006 du 5 décembre 2006 de Bank Al-Maghrib, telle que modifiée par la circulaire n°13/G/13 du 13 août 2013.

Tout en se maintenant au-dessus du minimum réglementaire requis de 12%, le coefficient de solvabilité a accusé une hausse de 23,2 points s'établissant à 77,4% à fin 2018. Cette amélioration s'explique par le renforcement des fonds propres complémentaires suite notamment à l'émission en 2018 d'un emprunt obligataire subordonné.

³⁰ Le ratio de solvabilité, dont le niveau doit être supérieur à 12%, correspond au rapport suivant : fonds propres de base et complémentaires nets des participations dans des établissements de crédit et des immobilisations incorporelles / éléments de l'actif et engagements par signature pondérés selon le degré et les garanties reçues.

V.8.2. Ratio de division des risques³¹

Le ratio de division des risques du FEC a évolué comme suit, sur la période considérée :



Source : FEC

Sur la période 2016-2018, le ratio de division des risques du FEC se situe à un niveau inférieur au plafond fixé par Bank Al-Maghrib. Ce ratio a enregistré une baisse entre fin 2016 et fin 2018 passant ainsi de 13,89% à 9,07%, et concerne la contrepartie sur laquelle le FEC détient les engagements (par décaissement et par signature) les plus importants.

L'amélioration de ce ratio en 2018 s'explique par l'augmentation des fonds propres suite à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné et par l'incorporation en réserves du RN 2017

V.8.3. Ratio de liquidité³²

La Banque Centrale affiche une souplesse quant au respect du ratio de liquidité LCR puisque le FEC n'est pas soumis aux mêmes contraintes de liquidité que les autres banques qui doivent faire face à l'éventualité d'un retrait massif de leurs déposants.

Le 1^{er} juin 2018, la Banque Centrale a dispensé le FEC du respect du ratio de liquidité à court terme sous réserve des conditions suivantes :

- Transmission à la Banque centrale du reporting relatif au ratio de liquidité à court terme à titre d'information et de suivi ;
- Renforcement du dispositif de gestion actif-passif conformément à la directive de Bank-Al-Maghrib n°31/G/2007 relative au dispositif de gestion du risque de liquidité.

³¹Le ratio de division des risques, dont le niveau doit être inférieur à 20%, correspond au rapport suivant : total des risques consolidés encourus sur un même bénéficiaire ou un même groupe, pondérés selon le degré de risque et les garanties reçues / fonds propres de base et complémentaires nets des participations dans les établissements de crédit et des immobilisations incorporelles.

³²Le ratio de liquidité, dont le niveau doit être supérieur à 90%, correspond au rapport suivant : actifs disponibles et réalisables à court terme et engagements par signature reçus / exigibilités à vue et à court terme et engagements par signature données.

VI. ANALYSE DU HORS BILAN

Les engagements hors bilan du FEC ont évolué comme suit, sur les trois derniers exercices :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Engagements donnés	5 532,9	7 696,3	8 131,5	39,1%	5,7%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédits et assimilés	-	-	-	ns	ns
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 532,9	7 696,3	8 131,5	39,1%	5,7%
Engagements de garantie d'ordre d'établissement de crédit et assimilés	-	-	-	ns	ns
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	-	ns	ns
<i>dont engagements en souffrance</i>	-	-	-	ns	ns
Titres achetés à réméré	-	-	-	ns	ns
Autres titres à livrer	-	-	-	ns	ns
Engagement reçus	1 600,0	500,0	1 095,3	-68,8%	>100%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 600,0	500,0	1 095,3	-68,8%	>100%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	ns	ns
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-	-	ns	ns
Titres vendus à réméré	-	-	-	ns	ns
Autres titres à recevoir	-	-	-	ns	ns

Source : FEC

Revue analytique 2017-2018

Les engagements donnés, qui correspondent aux engagements de financement en faveur de la clientèle mais non encore décaissées, ont atteint 8 131,5 Mdh à fin 2018, en augmentation de 5,7% (435,2 Mdh) par rapport à fin 2017.

L'analyse de la situation des engagements donnés, arrêtée au 31 décembre 2018, fait ressortir que 77% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Les engagements reçus s'élèvent quant à eux à 1 095,3 Mdh, en hausse de 595,3 Mdh par rapport à 2017 résultant de la contractualisation du financement AFD de 100 millions d'Euros.

Revue analytique 2016 - 2017

Les engagements donnés qui sont relatifs aux engagements de financement donnés par le FEC en faveur de sa clientèle, ont évolué à la hausse de 39,1% à fin 2017 et se sont élevés à 7 696,3 Mdh.

Les engagements reçus qui totalisent 500,0 Mdh à fin 2017 correspondent aux reliquats du crédit long terme contracté par le FEC auprès des banques marocaines.

VII. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
+ Produits d'exploitation bancaire perçus	961,4	999,0	1 082,6	3,9%	8,4%
+ Récupérations sur créances amorties	-	-	-	ns	ns
+ Produits d'exploitation non bancaire perçus	1,0	2,4	2,1	139,9%	-9,5%
- Charges d'exploitation bancaire versées	494,5	515,1	588,1	4,2%	14,2%
- Charges d'exploitation non bancaire versées	0,2	0,2	10,2	1,0%	>100,0%
- Charges générales d'exploitation versées	54,6	54,7	54,7	0,2%	0,1%
- Impôts sur les résultats versés	152,4	159,7	160,8	4,8%	0,7%
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	260,8	271,7	270,9	4,2%	-0,3%
+/- Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4,0	-0,2	1,2	-104,8%	>100,0%
+/- Créances sur la clientèle	-1 338,8	-2 456,8	-1 567,4	-83,5%	36,2%
+/- Titres de transaction et de placement	-	-	-	ns	ns
+/- Autres actifs	1,1	4,4	-0,3	301,4%	-106,2%
+/- Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	-	ns	ns
+/- Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	704,0	1 130,2	256,7	60,5%	-77,3%
+/- Dépôts de la clientèle	-	-	-	ns	ns
+/- Titres de créance émis	108,9	995,6	18,6	813,9%	-98,1%
+/- Autres passifs	-1	-12,9	- 3,5	<-100%	-72,8%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-521,7	-339,8	-1 294,7	34,9%	-281,0%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	-260,9	-68,1	-1 023,8	73,9%	<-100,0%
+ Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	-	ns	ns
+ Produit des cessions d'immob. incorp. et corp.	-	-	-	ns	ns
- Acquisition d'immobilisations financières	-	-	-	ns	ns
- Acquisition d'immob. incorp. et corp.	2,1	2,1	3,8	-1,6%	80,6%
+ Intérêts perçus	-	-	-	ns	ns
+ Dividendes perçus	-	-	-	ns	ns
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-2,1	-2,1	3,8	1,6%	-80,6%
+ Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	-	ns	ns
+ Emission de dettes subordonnées	-	-	1 000,0	ns	ns
+ Emission d'actions	-	-	-	ns	ns
- Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	-	ns	ns
- Intérêts versés	-	-	-	ns	ns
- Dividendes versés	-	-	-	ns	ns
- Autres	0,2	-	-	-100,0	ns
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-0,2	-	1 000,0	100,0%	ns
Variation nette de la trésorerie	-263,2	-70,2	-27,6	73,3%	60,8%
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	362	98,8	28,6	-72,7%	-71,1%
Trésorerie à la clôture de l'exercice	98,8	28,6	1,0	-71,1%	-96,3%

Source : FEC

Sur les trois derniers exercices, la trésorerie du FEC a connu une baisse annuelle moyenne de 71,9%. Par ailleurs il est à souligner que la trésorerie disponible en fin de période est générée essentiellement par le biais des flux provenant de l'exploitation de la Banque.

Revue analytique 2017 - 2018

▪ Activité d'exploitation

Les flux de trésorerie d'exploitation du FEC se sont établis à -1 023,8 Mdh à fin 2018 contre -68,1 Mdh à fin 2017. Cette évolution s'explique par :

- ✓ une stagnation des flux nets de trésorerie provenant du CPC (-0,3%) ;
- ✓ une baisse de plus de 100% du solde des variations des actifs et passifs liée à l'exploitation du FEC.

▪ Activité d'investissement

Les flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement se sont élevés à -3,8 Mdh à fin 2018, soit une baisse de 1,7 Mdh par rapport à l'année précédente.

▪ Activité de financement

Les flux de trésorerie provenant de l'activité de financement du FEC se sont donc établis à - 1000,0 Mdh en 2018 alors qu'ils étaient nuls en 2017.

Revue analytique 2016-2017

▪ Activité d'exploitation

Les flux de trésorerie d'exploitation du FEC se sont établis à -68,1 Mdh à fin 2017, enregistrant une hausse de 192,8 Mdh par rapport à 2016. Cette évolution s'explique par :

- ✓ une amélioration de 4,2% des flux nets de trésorerie provenant du CPC due à l'amélioration des indicateurs d'exploitation et notamment son PNB ;
- ✓ une hausse de 34,9% du solde des variations des actifs et passifs liée à l'exploitation du FEC.

▪ Activité d'investissement

Les flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement se sont établis à -2,1 Mdh à fin 2017, soit au même niveau de l'année précédente (-2,1 Mdh).

▪ Activité de financement

Les flux de trésorerie provenant de l'activité de financement du FEC ont été nuls à fin 2017.

PARTIE V. STRATEGIE ET PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part du Fonds d'Équipement Communal.

L'environnement institutionnel, socio-économique et financier du FEC connaît des mutations profondes marquées par des avancées importantes du processus de décentralisation. Ces mutations se résument comme suit :

- la montée en puissance des CT en tant qu'acteurs majeurs du développement territorial, et ce à travers notamment la mise en œuvre de la régionalisation avancée,
- la mise en place de la dynamique de la régionalisation avancée à travers la promulgation et des lois organiques portant sur les régions, les préfectures et provinces et les communes.
- une urbanisation sans cesse croissante impliquant un élargissement des attentes et des besoins des citoyens en matière d'infrastructure, d'équipements et de services publics de proximité ;
- l'émergence de grandes métropoles nationales contribuant à la pérennisation des effets positifs induits par les politiques sectorielles et agissant sur le niveau d'attractivité de l'ensemble du pays ;
- le développement de projets structurants capitalistiques (transport urbain et interurbain, assainissement liquide et solide, grands équipements, etc.) accompagnant les plans de développements urbains et nécessitant d'importants volumes de financement ;
- L'émergence avérée de nouveaux modes de gouvernance des services publics locaux à caractère industriel et commercial, en l'occurrence à travers notamment les établissements de coopération intercommunale, les sociétés de développement régional, préfectoral, provincial et local ;
- une forte croissance du marché de la dette pour faire face aux besoins conséquents des CT en matière de financement de leurs investissements ;
- le renforcement du poids de la dette en tant que source de financement des CT.

L'importance de ces enjeux et des défis nationaux du développement économique et social local, conjuguée aux perspectives prometteuses pour le développement de l'Institution pourraient amener le FEC à opérer, à court et moyen terme, un changement aussi bien d'échelle que de ses modes d'intervention, à travers, notamment :

- l'élargissement de son champ d'intervention : Financement de tous les domaines de compétences des CT; la montée en charge progressive de sa contribution dans le financement du développement local à travers un volume plus important des engagements ;
- la diversification et la mobilisation de ressources financières stables, plus compétitives et compatibles avec les spécificités des investissements locaux ;
- le développement de nouveaux métiers en vue de contribuer au renforcement des capacités de gestion des CT. Ces nouveaux métiers se présentent notamment comme suit :
 - l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour améliorer les capacités d'exécution des projets des CT et partant d'absorption des ressources de financements ;
 - le conseil stratégique, l'ingénierie financière contractuelle ;

La mise en œuvre de cette vision permettra de sécuriser davantage l'Institution afin qu'elle continue à faciliter aux CT l'accès au crédit, en tant que levier de financement des investissements locaux, et ce tout en veillant à la maîtrise des nombreux aspects de risques auxquels elle doit faire face en tant que banque.

Evénements récents

Le Conseil d'Administration du FEC, réuni le 29 mai 2019, a notamment approuvé l'élargissement des secteurs éligibles au financement par le FEC à tous les domaines de compétences des Collectivités Territoriales, tels que définis par les lois organiques n° 111-14, 112-14 et 113-14 relatives respectivement aux Régions, aux Préfectures et Provinces et aux Communes, et ce, dans l'attente de la refonte de la Déclaration de Politique Générale (DPG). Etant entendu que le FEC n'est habilité, de par les dispositions de la DPG, à financer que les programmes et projets d'investissements ainsi que les études y afférentes.

Rappel des prévisions historiques publiées par le FEC

Les prévisions comptables et financières pour les exercices 2019^e, ont permis d'établir les prévisions suivantes (en Mdh) :

Mdh	2018 e	2018 r	Var.	2019e (publié en 2018)	2019 e (actualisé)	Var.
			18 e / 18 r			19e / 19e (a)
Volume d'activité prévisionnel de décaissements	4 309	3 566	-17,2%	4 511	5 517	22,3%
Montant de ressources mobilisées	4 500	2 800	-37,8%	5 200	6 546	25,9%
Produit net bancaire	525	494	-5,9%	607	541	-10,9%
Résultat net	291	270	-7,2%	337	298	-11,6%

Source : FEC

2018e vs. 2018r

Le produit net bancaire réalisé en 2018r est légèrement en dessous des prévisions du FEC (-5,9%) compte tenu principalement d'un niveau des décaissements réalisé, en retrait par rapport au niveau projeté.

De même, le résultat net est en baisse de 7,2% compte tenu du niveau des décaissement réalisé et de l'enregistrement de provisions pour risques généraux et sur créances.

2019e publié en 2018 vs. 2019e actualisé

Le FEC a revu à la hausse les hypothèses du volume de l'activité prévisionnel des décaissements au titre de l'exercice 2019 qui devraient s'établir à 5 517 Mdh contre 4 511 Mdh initialement estimé. Ce réajustement devra impacter à la hausse le montant des ressources à mobiliser pour atteindre 6 546 Mdh à fin 2019e (a) contre 5 200 Mdh.

De ce fait, le produit net bancaire et le résultat net du FEC devraient atteindre respectivement 541 Mdh et 298 Mdh à fin 2019e.

PARTIE VI. FACTEURS DE RISQUE

II. GESTION INTEGREE DES RISQUES

Principes de contrôle et de gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques au Fonds d'Équipement Communal repose sur :

- l'engagement résolu du Conseil d'Administration à privilégier la gestion des risques ;
- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'institution dans le processus ;
- des procédures et des responsabilités clairement définies au sein de l'organisation ;
- l'attribution de ressources appropriées pour la gestion des risques et le développement d'une sensibilité aux risques chez toutes les parties prenantes.

Structure et gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et la gestion des risques sont assurées par les instances présentés au niveau des parties « Organes d'Administration » et « Gouvernance du FEC », notamment :

- Organe d'administration (Conseil d'Administration, Commissaire du Gouvernement)
- Comité d'Audit et des Risques
- Instance Dirigeante (Direction Générale)
- Comité de Crédit
- Comité des Risques Interne
- Comité ALCO
- Direction des Risques et Contrôle Permanent
- Audit Interne
- Fonction Conformité

Exposition aux Risques

Les risques associés aux activités du Fonds d'Équipement Communal sont les suivants :

Risque de crédit

Risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations contractuelles.

Risque de liquidité

Se rapporte au risque que le FEC ne puisse pas satisfaire aux demandes de liquidités et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges du FEC, ses revenus et sa valeur économique.

Risques opérationnels

Risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Risque de non-conformité

Correspond au risque de non-conformité aux lois, règlements et directives réglementaires applicables.

Risque de change

Dû aux fluctuations des taux de change.

III. RISQUE DE CREDIT

Le FEC est exposé au risque de crédit en raison de son activité d'octroi de prêts.

Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement, sauf pour des exceptions justifiées et agréées par le Comité de Crédit.

Les taux appliqués sont soit des taux fixes soit des taux révisables sans distinction entre les catégories des emprunteurs.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

Prise de décision

La Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt. Ce dernier est autorisé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances.

Processus de gestion du risque de crédit

A la réception d'une demande de financement d'un projet la Direction des Crédits d'Équipement, relevant du Pôle Opérations, procède à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser et du montage financier mis en place.

L'analyse de la situation financière du client porte sur les données budgétaires des comptes administratifs approuvés des trois dernières années, et des budgets approuvés respectifs ainsi que sur les données du budget prévisionnel de l'année en cours.

Une analyse rétrospective est établie dans un premier temps, afin de dégager les tendances d'évolution des principales rubriques budgétaires de la collectivité territoriale.

Dans un second temps, une analyse prospective est effectuée sur la base des tendances observées afin de mesurer, dans le temps, l'évolution de la capacité d'emprunt de la collectivité territoriale.

Le calcul de la capacité d'emprunt intègre les principes suivants :

- la capacité de remboursement de la collectivité est fonction du niveau d'épargne dégagé ;
- l'épargne maximale convertible en annuité ne doit pas dépasser 80% de l'épargne brute ;
- le taux d'endettement maximum ne doit pas être supérieur à 40%.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur :

- L'analyse du contenu du dossier-client : données générales et juridiques, données financières et techniques.
- L'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement.
- L'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC.

- L'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets.
- Jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

Les conditions Générales d'octroi de prêts

Au même titre que les autres dettes des Collectivités Territoriales, les annuités d'emprunt FEC sont assorties de l'obligation légale d'inscription dans leurs budgets.

Les contrats de prêts FEC prévoient notamment :

- une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur ;
- une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours.

Profil de solvabilité

A fin Décembre 2018 :

Les risques nets pondérés supportés par le FEC se sont établis à 5.762.814 Milliers de DH et sont constitués à hauteur de 84% du risque de crédit et de 16% du risque opérationnel.

Dans le respect des exigences prudentielles, le ratio de solvabilité s'est établi à 77,35%, tandis que le ratio Tier One s'est affiché à 59,92%, reflétant ainsi le bon niveau de solvabilité de l'Institution.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du ratio de solvabilité sur les 3 derniers exercices :

Mdh	2016	2017	2018	Var. 17/16	Var. 18/17
Ratio de solvabilité	53,4%	54,2%	77,4%	0,8%	23,2%

Source : FEC

Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle, constituées de 99,71% d'engagements au profit des Collectivités Territoriales, ont totalisé 20.296.431 Milliers de DH au 31 Décembre 2018 :

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent, au 31 Décembre 2018, à 8.131.480 Milliers de DH.

L'analyse de la situation des engagements hors bilan arrêtée au 31 Décembre 2018, fait ressortir que 77% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

La Direction Comptabilité & Reporting se charge du processus de classement et de provisionnement des créances en souffrance.

Les créances sur les Collectivités Territoriales sont affectées d'un taux de pondération de 20%.

La politique de classification et de provisionnement est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al-Maghrib.

Coefficient de Division Des Risques

Le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques et Contrôle Permanent s'assurent du respect du coefficient de division des risques, lequel est également suivi par la Direction Comptabilité et Reporting.

Le coefficient de division des risques s'établit, selon les modalités de la nouvelle circulaire n°08/G/2012 de Bank Al-Maghrib (entrée en vigueur en 2013) à 9,07% à fin Décembre 2018, se situant ainsi en dessous du seuil réglementaire fixé par BAM.

Dans le but de renforcer les outils de mesure et d'appréciation du risque crédit, des stress test ont été effectués afin d'évaluer le degré d'aversion du FEC à ce risque.

Les résultats issus des stress test minimaux au sens de ladite directive, incorporant des changements potentiels dans la composition du portefeuille du FEC, témoignent de la capacité de résistance du FEC au risque crédit. Le FEC affiche dans l'ensemble des scénarii un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire et un taux des créances en souffrance ne dépassant pas 1%.

IV. GESTION ACTIF/PASSIF

Responsables de la gestion Actif/Passif

La Direction Financière se charge de la gestion Actif/Passif.

Le Comité ALCO se charge du suivi transversal et collégial des risques financiers auxquels est exposée l'institution et de la validation des décisions qui affecteraient la gestion Actif-Passif.

Gestion Actif/Passif

La banque est dotée d'un dispositif des risques ALM qui permet de couvrir les principales sources des risques taux, liquidité et change.

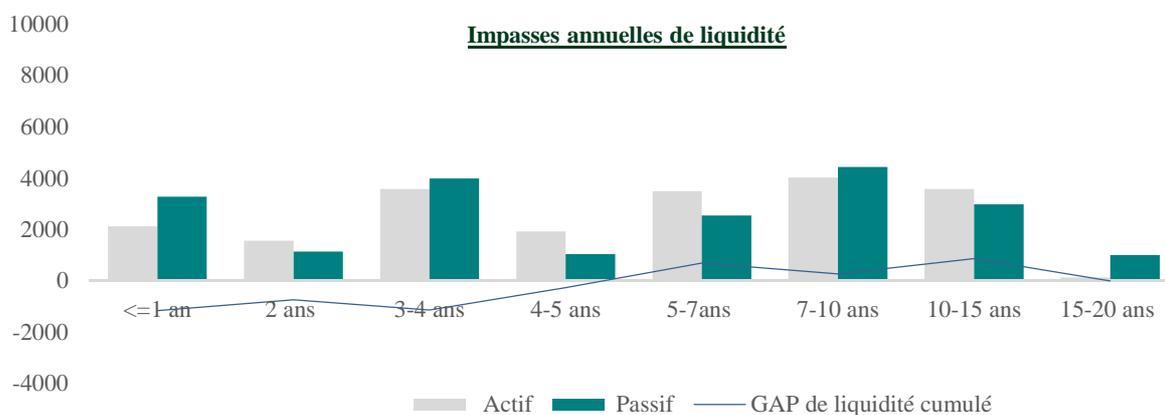
Risque de Liquidité

La banque effectue un écoulement statique en liquidité des positions d'actifs, de passifs, issues du portefeuille bancaire et ventilées sur les tranches réglementaires de maturité.

Cette approche permet d'avoir une vision globale sur le profil de liquidité de l'Institution.

Exposition au 31 décembre 2018

Les impasses de liquidité en flux s'affichent au 31 décembre 2018 comme suit :



Pour rappel, la Banque Centrale affiche une souplesse quant au respect du ratio de liquidité LCR puisque le FEC n'est pas soumis aux mêmes contraintes de liquidité que les autres banques qui doivent faire face à l'éventualité d'un retrait massif de leurs déposants.

Le 1^{er} juin 2018, la Banque Centrale a dispensé le FEC du respect du ratio de liquidité à court terme sous réserve des conditions suivantes :

- Transmission à la Banque centrale du reporting relatif au ratio de liquidité à court terme à titre d'information et de suivi ;

Renforcement du dispositif de gestion actif-passif conformément à la directive de Bank-Al-Maghrib n°31/G/2007 relative au dispositif de gestion du risque de liquidité.

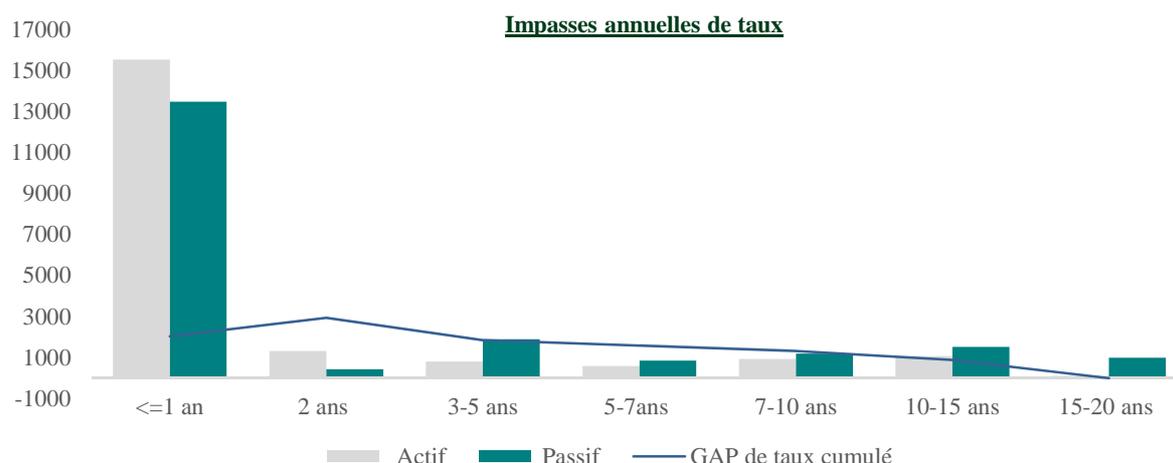
Risque de Taux

La banque effectue un écoulement statique en taux des positions d'actifs, de passifs et de hors bilan, issues du portefeuille bancaire et ventilées sur tranches réglementaires de maturité.

Les postes à taux variable sont répartis selon l'intervalle de temps jusqu'à la prochaine date de révision de taux, et ceux à taux fixe selon leur durée résiduelle.

Exposition au 31 décembre 2018

Les impasses de taux en flux se présentent au 31 décembre 2018, comme suit :



A fin décembre 2018, les résultats du stress test, font ressortir qu'un choc de +200 pbs des taux engendrait un gain de + 17% du PNB sur un horizon de 12 mois et une baisse de la valeur économique de - 1 % par rapport aux fonds propres.

Risque de Change

La couverture du risque de change afférent à la majorité des emprunts extérieurs mobilisés par le FEC est prise en charge par l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances/Direction du Trésor et des Finances Extérieures) moyennant rémunération, dans le cadre d'un système propre à chaque ligne de prêt.

V. RISQUES OPERATIONNELS

Organisation et Gouvernance

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables produites ;
- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe de Direction et l'Organe d'Administration ;
- de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.

La Direction Générale supervise le dispositif de gestion des risques opérationnels et assure le suivi des actions entreprises pour son renforcement.

Le Comité des Risques Interne se charge notamment du déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels dans les différentes entités de la Banque.

Cadre Général

Le FEC a entrepris plusieurs actions pour le renforcement du dispositif de contrôle interne et la mise en place du socle nécessaire pour la construction d'un dispositif de gestion des risques opérationnels robuste et pérenne adossé aux meilleures pratiques et conforme aux exigences réglementaires :

❖ Mécanisme de délégations de signatures

Le FEC a mis en place un mécanisme évolué de délégations de signatures, basé sur une définition précise des pouvoirs et une délimitation claire des responsabilités. Ce mécanisme répond aux principes suivants :

- Le principe de double signature est obligatoire pour toutes les opérations affectant les comptes du FEC ou d'autres éléments de son actif ;
- La séparation entre l'initiation et l'exécution d'une part, et le contrôle d'autre part ;
- Les remplacements sont systématiquement prévus en cas d'absence ou d'empêchement d'une personne de sorte à éviter des blocages de situations.

❖ Manuel de procédures générales

Le FEC est doté d'un manuel de procédures générales couvrant tous les processus fonctionnels des domaines Pilotage, Métiers et Support. La cartographie générale des processus et procédures a été élaborée selon les exigences de la norme Qualité ISO 9001 V2008.

Par ailleurs, l'intégration de l'outil de modélisation MEGA process a permis d'avoir un référentiel des procédures unique, structuré et accessible par tous les collaborateurs du FEC à travers un site intranet. Ce référentiel fait l'objet d'une maintenance évolutive régulière.

❖ Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le FEC est doté d'un manuel de procédures et d'organisation comptable permettant de s'assurer que :

- toutes les opérations réalisées par le FEC sont fidèlement traduites en enregistrements comptables ;
- tous les enregistrements sont conformes aux Plan Comptable des Etablissements de Crédit et à la réglementation en vigueur ;
- toutes les informations financières et comptables diffusées en interne et externe sont fiables, complètes et intelligibles pour ses utilisateurs.

❖ Manuel de communication financière

Le FEC dispose également d'un manuel de communication.

❖ Manuel de contrôle interne

Conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques en la matière, le FEC est doté d'un manuel de contrôle interne lui permettant de veiller à la régularité et à la bonne application des procédures mises en place ainsi qu'à la formalisation des points de contrôle.

❖ Plan de Continuité d'Activité

Le FEC dispose, conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 et de la directive n°47/G/2007 de Bank Al-Maghrib, d'un Plan de Continuité d'Activité approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 26 mai 2015, permettant d'assurer selon divers scénarios de crise, le fonctionnement en mode dégradé ainsi que la reprise des activités.

La mise en œuvre du PCA du FEC a porté notamment sur la mise en place des :

- Dispositifs de continuité Système d'Information ;

- Dispositifs de continuité logistique ;
- Dispositifs de continuité ressources humaines ;
- Dispositifs de continuité des opérations.

Afin d'assurer le maintien opérationnel des dispositifs mis en place, le corpus documentaire PCA (Etude de criticité, Stratégie de continuité, procédures, plan de communication...) est mis à jour régulièrement et un plan de maintenance et du renforcement du PCA du FEC est en cours d'élaboration.

Au cours du dernier semestre de l'année 2018, aucun sinistre majeur nécessitant l'activation du PCA, n'est survenu au FEC.

Gestion des risques opérationnels

Le FEC est doté d'une cartographie des risques opérationnels qui a été reconstruite en 2010 en s'appuyant sur la typologie Bâle II et dont la mise à jour s'effectue annuellement. Cette cartographie couvre les processus relevant des domaines crédit, support et systèmes d'information et permet de cibler les processus nécessitant une surveillance particulière ou renforcée.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au FEC, dans le cadre de la réforme Bâle II et en application de la Directive n°29/G/2007 émise par Bank Al Maghrib, permet l'identification, l'évaluation des risques opérationnels ainsi que le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés. Ce dispositif a été complété en 2011 par une base de collecte des incidents qui permet de dégager une vision objective des risques encourus et la réévaluation de ces risques par les résultats de la collecte des incidents opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est entièrement automatisé suite au déploiement d'une application SI, permettant d'assurer :

- L'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels à travers la cartographie des risques.
- La conciliation de la cartographie des risques avec le manuel des procédures générales.
- Le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés.
- La collecte des incidents liés aux risques opérationnels.

Organisation

Sur le volet organisationnel, le pilotage du dispositif de gestion du risque opérationnel est assuré par la Direction des Risques et Contrôle Permanent. Cette dernière s'appuie sur des correspondants risques opérationnels (CRO) au niveau des Entités métiers et Supports.

Ces CRO se chargent de la remontée d'incidents opérationnels, de l'analyse de la base de collecte de ces incidents et de la mise en œuvre des plans d'action de couverture des risques majeurs.

A cet effet, une procédure de collecte et de remontée des incidents opérationnels ainsi qu'une fiche de déclaration de la survenance d'un incident opérationnel ont été élaborées et mises à la disposition des CRO afin d'outiller la démarche de collecte et de remontée des incidents.

La gouvernance des risques opérationnels est assurée par le Comité des Risques Interne.

Couverture des risques opérationnels

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux exigences minimales en fonds propres, le FEC procède depuis Décembre 2011 à la couverture des risques opérationnels.

L'exigence en fonds propres pour la couverture des risques opérationnels est calculée selon l'approche "indicateur de base", soit égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire, calculée sur les 3 dernières années.

VI. RISQUES DE NON-CONFORMITE

Conformément à la circulaire n°4/W/2014 et à la directive n°49/G/2007 de Bank Al-Maghrib, le FEC s'est doté d'une politique de conformité et d'une charte de conformité.

PARTIE VII. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date de l'établissement du présent prospectus, le FEC ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter sa situation financière.

PARTIE VIII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date de l'établissement du présent prospectus, le FEC ne connaît pas de litiges ou d'affaires contentieuses susceptibles d'affecter sa situation financière

PARTIE IX. ANNEXES

I. PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES

Application des méthodes d'évaluation prévues par le "Plan Comptable des Etablissements de Crédit" entré en vigueur depuis le 01/01/2000.

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur (lettre circulaire n°25/G/97, circulaires n°19/G/2002 et n°38/G/2004), provisionnées à hauteur de :
 - ✓ 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - ✓ 50 % pour les créances douteuses,
 - ✓ 100 % pour les créances compromises.

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la réglementation en vigueur.

Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du PCEC.

II. DOCUMENTS CONSITUTIFS DU FEC

Les textes juridiques et règlements régissant le Fonds d'Équipement Communal sont téléchargeables sur le lien suivant : <https://www.fec.ma/article92.html>

III. RAPPORTS ANNUELS ET RAPPORTS DES CACS SUR LES COMPTES SOCIAUX

Les rapports annuels du Fonds d'Équipement communal relatifs aux exercices 2016 et 2017 sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.fec.ma/article29.html>

Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux 2016, 2017 et 2018 du Fonds d'Équipement communal sont annexés au présent prospectus.

IV. COMMUNIQUES DE PRESSE

Les communiqués de presse publiés par le Fonds d'Équipement Communal sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.fec.ma/presse31.html>

V. BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX OBLIGATIONS EMISES PAR LE FEC

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE EMISSION D'OBLIGATIONS FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

Destinataire :

[]

Date :

[]

Identification du souscripteur

Dénomination ou raison sociale :	Nom du teneur de compte :
N° de compte :	Dépositaire :
Téléphone :	Fax :
Code d'identité :	Qualité souscripteur :
Nom et Prénom signataire :	
Siège social :	Fonction :
Adresse (si différente du siège social) :	Mode de paiement :

Caractéristiques de l'opération

	Tranche A Non cotée	Tranche B Non cotée	Tranche C Non cotée
Type	Ordinaire	Ordinaire	Ordinaire
Montant de l'opération	2 000 000 000 MAD		
Plafond	1 500 000 000 MAD	1 500 000 000 MAD	1 000 000 000 MAD
Nombre maximum de titres	15 000	15 000	10 000
Valeur nominale	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD
Taux d'intérêt facial	Fixe Entre 3,49% et 3,89% En référence au taux BdT amortissable 15 ans publié par Bank Al Maghrib en date du 21 juin 2019	Révisable annuellement Entre 2,77% et 3,17% Pour la 1 ^{ère} année, en référence au TMP 6 mois (180 jours) publiés par Bank Al Maghrib	Révisable annuellement Entre 2,78% et 3,08% Pour la 1 ^{ère} année, en référence au taux BdT 52 semaines publié par Bank Al Maghrib en date du 21 juin 2019
Référentiel de taux	BDT	TMPI	BDT
Prime de risque	Entre 50 et 90 pbs	Entre 50 et 90 pbs	Entre 45 et 75 pbs
Maturité	15 ans	15 ans	15 ans
Négociabilité des titres	De gré à gré (Hors Bourse)	De gré à gré (Hors Bourse)	De gré à gré (Hors Bourse)
Mode de remboursement	Amortissement annuel linéaire du principal	Amortissement annuel linéaire du principal	Amortissement annuel linéaire du principal
Méthode d'allocation	Adjudication à la hollandaise avec priorité à la tranche B, puis A, puis C		

Modalités de souscription

	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Nombre de titres demandés			
Montant global (en dirhams)			
Taux souscrit			

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations Fonds d'Équipement Communal à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à la hollandaise.

Dès la clôture de la période de souscription, nous informerons notre teneur de compte de la présente souscription et l'autorisons, par la présente, à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations Fonds d'Équipement Communal qui nous seront attribuées.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations Fonds d'Équipement Communal.

Cachet et signature du souscripteur

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'Émetteur. »

Le souscripteur reconnaît avoir lu le prospectus relatif à l'opération visée par l'AMMC et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentées ».

—
A OPCVM

B Sociétés d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance

C Fonds de pension

D Autres (compagnies financières et la CDG)

E Etablissements de crédit

VI. METHODOLOGIE DE CALCUL DU TAUX D'INTERET FACIAL

IV.1. Détermination du taux d'intérêt applicable aux obligations de la tranche B: révisable annuellement (sur la base du TMP 6M)

Détermination du taux facial

Le taux de rendement des obligations de la tranche B à taux révisable annuellement est obtenu en ajoutant au TMP 6M de référence une prime de risque. Le TMP 6M est obtenu en calculant la moyenne arithmétique des taux moyens pondérés JJ interbancaires observés sur une période de 180 jours précédant la date d'anniversaire du coupon de cinq jours de ouvrés, tels que publiés par Bank Al Maghrib.

Calcul du taux de rendement

Avant chaque date anniversaire, on calcule le TMP 6M de référence, noté TMP6M réf. et qui est calculé comme suit :

$$TMP_{6M} \text{ réf.} = \sum_{i=1}^{180} \frac{TMP_{Di}}{180}$$

où

TMP_{Di} = Taux Moyen Pondéré JJ interbancaire publié par Bank Al Maghrib à la date D_i

D_i , i allant de 1 à 180, sont les dates d'observation du Taux Moyen Pondéré JJ interbancaire publié par Bank Al Maghrib, avec D_{i+1} étant le jour suivant de D_i .

D_{180} étant la date détermination du taux soit 5 jours ouvrés avant la date anniversaire.

IV.2. Détermination du taux d'intérêt applicable aux obligations de la tranche A : 15 ans amortissable à taux fixe

Le taux de rendement des obligations de la tranche A à taux fixe est obtenu en ajoutant au taux souverain une prime de risque. Le taux souverain étant celui des Bons du Trésor de même nature (amortissable sur 15 ans).

Ce titre n'existant pas sur le marché, il doit être reconstitué à partir de la seule courbe réellement observée sur le marché, à savoir la courbe des taux *in fine*.

La méthodologie est la suivante

- La reconstitution de la courbe zéro coupon à partir de la courbe *in fine* ; et
- Le calcul du taux facial linéaire amortissable correspondant à un prix de 100% à partir des flux futurs (capital + intérêts) actualisés par la courbe zéro coupon.

Construction de la courbe Zéro coupon

Construction de la courbe Zéro coupon :

La courbe zéro coupon est obtenue par la méthode de proche en proche à partir de la courbe *in fine* (déduite par interpolation de la courbe Bank Al Maghrib) de la manière suivante :

- $Z1 = T1$; et
- $Z2$ est calculé grâce à l'équation : $1 = T2 / (1 + Z1) + (1 + T2) / (1 + Z2)^2$

En effet, un titre *in fine* à 2 ans portant un taux égal au taux de rendement $T2$ est valorisé au pair (100%). Or, sa valeur est également obtenue en actualisant ses flux par les taux zéro coupon.

Plus généralement, pour $n > 1$, Z_n est obtenu à partir de T_n et des Z_i ($i < n$), grâce à l'équation :

$$\sum_1^{n-1} \frac{T_n}{(1 + Z_i)^i} + \frac{1 + T_n}{(1 + Z_n)^n} = 1$$

La courbe zéro coupon obtenue en date du 20 juin 2019 se présente comme suit :

Maturité	Taux ZC
1 an	2,36%
2 ans	2,39%
3 ans	2,45%
4 ans	2,51%
5 ans	2,60%
6 ans	2,68%
7 ans	2,77%
8 ans	2,86%
9 ans	2,93%
10 ans	3,01%
11 ans	3,10%
12 ans	3,20%
13 ans	3,29%
14 ans	3,39%
15 ans	3,48%

Calcul du taux de rendement

Si T réf. est le taux recherché, il doit vérifier l'équation suivante :

$$\sum_1^{15} \frac{F_i}{(1 + Z_i)^i} = 1$$

où $F_i = 1/15 + [1 - (i-1) * 1/15] * T$ amort 15 ans

Cette équation permet donc d'obtenir le taux à 15 ans amortissable.

Compte tenu de la courbe fixée au 20 juin 2019, on obtient : T réf. = 2,99%.

VII. RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Deloitte.

288, Boulevard Zerktouni
20000 Casablanca
Maroc

Fidaroc
Grant Thornton
L'instinct de la croissance™
47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

Espace Oudayas, angle Av Annakhil et Av Ben Berka, Hay Ryad
Rabat

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2 932 091 KMAD dont un bénéfice net de 257 863 KMAD.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL** au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 mai 2017

Deloitte Audit

Deloitte Audit
188, Boulevard Zerktouni
CASABLANCA -
Tél: 05 22 22 40 25/26/34/8
Fax: 05 22 22 40 78

Ahmed Benabdelkhalek
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre de Grant Thornton
47, Rue Hassan II - Casablanca
Tél: 05 22 29 66 70 Fax: 05 22 29 66 70

Faïçal Mekouar
Associé

BILANExercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

ACTIF	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	98 832	362 004
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 758	6 710
A vue	2 758	6 710
A terme	-	-
Créances sur la clientèle	16 261 807	14 922 336
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 872	1 682
Crédits à l'équipement	15 743 886	14 862 412
Crédits immobiliers	25 458	26 315
Autres crédits	488 590	31 928
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
Autres titres de créance	-	-
Titres de propriété	-	-
Autres actifs	57 395	58 479
Titres d'investissement	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	25	25
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	1 516	766
Immobilisations corporelles	53 962	56 271
TOTAL DE L'ACTIF	16 476 294	15 406 593

BILAN*Exercice Clos le :***31 décembre 2016****(En milliers MAD)**

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 385 931	4 681 926
A vue	-	-
A terme	5 385 931	4 681 926
Dépôts de la clientèle	-	-
Comptes à vue créditeurs	-	-
Comptes d'épargne	-	-
Dépôts à terme	-	-
Autres comptes créditeurs	-	-
Titres de créance émis	8 115 160	8 006 219
Titres de créance négociables	4 477 999	5 200 065
Emprunts obligataires	3 637 161	2 806 153
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	43 112	44 065
Provisions pour risques et charges	-	-
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	1 674 227	1 447 387
Capital	1 000 000	1 000 000
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	257 863	226 996
TOTAL DU PASSIF	16 476 294	15 406 593

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

HORS BILAN	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés	5 532 917	4 530 927
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 532 917	4 530 927
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
Engagements reçus	1 600 000	400 000
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 600 000	400 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES

Exercice Clos le :

31 décembre 2016

(En milliers MAD)

	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	961 390	922 681
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	6 145	4 400
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	955 245	913 624
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
Produits sur titres de propriété	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	-	-
Autres produits bancaires	-	4 656
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	494 451	507 136
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	211 297	221 521
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	282 903	285 304
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	251	311
PRODUIT NET BANCAIRE	466 940	415 545
Produits d'exploitation non bancaire	951	611
Charges d'exploitation non bancaire	163	149
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	58 244	54 176
Charges de personnel	41 154	39 556
Impôts et taxes	833	829
Charges externes	8 896	6 729
Autres charges générales d'exploitation	3 692	2 987
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 669	4 075

COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES

Exercice Clos le :

31 décembre 2016

(En milliers MAD)

	31/12/2016	31/12/2015
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	1 041	1 831
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 041	1 831
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Autres dotations aux provisions	-	-
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	1 762	11 311
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 762	2 640
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	-	8 671
RESULTAT COURANT	410 205	371 311
Produits non courants	38	10
Charges non courantes	0	9 692
RESULTAT AVANT IMPOTS	410 242	361 629
Impôts sur les résultats	152 379	134 633
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	257 863	226 996

ETAT DES SOLDES DE GESTION

Exercice Clos le :

31 décembre 2016

(En milliers MAD)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2016	31/12/2015
(+) Intérêts et produits assimilés	961 390	918 024
(-) Intérêts et charges assimilées	494 200	506 825
MARGE D'INTERET	467 191	411 200
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
(+) Commissions perçues	-	-
(-) Commissions servies	251	311
Marge sur commissions	-	311
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-	4 656
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-	-
(+) Résultat des opérations de change	-	-
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	-	4 656
(+) Divers autres produits bancaires	-	-
(-) Diverses autres charges bancaires	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	466 940	415 545
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	951	611
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	163	149
(-) Charges générales d'exploitation	58 244	54 176
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	409 484	361 831
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	721	808
(+/-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-	8 671
RESULTAT COURANT	410 205	371 311
RESULTAT NON COURANT	38	9 682
(-) Impôts sur les résultats	152 379	134 633
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	257 863	226 996

ETAT DES SOLDES DE GESTION

Exercice Clos le :

31 décembre 2016

(En milliers MAD)

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2016	31/12/2015
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	257 863	226 996
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 669	4 075
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	-	8 671
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	80	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	261 453	222 399
(-) Bénéfices distribués	-	176 471
(+) AUTOFINANCEMENT	261 453	45 928

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation bancaire perçus	961 390	922 681
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	989	9 292
Charges d'exploitation bancaire versées	494 451	507 136
Charges d'exploitation non bancaire versées	163	9 841
Charges générales d'exploitation versées	54 575	50 101
Impôts sur les résultats versés	152 379	134 633
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	260 812	230 262
<i>Variation des :</i>		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3 952	- 3 151
Créances sur la clientèle	- 1 338 750	- 911 116
Titres de transaction et de placement	-	-
Autres actifs	1 085	3 440
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	704 005	269 582
Dépôts de la clientèle	-	-
Titres de créance émis	108 942	826 825
Autres passifs	- 953	- 27 914
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	- 521 719	157 665
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	- 260 908	387 927

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

	31/12/2016	31/12/2015
Produit des cessions d'immobilisations financières		-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-
Acquisition d'immobilisations financières		-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 109	958
Intérêts perçus		-
Dividendes perçus		-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 2 109	- 958
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		-
Emission de dettes subordonnées		-
Emission d'actions		-
Remboursement des capitaux propres et assimilés		-
Intérêts versés		-
Dividendes versés		176 471
(*) AUTRES	156	8 671
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 156	- 185 142
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	- 263 172	201 827
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	362 004	160 177
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	98 832	362 004

(*) Reprise sur provisions pour risques généraux

Etat A1 :

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

* Application des méthodes d'évaluation prévues par le "Plan Comptable des Etablissements de Crédit" entré en vigueur depuis le 01/01/2000.

* Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur (lettre circulaire n° 25/G/97, circulaires n° 19/G/2002 et 38/G/2004), provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

* Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la réglementation en vigueur.

* Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du PCEC.

Etat A2 :

ETAT DES DEROGATIONS

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<u>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</u>		NEANT
<u>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</u>		NEANT
<u>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</u>		NEANT

Etat A3 :

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

INDICATIONS DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<u>I. Changements affectant les méthodes d'évaluation</u>	NEANT	
<u>II. Changements affectant les règles de présentation</u>		

Etat B1 :

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

CREANCES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL 31 / 12 / 2016	TOTAL 31 / 12 / 2015
<u>Comptes ordinaires débiteurs</u>	97 800	2 758	-	-	100 558	367 312
<u>Valeurs reçues en pension</u>	-	-	-	-	-	-
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	-
<u>Prêts de trésorerie</u>	-	-	-	-	-	-
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	-
<u>Prêts financiers</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Autres créances</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Intérêts courus à recevoir</u>	1 017	-	-	-	1 017	1 389
<u>Créances en souffrance</u>	-	-	-	-	-	-
TOTAL	98 817	2 758	-	-	101 575	368 701

Etat B2 :

CREANCES SUR LA CLIENTELE

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

CREANCES	Secteur Public	Secteur Privé			TOTAL 31 / 12 / 2016	TOTAL 31 / 12 / 2015
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autres clientèle		
<u>Crédits de trésorerie</u>	-	-	-	-	-	-
Comptes à vue débiteurs	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
Autres crédits de trésorerie	-	-	-	-	-	-
<u>Crédits à la consommation</u>	-	-	-	3 872	3 872	1 682
<u>Crédits à l'équipement</u>	15 124 437	-	-	-	15 124 437	14 274 348
<u>Crédits Immobiliers</u>	-	-	-	25 458	25 458	26 315
<u>Autres crédits de trésorerie</u>	-	449 999	-	-	449 999	-
<u>Créances acquises par affacturage</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Intérêts courus à recevoir</u>	619 449	81	-	-	619 530	588 065
<u>Créances en souffrance</u>	38 511	-	-	-	38 511	31 928
Créances pré-douteuses	29 188	-	-	-	29 188	18 596
Créances douteuses	2 665	-	-	-	2 665	1 373
Créances compromises	6 657	-	-	-	6 657	11 959
TOTAL	15 782 397	450 079	-	29 330	16 261 807	14 922 336

Etat B3 :

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		TOTAL 31 / 12 / 2016	TOTAL 31 / 12 / 2015
			Financiers	Non financiers		
<u>Titres cotés</u> Bons du Trésor et valeurs assimilées Obligations Autres titres de créance Titres de propriété	Néant					
<u>Titres non cotés</u> Bons du Trésor et valeurs assimilées Obligations Autres titres de créance Titres de propriété						
TOTAL						

Etat B4 :

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-value latentes	Moins-values latentes	Provisions
<u>Titres de transaction</u>						
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
<u>Titres de placement</u>						
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
<u>Titres d'investissement</u>						
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL						

Néant

Etat B5 :**DETAIL DES AUTRES ACTIFS***Exercice Clos le :***31 décembre 2016**

(En milliers MAD)

ACTIF	31/12/2016	31/12/2015
<u>Instruments optionnels achetés</u>	-	-
<u>Opérations diverses sur titres</u>	-	-
<u>Débiteurs divers</u>	29 174	29 542
Sommes dues par l'Etat	28 454	28 982
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	-	-
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	720	560
<u>Valeurs et emplois divers</u>	-	-
<u>Comptes de régularisation</u>	28 221	28 937
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	20 933	20 132
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	6 496	8 804
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	454	1
Autres comptes de régularisation	338	-
<u>Créances en souffrance sur opérations diverses</u>	-	-
TOTAL	57 395	58 479

Etat B6 :

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital (%)	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<u>Participation dans les entreprises liées</u>									
<u>Autres titres de participation</u> MAROCLEAR SA	Dépositaire Central	20 000	0,125	25	25	31/12/2015	281 407	8 529	
TOTAL PARTICIPATIONS				25	25	-	281 407	8 529	-
EMPLOIS ASSIMILES				-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL				25	25	-	281 407	8 529	-

Etat B7 :

CREANCES SUBORDONNEES

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

CREANCES SUBORDONNEES	Montant				Dont entreprises liées et apparentées	
	31/12/2016			31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
	Brut	Provisions	Net	Net	Net	Net
<u>Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés</u>						
<u>Créances subordonnées à la clientèle</u>						
TOTAL						

Néant

Etat B8 :

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice	
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions		Cumul des provisions
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisation données en location simple	18 280	-	-	18 280	247	14 265	-	-	-	4 014
Biens mobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers en location simple	18 280	-	-	18 280	247	14 265	-	-	-	4 014
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	18 280	-	-	18 280	247	14 265	-	-	-	4 014

Etat B9 :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Exercice clos le :

31 décembre 2016

(En milliers MAD)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
Immobilisations incorporelles	18 691	1 396	-	20 087	17 925	646	-	18 571	1 516
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherches et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	18 691	1 396	-	20 087	17 925	646	-	18 571	1 516
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	118 495	713	959	118 250	62 224	3 023	959	64 288	53 962
Immeubles d'exploitation	69 323	-	-	69 323	19 097	1 552	-	20 650	48 674
Terrain d'exploitation	7 229	-	-	7 229	-	-	-	-	7 229
Immeubles d'exploitation - Bureaux	61 194	-	-	61 194	18 651	1 530	-	20 181	41 014
Immeubles d'exploitation - Logements de fonctions	900	-	-	900	446	23	-	469	431
Mobilier et matériel d'exploitation	26 728	319	959	26 088	23 871	1 117	959	24 029	2 059
Mobilier de bureau d'exploitation	8 343	14	959	7 398	7 929	304	959	7 274	125
Matériel de bureau d'exploitation	878	66	-	943	810	25	-	835	108
Matériel informatique	14 999	239	-	15 238	13 136	647	-	13 783	1 454
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 509	-	-	2 509	1 995	141	-	2 136	372
Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	13 555	352	-	13 908	13 338	110	-	13 448	460
Immobilisation corporelles hors exploitation	8 889	42	-	8 931	5 919	243	-	6 162	2 769
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation	5 545	-	-	5 545	2 952	139	-	3 091	2 454
Mobilier et matériel hors exploitation	2 081	11	-	2 093	1 723	96	-	1 819	273
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	1 263	31	-	1 294	1 243	8	-	1 252	42
TOTAL	137 186	2 109	959	138 337	80 149	3 669	959	82 859	55 478

Etat B9 BIS :

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
12/04/2016	Mobilier de bureau	959	959	-	80	80	-
TOTAL		959	959	-	80	80	-

Etat B10 :

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

DETTES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL 31 / 12 / 2016	TOTAL 31 / 12 / 2015
<u>Comptes ordinaires créditeurs</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Valeurs données en pension</u>	-	-	-	-	-	-
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	-
<u>Emprunts de trésorerie</u>	-	-	-	-	-	100 000
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	100 000
<u>Emprunts financiers</u>	-	4 938 958	-	228 886	5 167 845	4 377 366
<u>Autres dettes</u>	-	-	-	171 313	171 313	164 200
<u>Intérêts courus à payer</u>	-	42 910	-	3 863	46 774	40 360
TOTAL	-	4 981 869	-	404 062	5 385 931	4 681 926

Etat B11 :

DEPOTS DE LA CLIENTELE

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

DEPOTS	Secteur Public	Secteur Privé			TOTAL 31 / 12 / 2016	TOTAL 31 / 12 / 2015
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autres clientèle		
<u>Comptes à vue créditeurs</u>						
<u>Comptes d'épargne</u>						
<u>Dépôts à terme</u>						
<u>Autres comptes créditeurs</u>						
<u>Intérêts courus à payer</u>						
TOTAL						

Néant

Etat B12 :

TITRES DE CREANCES EMIS

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

NATURE DES TITRES (1)	Caractéristiques					Montant	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominal unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement (2)		Entreprises liées	Autres apparentés	
Titres de créance négociables						4 401 500			
Certificats de Dépôt	28/06/2010	28/06/2017	100	4,81%	In fine	300 000			
Certificats de Dépôt	30/06/2010	30/06/2017	100	4,81%	In fine	150 000			
Certificats de Dépôt	09/08/2010	09/08/2017	100	3,12%	In fine	260 000			
Certificats de Dépôt	07/09/2010	07/09/2017	100	4,81%	In fine	70 000			
Certificats de Dépôt	07/09/2010	07/09/2017	100	3,17%	In fine	330 000			
Certificats de Dépôt	08/10/2010	08/10/2017	100	3,11%	In fine	302 000			
Certificats de Dépôt	16/11/2010	16/11/2017	100	2,98%	In fine	250 000			
Certificats de Dépôt	15/02/2011	15/02/2018	100	3,30%	In fine	350 000			
Certificats de Dépôt	21/04/2011	21/04/2018	100	2,71%	In fine	300 000			
Certificats de Dépôt	02/02/2012	02/02/2019	100	3,24%	In fine	202 500			
Certificats de Dépôt	15/05/2012	15/05/2019	100	2,63%	In fine	224 000			
Certificats de Dépôt	30/01/2014	30/01/2017	100	3,04%	In fine	200 000			
Certificats de Dépôt	21/03/2014	21/03/2017	100	3,06%	In fine	100 000			
Certificats de Dépôt	07/05/2014	07/05/2019	100	2,65%	In fine	65 000			
Certificats de Dépôt	07/05/2014	07/05/2019	100	4,54%	In fine	50 000			
Certificats de Dépôt	20/05/2014	20/05/2019	100	2,60%	In fine	350 000			
Certificats de Dépôt	26/06/2014	26/06/2019	100	2,54%	In fine	170 000			
Certificats de Dépôt	26/06/2014	26/06/2019	100	4,40%	In fine	100 000			
Certificats de Dépôt	24/12/2014	24/12/2021	100	2,84%	In fine	150 000			
Certificats de Dépôt	24/12/2014	24/12/2019	100	2,69%	In fine	150 000			
Certificats de Dépôt	24/03/2015	24/03/2022	100	2,89%	In fine	328 000			
Emprunts obligataires						3 572 133			
Emprunts obligataires	08/12/2014	08/12/2024	100	2,89%	In fine	151 000			
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	2,74%	In fine	60 000			
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	2,84%	In fine	220 000			
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2026	100	2,85%	In fine	225 000			
Emprunts obligataires	20/01/2012	20/01/2027	100	5,30%	Amortissable	733 333			
Emprunts obligataires	08/12/2014	08/12/2029	100	4,32%	Amortissable	735 800			
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2030	100	4,60%	Amortissable	672 000			
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	3,92%	Amortissable	320 000			
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	3,25%	Amortissable	455 000			
TOTAL						7 973 633			

(1) Il s'agit de : Certificats de dépôt - Emprunts obligataires - Bons de sociétés de financement - Autres titres de créance

(2) Amortissement : Annuel - In fine

Etat B13 :

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
<u>Instruments optionnels vendus</u>	-	-
<u>Opérations diverses sur titres</u>	-	-
<u>Créditeurs divers</u>	33 064	35 188
Sommes dues à l'Etat	28 655	31 202
Sommes dues aux les organismes de prévoyance	1 181	1 285
Sommes diverses dues au le personnel	-	-
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	-	-
Fournisseurs de biens et services	2 077	1 608
Divers autres créditeurs	1 151	1 092
<u>Comptes de régularisation</u>	10 048	8 877
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	1 378	492
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	8 447	8 161
Autres comptes de régularisation	223	223
TOTAL	43 112	44 065

Etat B14 :

PROVISIONS

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

DETTES	Encours 31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2016
<u>Provisions déduites de l'Actif :</u>	20 685	1 041	1 762	-	19 964
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	9 222	1 040	1 760	-	8 502
Titres de placements	-	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	11 463	1	1	-	11 463
<u>Provisions inscrites au Passif :</u>	-	-	-	-	-
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	-	-	-	-	-
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	20 685	1 041	1 762	-	19 964

Etat B15 :

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

	Objet économique	Montant global	Montant 31/12/2015	Utilisation 31/12/2016	Montant 31/12/2016
<u>Subventions :</u>					
<u>Fonds publics affectés</u>					
<u>Fonds spéciaux de garantie</u>					
TOTAL					

Néant

Etat B16 :

DETTES SUBORDONNEES

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Conditions de remboursement anticipé, subordonnée et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur MAD)	Dont entreprises liées		Dont entreprises apparentées	
							Montant (c/v MAD) 31/12/2016	Montant (c/v MAD) 31/12/2015	Montant (c/v MAD) 31/12/2016	Montant (c/v MAD) 31/12/2015
<h1>Néant</h1>										

(1) Cours Bank Al Maghrib au 31/12/14

(2) Eventuellement indéterminée

(3) Se référer au contrat de dettes subordonnées

Etat B17 :

CAPITAUX PROPRES

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2015	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2016
<u>Ecarts de réévaluation</u>	-	-	-	-
<u>Réserves et primes liées au capital</u>	1 447 387	226 996	- 156	1 674 227
Réserve légale	-	-	-	-
Autres réserves	1 447 387	226 996	- 156	1 674 227
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
<u>Capital</u>	1 000 000	-	-	1 000 000
Capital appelé	-	-	-	-
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	1 000 000	-	-	1 000 000
<u>Actionnaires - Capital non versé</u>	-	-	-	-
<u>Report à nouveau (+/-)</u>	-	-	-	-
<u>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</u>	-	-	-	-
<u>Résultat net de l'exercice (+/-)</u>	226 996	- 226 996	257 863	257 863
TOTAL	2 674 383	-	257 708	2 932 090

Etat B18 :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

ENGAGEMENTS	31/12/2016	31/12/2015
<u>Engagements de financement et de garantie donnés</u>	5 532 917	4 530 927
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	5 532 917	4 530 927
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	5 532 917	4 530 927
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires export confirmés	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
Autres cautions et garanties données	-	-
Engagements en souffrance	-	-
<u>Engagements de financement et de garantie reçus</u>	1 600 000	400 000
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 600 000	400 000
Ouvertures de crédit confirmés	1 600 000	400 000
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-

Etat B19 :

ENGAGEMENTS SUR TITRES

Exercice Clos le :

31 décembre 2016

(En milliers MAD)

ENGAGEMENTS	Montant
<u>Engagements donnés</u>	
Titres achetés à réméré	
Autres titres à livrer	
<u>Engagements reçus</u>	
Titres vendus à réméré	
Autres titres à recevoir	

Néant

Etat B20 :

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
<u>Opérations de change à terme</u>	Néant			
Devises à recevoir				
Dirhams à livrer				
Devises à livrer				
Dirhams à recevoir				
<i>Dont swaps financiers de devises</i>				
<u>Engagements sur produits dérivés</u>				
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change				
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments				

Etat B21 :

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubrique de l'Actif ou du Hors Bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	380 000	Compte 2313	380 000
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	380 000		380 000

(En milliers MAD)

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du Hors Bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Etat B22 :

VENTILATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
Actif						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	100 558	-	-	-	-	100 558
Créances sur la clientèle	472 667	296 768	839 247	4 971 309	9 021 440	15 601 431
Titres de créance	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	573 225	296 768	839 247	4 971 309	9 021 440	15 701 989
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	28 958	45 208	417 387	1 745 743	2 930 549	5 167 845
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de créance émis	266 667	100 000	1 818 266	3 003 233	2 785 467	7 973 633
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
TOTAL	295 625	145 208	2 235 653	4 748 976	5 716 016	13 141 478

Etat B23 :

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
<u>2</u>	3 609 842	2 033 988	1 575 854	-

Etat B24 :

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

Exercice Clos le :

31 décembre 2016
(En milliers MAD)

BILAN	Montant
<u>Actif</u>	-
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-
Créances sur la clientèle	-
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-
Autres actifs	-
Titres de participation et emplois assimilés	-
Créances subordonnées	-
Immobilisations données en crédit-bail et location	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-
	404 180
<u>Passif</u>	
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	404 062
Dépôts de la clientèle	-
Titres de créance émis	-
Autres passifs	117
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-
Dettes subordonnées	-
HORS BILAN	Montant
<u>Engagements donnés</u>	-
<u>Engagements reçus</u>	-

Etat B25 :

MARGE D'INTERET

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

	31/12/2016	31/12/2015
<u>Intérêts perçus</u>	961 390	918 024
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	6 145	4 400
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	955 245	913 624
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
<u>Intérêts servis</u>	494 200	506 825
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	211 297	221 521
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	282 903	285 304
MARGE D'INTERET	467 191	411 200

Etat B26 :

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

Exercice Clos le :

31 décembre 2016

(En milliers MAD)

CATEGORIE DE TITRES	Produits perçus
<u>Titres de placement</u>	Néant
<u>Titres de participation</u>	
<u>Participations dans les entreprises liées</u>	
<u>Titres de l'activité de portefeuille</u>	
<u>Emplois assimilés</u>	
TOTAL	

Etat B27 :
COMMISSIONS

Exercice Clos le : **31 décembre 2016**
(En milliers MAD)

COMMISSIONS	Montant
<u>Commissions perçues</u>	-
Sur opérations avec les établissements de crédit	-
Sur opérations avec la clientèle	-
Sur opérations de change	-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-
Sur produits dérivés	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	-
Sur moyens de paiement	-
Sur activités de conseil et d'assistance	-
Sur ventes de produits d'assurances	-
Sur autres prestations de service	-
<u>Commissions versées</u>	251
Sur opérations avec les établissements de crédit	77
Sur opérations avec la clientèle	-
Sur opérations de change	-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-
Sur produits dérivés	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	174
Sur moyens de paiement	-
Sur activités de conseil et d'assistance	-
Sur ventes de produits d'assurances	-
Sur autres prestations de service	-

Etat B28 :

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2016	31/12/2015
<u>Produits</u>	81	4 656
Gains sur les titres de transaction	81	4 656
Plus-value de cession sur titres de placement	-	-
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-	-
Gains sur les produits dérivés	-	-
Gains sur les opérations de change	-	-
<u>Charges</u>	-	-
Pertes sur les titres de transaction	-	-
Moins value de cession sur titres de placement	-	-
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-	-
Pertes sur les produits dérivés	-	-
Pertes sur opérations de change	-	-
RESULTAT	81	4 656

Etat B29 :

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Exercice Clos le : 31 décembre 2016
(En milliers MAD)

CHARGES	Montant
<u>Charges du personnel</u>	41 154
<u>Impôts et taxes</u>	833
<u>Charges externes</u>	8 896
<u>Autres charges générales d'exploitation</u>	3 692
<u>Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles</u>	3 669
TOTAL	58 244

Etat B30 :

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Exercice Clos le : 31 décembre 2016
(En milliers MAD)

	Montant
<u>Autres produits et charges bancaires</u>	
Autres produits bancaires	-
Autres charges bancaires	251
<u>Produits et charges d'exploitation non bancaires</u>	
Produits d'exploitation non bancaires	951
Charges d'exploitation non bancaires	163
<u>Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables</u>	1 041
<u>Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties</u>	1 762
<u>Produits et charges non courantes</u>	
Produits non courants	38
Charges non courantes	0

Etat B32 :**PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL**

Exercice Clos le : 31 décembre 2015

(En milliers MAD)

INTITULES	Montant	Montant
I- Résultat Net Comptable	257 863	
<i>Bénéfice net</i>	257 863	
<i>Perte nette</i>		-
II- Réintégrations fiscales	153 971	
1- Courantes	1 592	
Charges sur exercices antérieurs	932	
Cadeaux	104	
Excédent d'amortissement voitures	75	
Charges hors exploitation	481	
2- Non courantes	152 379	
Impôts sur les sociétés	152 379	
.	-	
.	-	
.	-	
III- Déductions fiscales		
1- Courantes		
.		-
.		-
.		-
.		-
.		-
2- Non courantes		
.		-
.		-
.		-
.		-
TOTAL	411 834	-
IV- Résultat brut fiscal		411 834
<i>Bénéfice brut fiscal (A)</i>		411 834
<i>Déficit brut fiscal (B)</i>		-
V- Reports déficitaires imputés (C)*		
<i>Exercice N-4</i>	-	
<i>Exercice N-3</i>	-	
<i>Exercice N-2</i>	-	
<i>Exercice N-1</i>	-	
VI- Résultat net fiscal		411 834
<i>Bénéfice net fiscal (A - C)</i>		411 834
OU		
<i>Déficit net fiscal (B)</i>		-
VII- Cumul des amortissements fiscalement différés		
		-
VIII- Cumul des déficits fiscaux restant à reporter		
<i>Exercice N-4</i>	-	
<i>Exercice N-3</i>	-	
<i>Exercice N-2</i>	-	
<i>Exercice N-1</i>	-	

(*) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

Etat B33 :

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

Exercice Clos le : 31 décembre 2016
(En milliers MAD)

I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant
<u>Résultat courant d'après le compte de produits et charges</u>	410 205
(+) <u>Réintégrations fiscales sur opérations courantes</u>	1 592
(-) <u>Déductions fiscales sur opérations courantes</u>	-
(=) <u>Résultat courant théoriquement imposable</u>	411 797
(-) <u>Impôt théorique sur résultat courant</u>	152 365
(=) <u>Résultat courant après impôts</u>	259 432

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

Etat B34 :

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opération comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)
<u>A- TVA collectée</u>	5 878	121 965	120 128	7 715
<u>B- TVA à récupérer</u>	10 692	65 574	66 410	9 856
Sur charges	10 692	65 117	65 969	9 841
Sur immobilisations	-	457	441	16
<u>C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)</u>	-	4 814	53 718	-
	4 814	56 391	53 718	2 142

Etat C1 :

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

Montant du capital :	1 000 000
Montant du capital social souscrit non appelé :	-
Valeur nominale des titres :	

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel		
ETAT				100	100
TOTAL		-	-	100	100

Etat C2:

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant
<u>Décision du : 27/05/2016</u>			
Report à nouveau	-	Réserves légales	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-
Résultats net de l'exercice	226 996	Autres affectations	226 996
Prélèvement sur les bénéfices	-		-
Autres prélèvements	-		-
TOTAL A	226 996	TOTAL B	226 996

Etat C3 :

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
<u>Capitaux propres et assimilés</u>	2 932 246	2 674 383	2 623 858
A déduire -Montant concernant le Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales	156	-	-
<u>Capitaux propres et assimilés net</u>	2 932 090	2 674 383	2 623 858
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>			
Produit net bancaire	466 940	415 545	360 653
Résultat avant impôts	410 242	361 629	313 088
Impôts sur les résultats	152 379	134 633	117 842
Bénéfices distribués	-	176 471	235 294
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	257 863	226 996	195 246
<u>Résultat par titre (en MAD)</u>			
Résultat net par action ou part sociale			
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
<u>Personnel</u>			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	35 864	34 201	36 123
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	106	106	109

Etat C4 :

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

Exercice Clos le : 31 décembre 2016
(En milliers MAD)

I- DATATION	
<u>Date de clôture (1)</u>	31/12/2016
<u>Date d'établissement des états de synthèse (2)</u>	Mars 2017
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	<u>Favorables</u> Néant <u>Défavorables</u>

Etat C6 :

EFFECTIFS

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En nombre)

EFFECTIFS	31/12/2016	31/12/2015
Effectifs rémunérés	106	105
Effectifs utilisés	106	105
Effectifs équivalent plein temps	106	105
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	96	95
Employés (équivalent plein temps)	10	10
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-

Etat C7 :

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En milliers MAD)

TITRES	Nombre de comptes		Montants	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Titres dont l'établissement est dépositaire	Néant			
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire				
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

Etat C8 :

RESEAU

Exercice Clos le : 31 décembre 2016

(En nombre)

RESEAU	31/12/2016	31/12/2015
Guichets permanents	Néant	
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque		
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

Etat C9 :

COMPTES DE LA CLIENTELE

Exercice Clos le :

31 décembre 2016

(En nombre)

COMPTES DE LA CLIENTELE	31/12/2016	31/12/2015
Comptes courants	Néant	
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger		
Autres comptes chèques		
Comptes d'affacturage		
Comptes d'épargne		
Comptes à terme		
Bons de caisse		
Autres comptes de dépôts		

Deloitte.

262 Boulevard Zerktouni
20000 Casablanca
Maroc



Fidaroc
Grant Thornton

L'instinct de la croissance

47, rue Allal Ben Abdellatif
20 000 Casablanca
Maroc

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

Rapport Général des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

Espace Oudayas, angle Av Annakhil et Av Ben Berka, Hay Ryad
Rabat

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 4.458.658 KMAD dont un bénéfice net de 269.846 KMAD.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL** au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 mai 2019

DELOITTE AUDIT

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
- CASABLANCA -
Tél: 22 22 40 25/26/34/35
Fax: 22 22 40 78
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
International (SA)
47, Rue Alal Ben Abdellah - Casa
Tél: 20977 54 89

Faïçal MEKOUAR
Associé

BILAN**Exercice Clos le : 31 décembre 2018****(En milliers MAD)**

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 048	28 608
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 710	2 948
A vue	1 710	2 948
A terme	-	-
Créances sur la clientèle	20 286 309	18 720 848
Crédits de trésorerie et à la consommation	1 802	3 007
Crédits à l'équipement	20 237 506	17 990 587
Crédits immobiliers	22 444	23 007
Autres crédits	24 557	704 247
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
Autres titres de créance	-	-
Titres de propriété	-	-
Autres actifs	49 208	53 046
Titres d'investissement	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	25	25
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	716	1 132
Immobilisations corporelles	52 985	52 856
TOTAL DE L'ACTIF	20 392 002	18 859 463

BILAN**Exercice Clos le :** 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 772 749	6 516 083
A vue	-	-
A terme	6 772 749	6 516 083
Dépôts de la clientèle	-	-
Comptes à vue créditeurs	-	-
Comptes d'épargne	-	-
Dépôts à terme	-	-
Autres comptes créditeurs	-	-
Titres de créance émis	9 129 420	9 110 793
Titres de créance négociables	3 031 113	3 696 492
Emprunts obligataires	6 098 307	5 414 302
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	26 675	30 190
Provisions pour risques et charges	4 500	13 583
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	1 000 000	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	2 188 813	1 932 091
Capital	1 000 000	1 000 000
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	269 846	256 722
TOTAL DU PASSIF	20 392 002	18 859 463

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

HORS BILAN	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés	8 131 480	7 696 285
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	8 131 480	7 696 285
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
Engagements reçus	1 095 250	500 000
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 095 250	500 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 082 557	998 989
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	7 032	8 606
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 058 143	990 383
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
Produits sur titres de propriété	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	-	-
Autres produits bancaires	17 382	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	588 132	515 079
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	260 032	243 395
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	327 721	271 470
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	379	215
PRODUIT NET BANCAIRE	494 426	483 910
Produits d'exploitation non bancaire	1 878	2 229
Charges d'exploitation non bancaire	185	165
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	58 778	58 274
Charges de personnel	42 666	43 984
Impôts et taxes	825	825
Charges externes	7 243	6 704
Autres charges générales d'exploitation	4 008	3 195
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	4 037	3 566

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGESExercice Clos le :

31 décembre 2018

(En milliers MAD)

	31/12/2018	31/12/2017
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	11 196	13 710
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	6 696	127
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Autres dotations aux provisions	4 500	13 583
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	14 226	2 338
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	643	2 338
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	13 583	-
RESULTAT COURANT	440 370	416 328
Produits non courants	270	144
Charges non courantes	10 000	0
RESULTAT AVANT IMPOTS	430 640	416 471
Impôts sur les résultats	160 794	159 749
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	269 846	256 722

ETAT DES SOLDES DE GESTION

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2018	31/12/2017
(+) Intérêts et produits assimilés	1 065 175	998 989
(-) Intérêts et charges assimilées	587 753	514 865
MARGE D'INTERET	477 423	484 124
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
(+) Commissions perçues	-	-
(-) Commissions servies	379	215
Marge sur commissions	- 379	- 215
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	17 382	-
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-	-
(+) Résultat des opérations de change	-	-
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	17 382	-
(+) Divers autres produits bancaires	-	-
(-) Diverses autres charges bancaires	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	494 426	483 910
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 878	2 229
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	185	165
(-) Charges générales d'exploitation	58 778	58 274
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	437 340	427 700
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	6 053	-
(+/-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-	13 583
RESULTAT COURANT	440 370	416 328
RESULTAT NON COURANT	- 9 730	144
(-) Impôts sur les résultats	160 794	159 749
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	269 846	256 722

ETAT DES SOLDES DE GESTION

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2018	31/12/2017
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	269 846	256 722
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	4 037	3 566
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	4 500	13 583
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	13 583	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	360
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	264 799	273 511
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	264 799	273 511

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 082 557	998 989
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	2 148	2 373
Charges d'exploitation bancaire versées	588 132	515 079
Charges d'exploitation non bancaire versées	10 185	165
Charges générales d'exploitation versées	54 742	54 708
Impôts sur les résultats versés	160 794	159 749
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	270 852	271 660
<u>Variation des :</u>		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 237	- 189
Créances sur la clientèle	- 1 567 405	- 2 456 838
Titres de transaction et de placement	-	-
Autres actifs	- 270	4 356
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	256 666	1 130 152
Dépôts de la clientèle	-	-
Titres de créance émis	18 627	995 633
Autres passifs	- 3 516	- 12 922
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	- 1 294 662	- 339 808
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	- 1 023 810	- 68 147

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

	31/12/2018	31/12/2017
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 750	2 076
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 3 750	- 2 076
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées	1 000 000	-
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	-	-
(*) Autres	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	1 000 000	-
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	- 27 560	- 70 223
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	28 608	98 832
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	1 048	28 608

(*) Reprise sur provisions pour risques généraux

Etat A1 :

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

* Application des méthodes d'évaluation prévues par le "Plan Comptable des Etablissements de Crédit" entré en vigueur depuis le 01/01/2000.

* Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur (lettre circulaire n° 25/G/97, circulaires n° 19/G/2002 et 38/G/2004), provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

* Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la réglementation en vigueur.

* Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du PCEC.

Etat A2 :

ETAT DES DEROGATIONS

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<u>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</u>	NEANT	NEANT
<u>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</u>		
<u>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</u>		

Etat A3 :

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

INDICATIONS DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<u><i>I. Changements affectant les méthodes d'évaluation</i></u>		NEANT
<u><i>II. Changements affectant les règles de présentation</i></u>		NEANT

Etat B1 :

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

CREANCES	(En milliers MAD)					
	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL 31 / 12 / 2018	TOTAL 31 / 12 / 2017
<u>Comptes ordinaires débiteurs</u>	385	1 710	-	-	2 095	30 750
<u>Valeurs reçues en pension</u>	-	-	-	-	-	-
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	-
<u>Prêts de trésorerie</u>	-	-	-	-	-	-
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	-
<u>Prêts financiers</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Autres créances</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Intérêts courus à recevoir</u>	647	-	-	-	647	794
<u>Créances en souffrance</u>	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 032	1 710	-	-	2 742	31 544

Etat B2 :

CREANCES SUR LA CLIENTELE

Exercice clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

CREANCES	Secteur Public		Secteur Privé		TOTAL 31 / 12 / 2018	TOTAL 31 / 12 / 2017
	Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autres clientèle			
<u>Crédits de trésorerie</u>	-	-	-	-	-	-
Comptes à vue débiteurs	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
Autres crédits de trésorerie	-	-	-	-	-	-
<u>Crédits à la consommation</u>	-	-	1 802	-	1 802	3 007
<u>Crédits à l'équipement</u>	19 553 091	-	-	-	19 553 091	17 330 557
<u>Crédits immobiliers</u>	-	-	22 444	-	22 444	23 007
<u>Autres crédits de trésorerie</u>	-	-	-	-	-	699 695
<u>Créances acquises par affacturage</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Intérêts courus à recevoir</u>	684 415	-	-	-	684 415	660 142
<u>Créances en souffrance</u>	24 557	-	-	-	24 557	4 440
Créances pré-douteuses	-	-	-	-	-	-
Créances douteuses	23 292	-	-	-	23 292	1 064
Créances compromises	1 265	-	-	-	1 265	3 376
TOTAL	20 262 063	-	24 246	-	20 286 309	18 720 848

Etat B3 :

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		TOTAL 31 / 12 / 2018	TOTAL 31 / 12 / 2017
			Financiers	Non financiers		
<u>Titres cotés</u>						
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
<u>Titres non cotés</u>						
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
TOTAL						

Néant

Etat B4 :

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

	(En milliers MAD)					
TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-value latentes	Moins-values latentes	Provisions
<u>Titres de transaction</u>						
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
<u>Titres de placement</u>						
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
<u>Titres d'investissement</u>						
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL						

Zéant

Etat B5 :

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

Exercice Clos le :

31 décembre 2018

(En milliers MAD)

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
<u>Instruments optionnels achetés</u>	-	-
<u>Opérations diverses sur titres</u>	-	-
<u>Débiteurs divers</u>	2 883	35 359
Sommes dues par l'Etat	2 182	33 386
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	-	-
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	701	1 973
<u>Valeurs et emplois divers</u>	-	-
<u>Comptes de régularisation</u>	21 685	17 687
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	10 876	11 370
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	7 449	5 966
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	3 019	9
Autres comptes de régularisation	341	341
<u>Créances en souffrance sur opérations diverses</u>	24 641	-
TOTAL	49 208	53 046

Etat B6 :

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

Exercice clos le : 31 décembre 2018

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital (%)	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<u>Participation dans les entreprises liées</u>									
<u>Autres titres de participation</u> MAROCLEAR SA	Dépositaire Central	20 000	0,125	25	25	31/12/2017	299 670	8 882	
TOTAL PARTICIPATIONS									
EMPLOIS ASSIMILES									
TOTAL GENERAL									
			25	25	25	-	299 670	8 882	-
			-	-	-	-	-	-	-
			25	25	25	-	299 670	8 882	-

(En milliers MAD)

Etat B7 :

CREANCES SUBORDONNEES

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

	Montant				Dont entreprises liées et apparentées	
	31/12/2018		31/12/2017		31/12/2017	
	Brut	Provisions	Net	Net	Net	Net
CREANCES SUBORDONNEES						
<u>Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés</u>						
<u>Créances subordonnées à la clientèle</u>						
TOTAL						

Néant

Etat B8 :

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

Exercice clos le : 31 décembre 2018

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Cumul des provisions	
<u>Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat</u>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail mobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail mobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail immobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Immobilisation données en location simple</u>	18 280	-	-	18 280	247	14 759	-	-	3 520
Biens mobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers en location simple	18 280	-	-	18 280	247	14 759	-	-	3 520
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	18 280	-	-	18 280	247	14 759	-	-	3 520

(En milliers MAD)

Etat B9 :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

NATURE	Amortissements et/ou provisions							Montant net à la fin de l'exercice	
	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		Cumul
Immobilisations incorporelles	20 285	60	-	20 345	19 154	475	-	19 629	716
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherches et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	20 285	60	-	20 345	19 154	475	-	19 629	716
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	118 882	3 691	-	122 573	66 027	3 562	-	69 589	52 985
Immeubles d'exploitation	69 323	-	-	69 323	22 202	1 552	-	23 754	45 569
Terrain d'exploitation	7 229	-	-	7 229	-	-	-	-	7 229
Immeubles d'exploitation - Bureaux	61 194	-	-	61 194	21 711	1 530	-	23 241	37 954
Immeubles d'exploitation - Logements de fonctions	900	-	-	900	491	23	-	514	386
Mobilier et matériel d'exploitation	25 777	741	-	26 518	23 706	892	-	24 598	1 920
Mobilier de bureau d'exploitation	7 710	166	-	7 876	7 379	58	-	7 438	438
Matériel de bureau d'exploitation	947	2	-	949	866	28	-	894	55
Matériel informatique	15 856	574	-	16 429	14 433	671	-	15 104	1 325
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	1 264	-	-	1 264	1 027	135	-	1 162	102
Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	14 158	2 950	-	17 108	13 609	749	-	14 358	2 750
Immobilisation corporelles hors exploitation	9 624	-	-	9 624	6 510	368	-	6 879	2 746
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation	5 545	-	-	5 545	3 229	139	-	3 368	2 177
Mobilier et matériel hors exploitation	2 246	-	-	2 246	1 930	111	-	2 041	205
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	1 833	-	-	1 833	1 351	118	-	1 469	364
TOTAL	139 168	3 750	-	142 918	85 180	4 037	-	89 217	53 701

Etat B10 :

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL 31 / 12 / 2018	TOTAL 31 / 12 / 2017
DETTES						
<u>Comptes ordinaires créditeurs</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Valeurs données en pension</u>	-	-	-	-	-	-
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	-
<u>Emprunts de trésorerie</u>	-	300 000	-	-	300 000	-
Au jour le jour	-	300 000	-	-	300 000	-
A terme	-	-	-	-	-	-
<u>Emprunts financiers</u>	-	6 038 958	-	184 103	6 223 061	6 270 261
<u>Autres dettes</u>	-	-	-	184 638	184 638	178 145
<u>Intérêts courus à payer</u>	-	61 875	-	3 175	65 049	67 677
TOTAL	-	6 400 833	-	371 916	6 772 749	6 516 083

(En milliers MAD)

Etat B11 :

DEPOTS DE LA CLIENTELE

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

DEPOTS	Secteur Public	Secteur Privé		TOTAL 31 / 12 / 2018	TOTAL 31 / 12 / 2017
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières		
<u>Comptes à vue créditeurs</u>					
<u>Comptes d'épargne</u>					
<u>Dépôts à terme</u>					
<u>Autres comptes créditeurs</u>					
<u>Intérêts courus à payer</u>					
TOTAL					

Zéaant

Etat B12 :

TITRES DE CREANCES EMIS

Exercice clos le : 31 décembre 2018

NATURE DES TITRES (1)	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominal unitaire	Caractéristiques		Mode de remboursement (2)	Montant	Dont		(En milliers MAD) Montant non amorti d'émission ou de remboursement
				Taux nominal	Entrepris			Autres apparentés		
Titres de créance négociables										
Certificats de Dépôt	02/02/2012	02/02/2019	100	3,08%	In fine	2 989 500				
Certificats de Dépôt	15/05/2012	15/05/2019	100	3,05%	In fine	202 500				
Certificats de Dépôt	07/05/2014	07/05/2019	100	3,04%	In fine	224 000				
Certificats de Dépôt	07/05/2014	07/05/2019	100	4,54%	In fine	65 000				
Certificats de Dépôt	20/05/2014	20/05/2019	100	3,08%	In fine	50 000				
Certificats de Dépôt	26/06/2014	26/06/2019	100	3,06%	In fine	350 000				
Certificats de Dépôt	26/06/2014	26/06/2019	100	4,40%	In fine	170 000				
Certificats de Dépôt	24/12/2014	24/12/2021	100	2,93%	In fine	100 000				
Certificats de Dépôt	24/12/2014	24/12/2019	100	2,78%	In fine	150 000				
Certificats de Dépôt	24/03/2015	23/03/2022	100	2,80%	In fine	150 000				
Certificats de Dépôt	18/09/2017	18/09/2022	100	2,69%	In fine	328 000				
Certificats de Dépôt	18/09/2017	18/09/2022	100	2,69%	In fine	350 000				
Certificats de Dépôt	06/10/2017	06/10/2022	100	3,25%	In fine	300 000				
Certificats de Dépôt	06/10/2017	06/10/2022	100	2,72%	In fine	250 000				
Certificats de Dépôt	06/10/2017	06/10/2022	100	3,19%	In fine	300 000				
						6 006 267				
Emprunts obligataires										
Emprunts obligataires	20/01/2012	20/01/2027	100	5,30%	Amortissable	600 000				
Emprunts obligataires	08/12/2014	08/12/2029	100	4,32%	Amortissable	622 600				
Emprunts obligataires	08/12/2014	08/12/2024	100	3,05%	In fine	151 000				
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2030	100	4,60%	Amortissable	576 000				
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	3,00%	In fine	60 000				
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	3,10%	In fine	220 000				
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	3,92%	Amortissable	277 333				
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2026	100	2,94%	In fine	225 000				
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	3,34%	Amortissable	394 333				
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2032	100	3,93%	Amortissable	746 667				
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2027	100	2,94%	In fine	200 000				
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2032	100	3,14%	Amortissable	933 333				
Emprunts obligataires	19/07/2018	19/07/2028	100	3,84%	Amortissable	1 000 000				
TOTAL							8 995 767			

(1) Il s'agit de : Certificats de dépôt - Emprunts obligataires - Bons de sociétés de financement - Autres titres de créance

(2) Amortissement : Annuel - In fine

Etat B13 :

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

Exercice Clos le :

31 décembre 2018

(En milliers MAD)

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
<u>Instruments optionnels vendus</u>	-	-
<u>Opérations diverses sur titres</u>	-	-
<u>Créditeurs divers</u>	17 641	22 319
Sommes dues à l'Etat	13 676	19 245
Sommes dues aux organismes de prévoyance	1 265	1 196
Sommes diverses dues au le personnel	19	116
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	-	-
Fournisseurs de biens et services	2 567	1 677
Divers autres créditeurs	114	85
<u>Comptes de régularisation</u>	9 033	7 871
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	169	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	8 575	7 509
Autres comptes de régularisation	290	362
TOTAL	26 675	30 190

Etat B14 :**PROVISIONS****Exercice Clos le :** 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

DETTES	Encours 31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2018
Provisions déduites de l'Actif :	17 754	6 696	643	-	23 806
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	6 298	2 587	643	-	8 243
Titres de placements	-	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	11 455	4 108	-	-	15 564
Provisions inscrites au Passif :	13 583	4 500	13 583	-	4 500
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	13 583	4 500	13 583	-	4 500
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	31 336	11 196	14 226	-	28 306

Etat B15 :

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

	Objet économique	Montant global	Montant 31/12/2017	Utilisation 31/12/2018	Montant 31/12/2018
<u>Subventions :</u>					
<u>Fonds publics affectés</u>					
<u>Fonds spéciaux de garantie</u>					
TOTAL					

Etat B16 :

DETTES SUBORDONNEES

Exercice clos le : 31 décembre 2018

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Conditions de remboursement anticipé, subordonnée et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur MAD)	Dont entreprises liées		Dont entreprises apparentées	
							Montant (c/v MAD) 31/12/2018	Montant (c/v MAD) 31/12/2017	Montant (c/v MAD) 31/12/2018	Montant (c/v MAD) 31/12/2017
Dirhams	200 000		3,07%	10		200 000				Montant (c/v MAD) 31/12/2017
Dirhams	800 000		3,12%	10		800 000				Montant (c/v MAD) 31/12/2017
TOTAL	1 000 000					1 000 000				

(1) Cours Bank Al Maghrib au 31/12/N

(2) Eventuellement indéterminée

(En milliers MAD)

Etat B17 :

CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le : 31 décembre 2018

	(En milliers MAD)			
	Encours 31/12/2017	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2018
<u>Ecarts de réévaluation</u>	-	-	-	-
<u>Reserves et primes liées au capital</u>	1 932 091	256 722	-	2 188 813
Réserve légale	-	-	-	-
Autres réserves	1 932 091	256 722	-	2 188 813
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
<u>Capital</u>	1 000 000	-	-	1 000 000
Capital appelé	-	-	-	-
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	1 000 000	-	-	1 000 000
<u>Actionnaires - Capital non versé</u>	-	-	-	-
<u>Report à nouveau (+/-)</u>	-	-	-	-
<u>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</u>	-	-	-	-
<u>Résultat net de l'exercice (+/-)</u>	256 722	- 256 722	269 846	269 846
TOTAL	3 188 813	-	269 846	3 458 658

Etat B18 :**ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE****Exercice Clos le : 31 décembre 2018****(En milliers MAD)**

ENGAGEMENTS	31/12/2018	31/12/2017
<u>Engagements de financement et de garantie donnés</u>	8 131 480	7 696 285
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	8 131 480	7 696 285
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	8 131 480	7 696 285
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires export confirmés	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
Autres cautions et garanties données	-	-
Engagements en souffrance	-	-
<u>Engagements de financement et de garantie reçus</u>	1 095 250	500 000
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 095 250	500 000
Ouvertures de crédit confirmés	1 095 250	500 000
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-

Etat B19 :

ENGAGEMENTS SUR TITRES

Exercice Clos le :

31 décembre 2018

(En milliers MAD)

ENGAGEMENTS	Montant
<u>Engagements donnés</u>	
Titres achetés à réméré	
Autres titres à livrer	
<u>Engagements reçus</u>	
Titres vendus à réméré	
Autres titres à recevoir	

Néant

Etat B20 :

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
<u>Opérations de change à terme</u> Devises à recevoir Dirhams à livrer Devises à livrer Dirhams à recevoir Dont swaps financiers de devises				
<u>Engagements sur produits dérivés</u> Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt Engagements sur marchés réglementés de cours de change Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	<h1>Néant</h1>			

Etat B21 :

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

			(En milliers MAD)
	Valeur comptable nette	Rubrique de l'Actif ou du Hors Bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE			
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	380 000	Compte 2313	380 000
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	380 000		380 000

			(En milliers MAD)
	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du Hors Bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE			
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	-		-

Etat B22 :

VENTILATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

	(En milliers MAD)					TOTAL
	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	
Actif						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 095	-	-	-	-	2 095
Créances sur la clientèle	31 409	459 606	846 392	7 024 769	11 213 496	19 575 673
Titres de créance	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	33 504	459 606	846 392	7 024 769	11 213 496	19 577 768
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	37 832	358 542	480 476	2 217 369	3 613 480	6 707 700
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de créance émis	66 667	202 500	1 451 933	3 316 400	3 958 267	8 995 767
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000
TOTAL	104 499	561 042	1 932 410	5 533 769	8 571 747	16 703 466

Etat B23 :

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
Néant				

Etat B24 :

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

Exercice Clos le :

31 décembre 2018
(En milliers MAD)

BILAN	Montant
<u>Actif</u>	-
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-
Créances sur la clientèle	-
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-
Autres actifs	-
Titres de participation et emplois assimilés	-
Créances subordonnées	-
Immobilisations données en crédit-bail et location	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-
	371 916
<u>Passif</u>	
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	371 916
Dépôts de la clientèle	-
Titres de créance émis	-
Autres passifs	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-
Dettes subordonnées	-
HORS BILAN	Montant
<u>Engagements donnés</u>	-
<u>Engagements reçus</u>	1 095 250

Etat B27 :
COMMISSIONS

Exercice Clos le : **31 décembre 2018**
(En milliers MAD)

COMMISSIONS	Montant
<u>Commissions perçues</u>	.
Sur opérations avec les établissements de crédit	.
Sur opérations avec la clientèle	.
Sur opérations de change	.
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	.
Sur produits dérivés	.
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	.
Sur moyens de paiement	.
Sur activités de conseil et d'assistance	.
Sur ventes de produits d'assurances	.
Sur autres prestations de service	.
<u>Commissions versées</u>	379
Sur opérations avec les établissements de crédit	129
Sur opérations avec la clientèle	.
Sur opérations de change	.
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	.
Sur produits dérivés	.
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	250
Sur moyens de paiement	.
Sur activités de conseil et d'assistance	.
Sur ventes de produits d'assurances	.
Sur autres prestations de service	.

Etat B28 :

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2018	31/12/2017
<u>Produits</u>	17 472	225
Gains sur les titres de transaction	17 472	225
Plus-value de cession sur titres de placement	-	-
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-	-
Gains sur les produits dérivés	-	-
Gains sur les opérations de change	-	-
<u>Charges</u>	-	-
Pertes sur les titres de transaction	-	-
Moins value de cession sur titres de placement	-	-
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-	-
Pertes sur les produits dérivés	-	-
Pertes sur opérations de change	-	-
RESULTAT	17 472	225

Etat B29 :

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Exercice Clos le :

31 décembre 2018
(En milliers MAD)

CHARGES	Montant
<u>Charges du personnel</u>	42 666
<u>Impôts et taxes</u>	825
<u>Charges externes</u>	7 243
<u>Autres charges générales d'exploitation</u>	4 008
<u>Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles</u>	4 037
TOTAL	58 778

Etat B30 :

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Exercice Clos le :

**31 décembre 2018
(En milliers MAD)**

	Montant
<u>Autres produits et charges bancaires</u>	
Autres produits bancaires	17 382
Autres charges bancaires	379
<u>Produits et charges d'exploitation non bancaires</u>	
Produits d'exploitation non bancaires	1 878
Charges d'exploitation non bancaires	185
<u>Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables</u>	11 196
<u>Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties</u>	14 226
<u>Produits et charges non courantes</u>	
Produits non courants	270
Charges non courantes	10 000

Etat B32 :

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

INTITULES	Montant	Montant
I- Résultat Net Comptable	269 846	
<i>Bénéfice net</i>	269 846	
<i>Perte nette</i>		
II- Réintégrations fiscales	178 960	
1- Courantes	13 304	
Charges sur exercices antérieurs	1 054	
Charges hors exploitation	674	
Excédent d'amortissement voitures	75	
Ecart de conversion passif	169	
Dotations aux provisions sur opérations diverses	4 108	
Dotations aux provisions pour risques généraux	4 500	
Dotations aux provisions pour CES	2 723	
2- Non courantes	165 656	
Impôts sur les sociétés	160 794	
Autres charges non courantes	4 862	
III- Déductions fiscales		14 226
1- Courantes		14 226
Reprises sur provisions pour risques généraux		13 583
Reprises sur provisions pour CES		643
.		
.		
.		
2- Non courantes		
.		
.		
.		
.		
TOTAL	448 805	14 226
IV- Résultat brut fiscal		434 579
<i>Bénéfice brut fiscal (A)</i>		434 579
<i>Déficit brut fiscal (B)</i>		
V- Reports déficitaires imputés (C)*		
<i>Exercice N-4</i>		
<i>Exercice N-3</i>		
<i>Exercice N-2</i>		
<i>Exercice N-1</i>		
VI- Résultat net fiscal		434 579
<i>Bénéfice net fiscal (A - C)</i>		434 579
OU		
<i>Déficit net fiscal (B)</i>		
VII- Cumul des amortissements fiscalement différés		
VIII- Cumul des déficits fiscaux restant à reporter		
<i>Exercice N-4</i>		
<i>Exercice N-3</i>		
<i>Exercice N-2</i>		
<i>Exercice N-1</i>		

(*) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

Etat B34 :

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

NATURE	(En milliers MAD)			
	Solde au début de l'exercice (1)	Opération comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)
<u>A- TVA collectée</u>	4 757	134 700	124 305	15 152
<u>B- TVA à récupérer</u>	9 512	78 287	71 076	16 723
Sur charges	9 512	77 764	70 553	16 723
Sur immobilisations	1	523	523	0
<u>C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)</u>	-	56 413	53 229	1 571

Etat C1 :

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel		
ETAT				100	100
TOTAL		-	-	100	100

1 000 000

Montant du capital :
Montant du capital social souscrit non appelé :
Valeur nominale des titres :

Etat C2:

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant
<u>Décision du CA : 23/05/2018</u>			
Report à nouveau	-	Réserves légales	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-
Résultats net de l'exercice	256 722	Autres affectations	256 722
Prélèvement sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	256 722	TOTAL B	256 722

Etat C3 :

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
<u>Capitaux propres et assimilés</u>	3 458 658	3 188 813	2 932 246
A déduire -Montant concernant le Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales	-	-	156
<u>Capitaux propres et assimilés net</u>	3 458 658	3 188 813	2 932 090
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>			
Produit net bancaire	494 426	483 910	466 940
Résultat avant impôts	430 640	416 471	410 242
Impôts sur les résultats	160 794	159 749	152 379
Bénéfices distribués	-	-	-
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	269 846	256 722	257 863
<u>Résultat par titre (en MAD)</u>			
Résultat net par action ou part sociale			
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
<u>Personnel</u>			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	37 272	37 874	35 864
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	103	105	106

Etat C4 :

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

Exercice Clos le : 31 décembre 2018
(En milliers MAD)

I- DATATION	
<u>Date de clôture (1)</u>	31/12/2018
<u>Date d'établissement des états de synthèse (2)</u>	Mars 2019
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	<p><u>Favorables</u></p> <p>Néant</p> <p><u>Défavorables</u></p>

Etat C6 :

EFFECTIFS

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En nombre)

EFFECTIFS	31/12/2018	31/12/2017
Effectifs rémunérés	102	103
Effectifs utilisés	102	103
Effectifs équivalent plein temps	102	103
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	93	94
Employés (équivalent plein temps)	9	9
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-

Etat C7 :

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

TITRES	Nombre de comptes		Montants	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Titres dont l'établissement est dépositaire				
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire				
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

Etat C8 :

RESEAU

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En nombre)

RESEAU	31/12/2018	31/12/2017
Guichets permanents	Néant	
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque		
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

Etat C9 :

COMPTES DE LA CLIENTELE

Exercice Clos le :

31 décembre 2018

(En nombre)

COMPTES DE LA CLIENTELE	31/12/2018	31/12/2017
Comptes courants	Néant	
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger		
Autres comptes chèques		
Comptes d'affacturage		
Comptes d'épargne		
Comptes à terme		
Bons de caisse		
Autres comptes de dépôts		

Etat des créances en souffrance et des provisions correspondantes au 31/12/2018

Exercice Clos le : 31 décembre 2018

(En milliers MAD)

Prêts Classiques	31/12/2018		31/12/2017	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances prédoutées	-	-	-	-
Créances douteuses	26 985	2 587	1 218	118
Créances compromises	5 927	5 344	6 800	5 503
Sous total 1	<u>32 912</u>	<u>7 931</u>	<u>8 018</u>	<u>5 622</u>
Prêts MEN	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances prédoutées	-	-	-	-
Créances douteuses	-	-	-	-
Créances compromises	1 767	312	3 686	677
Sous total 2	<u>1 767</u>	<u>312</u>	<u>3 686</u>	<u>677</u>
Total Général	<u>34 679</u>	<u>8 243</u>	<u>11 704</u>	<u>6 298</u>

Deloitte.

288, Boulevard Zerktouni
20000 Casablanca
Maroc



Fidaroc

Grant Thornton

L'instinct de la croissance

47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

Espace Oudayas, angle Av Annakhil et Av Ben Berka, Hay Ryad
Rabat

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 3 188 813 KMAD dont un bénéfice net de 256 722 KMAD.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

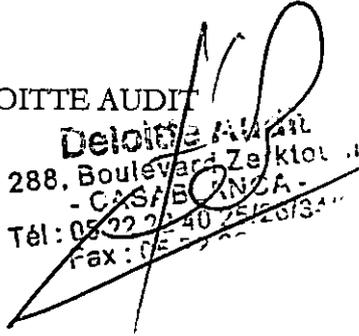
Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous soulignons que le FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu pour les exercices 2013, 2014 et 2015. Ce contrôle fiscal a connu un dénouement en date du 10 mai 2018 sans impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2017.

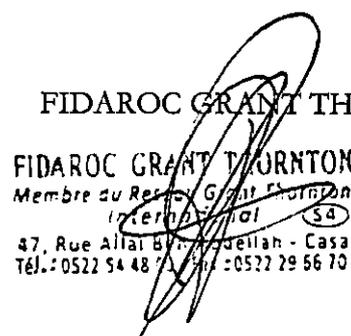
Casablanca, le 23 mai 2018

DELOITTE AUDIT


Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
- CASABLANCA -
Tél : 0522 29 40 25/20/34
Fax : 0522 29 40 25/20/34

Ahmed Benabdelkhalek
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON


FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
International (58)
47, Rue Allal Ben Abdellah - Casa
Tél : 0522 54 48 71 Fax : 0522 29 56 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

ACTIF	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	28 608	98 832
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 948	2 758
A vue	2 948	2 758
A terme	-	-
Créances sur la clientèle	18 720 848	16 261 807
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 007	3 872
Crédits à l'équipement	17 990 587	15 743 886
Crédits immobiliers	23 007	25 458
Autres crédits	704 247	488 590
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
Autres titres de créance	-	-
Titres de propriété	-	-
Autres actifs	53 046	57 395
Titres d'investissement	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	25	25
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	1 132	1 516
Immobilisations corporelles	52 856	53 962
TOTAL DE L'ACTIF	18 859 463	16 476 294

BILAN

Exercice Clos le :

31 décembre 2017

(En milliers MAD)

PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 516 083	5 385 931
A vue	-	-
A terme	6 516 083	5 385 931
Dépôts de la clientèle	-	-
Comptes à vue créditeurs	-	-
Comptes d'épargne	-	-
Dépôts à terme	-	-
Autres comptes créditeurs	-	-
Titres de créance émis	9 110 793	8 115 160
Titres de créance négociables	3 696 492	4 477 999
Emprunts obligataires	5 414 302	3 637 161
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	30 190	43 112
Provisions pour risques et charges	13 583	-
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	1 932 091	1 674 227
Capital	1 000 000	1 000 000
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	256 722	257 863
TOTAL DU PASSIF	18 859 463	16 476 294

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

HORS BILAN	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés	7 696 285	5 532 917
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	7 696 285	5 532 917
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
Engagements reçus	500 000	1 600 000
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	500 000	1 600 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-



Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	998 989	961 390
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	8 606	6 145
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	990 383	955 245
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
Produits sur titres de propriété	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	-	-
Autres produits bancaires	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	515 079	494 451
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	243 395	211 297
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	271 470	282 903
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	215	251
PRODUIT NET BANCAIRE	483 910	466 940
Produits d'exploitation non bancaire	2 229	951
Charges d'exploitation non bancaire	165	163
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	58 274	58 244
Charges de personnel	43 984	41 154
Impôts et taxes	825	833
Charges externes	6 704	8 896
Autres charges générales d'exploitation	3 195	3 692
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 566	3 669

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

	31/12/2017	31/12/2016
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	13 710	1 041
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	127	1 041
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Autres dotations aux provisions	13 583	-
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	2 338	1 762
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 338	1 762
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	-	-
RESULTAT COURANT	416 328	410 205
Produits non courants	144	38
Charges non courantes	0	0
RESULTAT AVANT IMPOTS	416 471	410 242
Impôts sur les résultats	159 749	152 379
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	256 722	257 863

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2017	31/12/2016
(+) Intérêts et produits assimilés	998 989	961 390
(-) Intérêts et charges assimilées	514 865	494 200
MARGE D'INTERET	484 124	467 191
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
(+) Commissions perçues	-	-
(-) Commissions servies	215	251
Marge sur commissions	- 215	- 251
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-	-
(+) Résultat des opérations de change	-	-
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	-	-
(-) Diverses autres charges bancaires	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	483 910	466 940
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	2 229	951
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	165	163
(-) Charges générales d'exploitation	58 274	58 244
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	427 700	409 484
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	- 2 211	- 721
(+/-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	13 583	-
RESULTAT COURANT	416 328	410 205
RESULTAT NON COURANT	144	38
(-) Impôts sur les résultats	159 749	152 379
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	256 722	257 863

ETAT DES SOLDES DE GESTION

Exercice Clos le :

31 décembre 2017

(En milliers MAD)

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2017	31/12/2016
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	256 722	257 863
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 566	3 669
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	13 583	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	360	80
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	273 511	261 453
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	273 511	261 453



Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation bancaire perçus	998 989	961 390
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	2 373	989
Charges d'exploitation bancaire versées	515 079	494 451
Charges d'exploitation non bancaire versées	165	163
Charges générales d'exploitation versées	54 708	54 575
Impôts sur les résultats versés	159 749	152 379
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	271 660	260 812
Variation des :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 189	3 952
Créances sur la clientèle	- 2 456 838	- 1 338 750
Titres de transaction et de placement	-	-
Autres actifs	4 356	1 085
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 130 152	704 005
Dépôts de la clientèle	-	-
Titres de créance émis	995 633	108 942
Autres passifs	- 12 922	- 953
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	- 339 808	- 521 719
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	- 68 147	- 260 908

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

	31/12/2017	31/12/2016
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 076	2 109
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 2 076	- 2 109
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	-	-
(*) Autres	-	156
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-	156
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	- 70 223	- 263 172
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	98 832	362 004
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	28 608	98 832

(*) Reprise sur provisions pour risques généraux

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

* Application des méthodes d'évaluation prévues par le "Plan Comptable des Etablissements de Crédit" entré en vigueur depuis le 01/01/2000.

* Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur (lettre circulaire n° 25/G/97, circulaires n° 19/G/2002 et 38/G/2004), provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

* Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la réglementation en vigueur.

* Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du PCEC.

Etat A2 :

ETAT DES DEROGATIONS

Exercice Clos le :

31 décembre 2017

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<u>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</u>		NEANT
<u>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</u>		NEANT
<u>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</u>		NEANT

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

CREANCES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL 31 / 12 / 2017	TOTAL 31 / 12 / 2016
<u>Comptes ordinaires débiteurs</u>	27 803	2 948	-	-	30 750	100 558
<u>Valeurs reçues en pension</u>	-	-	-	-	-	-
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	-
<u>Prêts de trésorerie</u>	-	-	-	-	-	-
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	-
<u>Prêts financiers</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Autres créances</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Intérêts courus à recevoir</u>	794	-	-	-	794	1 017
<u>Créances en souffrance</u>	-	-	-	-	-	-
TOTAL	28 597	2 948	-	-	31 544	101 575

CREANCES SUR LA CLIENTELE

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

CREANCES	Secteur Public	Secteur Privé			TOTAL 31 / 12 / 2017	TOTAL 31 / 12 / 2016
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autres clientèle		
<u>Crédits de trésorerie</u>	-	-	-	-	-	-
Comptes à vue débiteurs	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
Autres crédits de trésorerie	-	-	-	-	-	-
<u>Crédits à la consommation</u>	-	-	-	3 007	3 007	3 872
<u>Crédits à l'équipement</u>	17 330 557	-	-	-	17 330 557	15 124 437
<u>Crédits Immobiliers</u>	-	-	-	23 007	23 007	25 458
<u>Autres crédits de trésorerie</u>	-	699 695	-	-	699 695	449 999
<u>Créances acquises par affacturage</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Intérêts courus à recevoir</u>	660 030	112	-	-	660 142	619 530
<u>Créances en souffrance</u>	4 440	-	-	-	4 440	38 511
Créances pré-douteuses	-	-	-	-	-	29 188
Créances douteuses	1 064	-	-	-	1 064	2 665
Créances compromises	3 376	-	-	-	3 376	6 657
TOTAL	17 995 028	699 807	-	26 014	18 720 848	16 261 807

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		TOTAL 31 / 12 / 2017	TOTAL 31 / 12 / 2016
			Financiers	Non financiers		
<u>Titres cotés</u>						
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
<u>Titres non cotés</u>						
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
TOTAL						

Néant



VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-value latentes	Moins-values latentes	Provisions
<u>Titres de transaction</u>						
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
<u>Titres de placement</u>						
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
<u>Titres d'investissement</u>						
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL						

Néant

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

ACTIF	31/12/2017	31/12/2016
<u>Instruments optionnels achetés</u>	-	-
<u>Opérations diverses sur titres</u>	-	-
<u>Débiteurs divers</u>	35 359	29 174
Sommes dues par l'Etat	33 386	28 454
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	-	-
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	1 973	720
<u>Valeurs et emplois divers</u>	-	-
<u>Comptes de régularisation</u>	17 687	28 221
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	11 370	20 933
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 966	6 496
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	9	454
Autres comptes de régularisation	341	338
<u>Créances en souffrance sur opérations diverses</u>	-	-
TOTAL	53 046	57 395

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital (%)	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<u>Participation dans les entreprises liées</u>									
<u>Autres titres de participation</u> MAROCLEAR SA	Dépositaire Central	20 000	0,125	25	25	31/12/2016	290 788	9 381	
TOTAL PARTICIPATIONS				25	25	-	290 788	9 381	-
EMPLOIS ASSIMILES				-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL				25	25	-	290 788	9 381	-

CREANCES SUBORDONNEES

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

CREANCES SUBORDONNEES	Montant			Dont entreprises liées et apparentées	
	31/12/2017			31/12/2016	31/12/2016
	Brut	Provisions	Net	Net	Net
<u>Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés</u>					
<u>Créances subordonnées à la clientèle</u>					
TOTAL					

Néant



IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessons ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
<u>Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat</u>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Immobilisation données en location simple</u>	18 280	-	-	18 280	247	14 512	-	-	-	3 767
Biens mobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers en location simple	18 280	-	-	18 280	247	14 512	-	-	-	3 767
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	18 280	-	-	18 280	247	14 512	-	-	-	3 767

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
Immobilisations incorporelles	20 087	199	-	20 285	18 571	583	-	19 154	1 132
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherches et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	20 087	199	-	20 285	18 571	583	-	19 154	1 132
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	118 250	1 877	1 245	118 882	64 288	2 983	1 245	66 027	52 856
Immeubles d'exploitation	69 323	-	-	69 323	20 650	1 552	-	22 202	47 121
Terrain d'exploitation	7 229	-	-	7 229	-	-	-	-	7 229
Immeubles d'exploitation - Bureaux	61 194	-	-	61 194	20 181	1 530	-	21 711	39 484
Immeubles d'exploitation - Logements de fonctions	900	-	-	900	469	23	-	491	409
Mobilier et matériel d'exploitation	26 088	934	1 245	25 777	24 029	922	1 245	23 706	2 071
Mobilier de bureau d'exploitation	7 398	312	-	7 710	7 274	106	-	7 379	331
Matériel de bureau d'exploitation	943	4	-	947	835	31	-	866	81
Matériel informatique	15 238	618	-	15 856	13 783	650	-	14 433	1 423
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 509	-	1 245	1 264	2 136	135	1 245	1 027	237
Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	13 908	250	-	14 158	13 448	161	-	13 609	549
Immobilisation corporelles hors exploitation	8 931	693	-	9 624	6 162	349	-	6 510	3 114
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation	5 545	-	-	5 545	3 091	139	-	3 229	2 316
Mobilier et matériel hors exploitation	2 093	154	-	2 246	1 819	111	-	1 930	316
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	1 294	540	-	1 833	1 252	99	-	1 351	482
TOTAL	138 337	2 076	1 245	139 168	82 859	3 566	1 245	85 180	53 987



PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
21/02/2017	Matériel roulant rattaché à l'exploitation	1 245	1 245	-	360	360	-
TOTAL		1 245	1 245	-	360	360	-

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

DETTES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL 31 / 12 / 2017	TOTAL 31 / 12 / 2016
<u>Comptes ordinaires créditeurs</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Valeurs données en pension</u>	-	-	-	-	-	-
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	-
<u>Emprunts de trésorerie</u>	-	-	-	-	-	-
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	-
<u>Emprunts financiers</u>	-	6 067 292	-	202 970	6 270 261	5 167 845
<u>Autres dettes</u>	-	-	-	178 145	178 145	171 313
<u>Intérêts courus à payer</u>	-	64 149	-	3 528	67 677	46 774
TOTAL	-	6 131 441	-	384 643	6 516 083	5 385 931



DEPOTS DE LA CLIENTELE

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

DEPOTS	Secteur Public	Secteur Privé			TOTAL 31 / 12 / 2017	TOTAL 31 / 12 / 2016
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autres clientèle		
<u>Comptes à vue créditeurs</u>						
<u>Comptes-d'épargne</u>						
<u>Dépôts à terme</u>						
<u>Autres comptes créditeurs</u>						
<u>Intérêts courus à payer</u>						
TOTAL						

Néant

TITRES DE CREANCES EMIS

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

NATURE DES TITRES (1)	Date de jouissance	Caractéristiques			Montant	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement	
		Date d'échéance	Valeur nominal unitaire	Taux nominal		Mode de remboursement (2)	Entreprises liées		Autres apparentés
Titres de créance négociables					3 639 500				
Certificats de Dépôt	15/02/2011	15/02/2018	100	3,14%	In fine	350 000			
Certificats de Dépôt	21/04/2011	21/04/2018	100	2,98%	In fine	300 000			
Certificats de Dépôt	02/02/2012	02/02/2019	100	3,04%	In fine	202 500			
Certificats de Dépôt	07/05/2014	07/05/2019	100	2,95%	In fine	65 000			
Certificats de Dépôt	07/05/2014	07/05/2019	100	4,54%	In fine	50 000			
Certificats de Dépôt	15/05/2012	15/05/2019	100	2,95%	In fine	224 000			
Certificats de Dépôt	20/05/2014	20/05/2019	100	2,98%	In fine	350 000			
Certificats de Dépôt	26/06/2014	26/06/2019	100	3,03%	In fine	170 000			
Certificats de Dépôt	26/06/2014	26/06/2019	100	4,40%	In fine	100 000			
Certificats de Dépôt	24/12/2014	24/12/2019	100	2,73%	In fine	150 000			
Certificats de Dépôt	24/12/2014	24/12/2021	100	2,88%	In fine	150 000			
Certificats de Dépôt	24/03/2015	24/03/2022	100	2,75%	In fine	328 000			
Certificats de Dépôt	18/09/2017	18/09/2022	100	2,67%	In fine	350 000			
Certificats de Dépôt	18/09/2017	18/09/2022	100	3,25%	In fine	300 000			
Certificats de Dépôt	06/10/2017	06/10/2022	100	2,61%	In fine	250 000			
Certificats de Dépôt	06/10/2017	06/10/2022	100	3,19%	In fine	300 000			
Emprunts obligataires						5 349 200			
Emprunts obligataires	08/12/2014	08/12/2024	100	2,88%	In fine	151 000			
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	2,98%	In fine	60 000			
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	3,08%	In fine	220 000			
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2026	100	2,80%	In fine	225 000			
Emprunts obligataires	20/01/2012	20/01/2027	100	5,30%	Amortissable	666 667			
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2027	100	2,77%	In fine	200 000			
Emprunts obligataires	08/12/2014	08/12/2029	100	4,32%	Amortissable	679 200			
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2030	100	4,60%	Amortissable	624 000			
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	3,92%	Amortissable	298 667			
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	3,20%	Amortissable	424 667			
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2032	100	3,93%	Amortissable	800 000			
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2032	100	2,97%	Amortissable	1 000 000			
TOTAL						8 988 700	-	-	-

(1) Il s'agit de : Certificats de dépôt - Emprunts obligataires - Bons de sociétés de financement - Autres titres de créance

(2) Amortissement : Annuel - In fine

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

Exercice Clos le :

31 décembre 2017

(En milliers MAD)

PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
<u>Instruments optionnels vendus</u>	-	-
<u>Opérations diverses sur titres</u>	-	-
<u>Créditeurs divers</u>	22 319	33 064
Sommes dues à l'Etat	19 245	28 655
Sommes dues aux les organismes de prévoyance	1 196	1 181
Sommes diverses dues au le personnel	116	-
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	-	-
Fournisseurs de biens et services	1 677	2 077
Divers autres créditeurs	85	1 151
<u>Comptes de régularisation</u>	7 871	10 048
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	-	1 378
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	7 509	8 447
Autres comptes de régularisation	362	223
TOTAL	30 190	43 112

PROVISIONS

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

DETTES	Encours 31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2017
Provisions déduites de l'Actif :	19 964	127	2 338	-	17 754
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	8 502	127	2 331	-	6 298
Titres de placements	-	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	11 463	0	7	-	11 455
Provisions inscrites au Passif :	-	13 583	-	-	13 583
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	-	13 583	-	-	13 583
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	19 964	13 710	2 338	-	31 336



SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

	Objet économique	Montant global	Montant 31/12/2016	Utilisation 31/12/2017	Montant 31/12/2017
<u>Subventions :</u>					
<u>Fonds publics affectés</u>					
<u>Fonds spéciaux de garantie</u>					
TOTAL					

DETTES SUBORDONNEES

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Conditions de remboursement anticipé, subordonnée et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur MAD)	Dont entreprises liées		Dont entreprises apparentées	
							Montant (c/v MAD) 31/12/2017	Montant (c/v MAD) 31/12/2016	Montant (c/v MAD) 31/12/2017	Montant (c/v MAD) 31/12/2016
Néant										

(1) Cours Bank Al Maghrib au 31/12/N

(2) Eventuellement indéterminée

CAPITAUX PROPRES

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2016	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2017
<u>Ecarts de réévaluation</u>	-	-	-	-
<u>Réserves et primes liées au capital</u>	1 674 227	257 863	-	1 932 091
Réserve légale	-	-	-	-
Autres réserves	1 674 227	257 863	-	1 932 091
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
<u>Capital</u>	1 000 000	-	-	1 000 000
Capital appelé	-	-	-	-
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	1 000 000	-	-	1 000 000
<u>Actionnaires - Capital non versé</u>	-	-	-	-
<u>Report à nouveau (+/-)</u>	-	-	-	-
<u>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</u>	-	-	-	-
<u>Résultat net de l'exercice (+/-)</u>	257 863	- 257 863	256 722	256 722
TOTAL	2 932 090	-	256 722	3 188 813

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

ENGAGEMENTS	31/12/2017	31/12/2016
<u>Engagements de financement et de garantie donnés</u>	7 696 285	5 532 917
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	7 696 285	5 532 917
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	7 696 285	5 532 917
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires export confirmés	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
Autres cautions et garanties données	-	-
Engagements en souffrance	-	-
<u>Engagements de financement et de garantie reçus</u>	500 000	1 600 000
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	500 000	1 600 000
Ouvertures de crédit confirmés	500 000	1 600 000
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES

Exercice Clos le :

31 décembre 2017

(En milliers MAD)

ENGAGEMENTS	Montant
<u>Engagements donnés</u>	Néant
Titres achetés à réméré	
Autres titres à livrer	
<u>Engagements reçus</u>	
Titres vendus à réméré	
Autres titres à recevoir	



OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
<u>Opérations de change à terme</u>	Néant			
Devises à recevoir				
Dirhams à livrer				
Devises à livrer				
Dirhams à recevoir				
<i>Dont swaps financiers de devises</i>				
<u>Engagements sur produits dérivés</u>				
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change				
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments				

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubrique de l'Actif ou du Hors Bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	380 000	Compte 2313	380 000
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	380 000		380 000

(En milliers MAD)

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du Hors Bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	-	-	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
Actif						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	30 750	-	-	-	-	30 750
Créances sur la clientèle	28 481	389 286	900 877	5 953 468	10 083 475	17 355 587
Titres de créance	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	59 232	389 286	900 877	5 953 468	10 083 475	17 386 338
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	32 477	55 208	455 022	2 166 845	3 560 709	6 270 261
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de créance émis	66 667	350 000	576 267	4 361 233	3 634 533	8 988 700
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
TOTAL	99 144	405 208	1 031 289	6 528 078	7 195 242	15 258 961

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
<u>2</u>	3 653 228	2 319 292	1 333 936	

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

Exercice Clos le :

31 décembre 2017
(En milliers MAD)

BILAN	Montant
Actif	-
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-
Créances sur la clientèle	-
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-
Autres actifs	-
Titres de participation et emplois assimilés	-
Créances subordonnées	-
Immobilisations données en crédit-bail et location	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-
Passif	384 643
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	384 643
Dépôts de la clientèle	-
Titres de créance émis	-
Autres passifs	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-
Dettes subordonnées	-
HORS BILAN	Montant
Engagements donnés	-
Engagements reçus	-

MARGE D'INTERET

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

MARGE D'INTERET	31/12/2017	31/12/2016
<u>Intérêts perçus</u>	998 989	961 390
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	8 606	6 145
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	990 383	955 245
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
<u>Intérêts servis</u>	514 865	494 200
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	243 395	211 297
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	271 470	282 903
TOTAL	484 124	467 191



PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

Exercice Clos le :

31 décembre 2017
(En milliers MAD)

CATEGORIE DE TITRES	Produits perçus
<u>Titres de placement</u>	Néant
<u>Titres de participation</u>	
<u>Participations dans les entreprises liées</u>	
<u>Titres de l'activité de portefeuille</u>	
<u>Emplois assimilés</u>	
TOTAL	

COMMISSIONS

Exercice Clos le :

31 décembre 2017
(En milliers MAD)

COMMISSIONS	Montant
<u>Commissions perçues</u>	-
Sur opérations avec les établissements de crédit	-
Sur opérations avec la clientèle	-
Sur opérations de change	-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-
Sur produits dérivés	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	-
Sur moyens de paiement	-
Sur activités de conseil et d'assistance	-
Sur ventes de produits d'assurances	-
Sur autres prestations de service	-
<u>Commissions versées</u>	215
Sur opérations avec les établissements de crédit	65
Sur opérations avec la clientèle	
Sur opérations de change	
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	
Sur produits dérivés	
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	150
Sur moyens de paiement	
Sur activités de conseil et d'assistance	
Sur ventes de produits d'assurances	
Sur autres prestations de service	-

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2017	31/12/2016
Produits	225	81
Gains sur les titres de transaction	225	81
Plus-value de cession sur titres de placement	-	-
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-	-
Gains sur les produits dérivés	-	-
Gains sur les opérations de change	-	-
Charges	-	-
Pertes sur les titres de transaction	-	-
Moins value de cession sur titres de placement	-	-
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-	-
Pertes sur les produits dérivés	-	-
Pertes sur opérations de change	-	-
RESULTAT	225	81

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Exercice Clos le :

31 décembre 2017
(En milliers MAD)

CHARGES	Montant
<u>Charges du personnel</u>	43 984
<u>Impôts et taxes</u>	825
<u>Charges externes</u>	6 704
<u>Autres charges générales d'exploitation</u>	3 195
<u>Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles</u>	3 566
TOTAL	58 274

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Exercice Clos le :

31 décembre 2017
(En milliers MAD)

	Montant
<u>Autres produits et charges bancaires</u>	
Autres produits bancaires	-
Autres charges bancaires	215
<u>Produits et charges d'exploitation non bancaires</u>	
Produits d'exploitation non bancaires	2 229
Charges d'exploitation non bancaires	165
<u>Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables</u>	13 710
<u>Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties</u>	2 338
<u>Produits et charges non courantes</u>	
Produits non courants	144
Charges non courantes	0

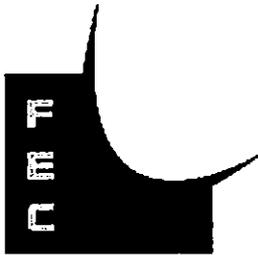
PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

INTITULES	Montant	Montant
I- Résultat Net Comptable	256 722	
<i>Bénéfice net</i>	256 722	
<i>Perte nette</i>		-
II- Réintégrations fiscales	175 032	
1- Courantes	15 283	
Charges sur exercices antérieurs	826	
Cadeaux	162	
Charges hors exploitation	602	
Excédent d'amortissement voitures	75	
Loyer relatifs aux voitures de personnes	35	
Dotations aux provisions pour risques généraux	13 583	
Pénalités sur impôts	0	
2- Non courantes	159 749	
Impôts sur les sociétés	159 749	
Autres charges non courantes	0	
.		
.		
.		
III- Déductions fiscales		-
1- Courantes		-
.		
.		
.		
.		
.		
2- Non courantes		-
.		
.		
.		
.		
.		
TOTAL	431 755	-
IV- Résultat brut fiscal		431 755
<i>Bénéfice brut fiscal (A)</i>		431 755
<i>Déficit brut fiscal (B)</i>		
V- Reports déficitaires imputés (C)*		
<i>Exercice N-4</i>		
<i>Exercice N-3</i>		
<i>Exercice N-2</i>		
<i>Exercice N-1</i>		
VI- Résultat net fiscal		431 755
<i>Bénéfice net fiscal (A - C)</i>		431 755
OU		
<i>Déficit net fiscal (B)</i>		
VII- Cumul des amortissements fiscalement différés		
VIII- Cumul des déficits fiscaux restant à reporter		
<i>Exercice N-4</i>		
<i>Exercice N-3</i>		
<i>Exercice N-2</i>		
<i>Exercice N-1</i>		

(*) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)



DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

Exercice Clos le : 31 décembre 2017
(En milliers MAD)

I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant
<u>Résultat courant d'après le compte de produits et charges</u>	416 328
(+) <u>Réintégrations fiscales sur opérations courantes</u>	15 283
(-) <u>Déductions fiscales sur opérations courantes</u>	-
(=) <u>Résultat courant théoriquement imposable</u>	431 611
(-) <u>Impôt théorique sur résultat courant</u>	159 696
(=) <u>Résultat courant après impôts</u>	271 915

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

--

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opération comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)
<u>A- TVA collectée</u>	7 715	124 168	127 126	4 757
<u>B- TVA à récupérer</u>	9 856	58 587	58 931	9 512
Sur charges	9 841	58 073	58 402	9 512
Sur immobilisations	16	513	528	1
<u>C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)</u>	- 2 142	65 581	68 195	- 4 756

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

Montant du capital :	1 000 000				
Montant du capital social souscrit non appelé :	-				
Valeur nominale des titres :					
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel		
ETAT				100	100
TOTAL		-	-	100	100

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant
Décision du : 25/10/2017			
Report à nouveau	-	Réserves légales	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-
Résultats net de l'exercice	257 863	Autres affectations	257 863
Prélèvement sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	257 863	TOTAL B	257 863



RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres et assimilés	3 188 813	2 932 246	2 674 383
(*) A déduire -Montant du bénéfice distribué au cours de l'exercice 2015	-	156	-
Capitaux propres et assimilés net	3 188 813	2 932 090	2 674 383
Opérations et résultats de l'exercice			
Produit net bancaire	483 910	466 940	415 545
Résultat avant impôts	416 471	410 242	361 629
Impôts sur les résultats	159 749	152 379	134 633
Bénéfices distribués	-	-	176 471
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	256 722	257 863	226 996
Résultat par titre (en MAD)			
Résultat net par action ou part sociale			
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
Personnel			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	37 874	35 864	34 201
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	105	106	106

(*) Selon décision du conseil d'administration en date du 30 Octobre 2015

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

Exercice Clos le : 31 décembre 2017
(En milliers MAD)

I- DATATION	
<u>Date de clôture (1)</u>	31/12/2017
<u>Date d'établissement des états de synthèse (2)</u>	Mars 2018
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	<p><u>Favorables</u></p> <p style="text-align: center; font-size: 2em; font-weight: bold; transform: rotate(-15deg);">Néant</p> <p><u>Défavorables</u></p>

EFFECTIFS

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En nombre)

EFFECTIFS	31/12/2017	31/12/2016
Effectifs rémunérés	103	106
Effectifs utilisés	103	106
Effectifs équivalent plein temps	103	106
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	94	96
Employés (équivalent plein temps)	9	10
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-



TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

TITRES	Nombre de comptes		Montants	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Titres dont l'établissement est dépositaire				
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire				
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

Néant

RESEAU

¹ Exercice Clos le :

31 décembre 2017

(En nombre)

RESEAU	31/12/2017	31/12/2016
Guichets permanents	Néant	
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque		
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTELE

Exercice Clos le :

31 décembre 2017

(En nombre)

COMPTES DE LA CLIENTELE	31/12/2017	31/12/2016
Comptes courants	<h1>Néant</h1>	
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger		
Autres comptes chèques		
Comptes d'affacturage		
Comptes d'épargne		
Comptes à terme		
Bons de caisse		
Autres comptes de dépôts		

Exercice Clos le : 31 décembre 2017

(En milliers MAD)

	31/12/2017		31/12/2016	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Prêts Classiques				
Créances prédoutées	-	-	32 026	1 215
Créances douteuses	1 218	118	3 122	296
Créances compromises	6 800	5 503	7 112	5 560
Sous total 1	<u>8 018</u>	<u>5 622</u>	<u>42 260</u>	<u>7 071</u>
Prêts MEN				
Créances prédoutées	-	-	-	-
Créances douteuses	-	-	-	-
Créances compromises	3 686	677	7 888	1 431
Sous total 2	<u>3 686</u>	<u>677</u>	<u>7 888</u>	<u>1 431</u>
Total Général	<u>11 704</u>	<u>6 298</u>	<u>50 148</u>	<u>8 502</u>